

Plan Pastoral de Territoire du **Diois**



Diagnostic partagé du territoire pastoral
et état des lieux des besoins

Programme d'action 2009-2013

VERSION DU 02 12 2008

PROPOSEE AU CONSEIL REGIONAL 04 12 2008

Préambule

Le Plan Pastoral Territorial est le nouvel outil proposé par la Région Rhône Alpes en faveur du soutien aux pratiques pastorales extensives et au maintien des espaces pastoraux. Ce plan vise, à partir d'une large concertation établie à l'échelle du territoire, la mise en place d'une programmation pluriannuelle en vue de l'attribution de crédits d'améliorations pastorales : équipements, foncier, conditions de travail, actions agroenvironnementales, multiusages des espaces.

Avec près de 400 000 ha et plus de 3 000 unités pastorales, la région Rhône-Alpes est une des premières régions pastorales de France. Depuis le milieu des années 1980, le Conseil Régional Rhône-Alpes a une politique active de soutien aux systèmes pastoraux sur son territoire, politique relayée et appliquée sur le terrain par des structures départementales en charge des questions pastorales : selon les cas, chambre d'agriculture, associations, fédérations.

Jusqu'en 2006, le soutien régional se déclinait à l'échelle de chaque département, sous la forme de « Contrats Alpages » départementaux. En fin d'année 2006, le Conseil Régional a délibéré en faveur d'une nouvelle politique de soutien au pastoralisme, dont la « philosophie » s'inscrit dans la volonté globale du Conseil Régional en matière d'agriculture : mettre ses dispositifs dans les mains des collectivités territoriales.

Un PPT est un contrat entre une intercommunalité et le conseil régional, par lequel ce dernier s'engage à soutenir financièrement le pastoralisme et le multi-usage de l'espace. Le champs des actions subventionnées concerne **les aménagements pastoraux** (débroussailllements, pistes, abreuvoirs, clôtures, chalets d'alpages...), **l'organisation collective et foncière** (animation pour créer de Groupements Pastoraux, des associations foncières...), **les études** (diagnostics pastoraux...) **la communication** (panneaux, manifestations pédagogiques...) **et les expérimentations de territoire** (recherche et enseignement...).

Ainsi aujourd'hui, dans chaque département, des Territoires Pastoraux doivent être définis, et sur chacun d'entre eux, une collectivité locale doit prendre en main la question pastorale en bâtissant, animant et mettant en œuvre un Plan Pastoral Territorial de 5 ans.

La Communauté des Communes du Pays Diois (CCD) s'est positionnée pour porter un PPT sur son territoire. Cette étude reçoit le soutien technique et financier de la Région Rhône Alpes et du conseil général de la Drôme. La CCD en a confiée la réalisation à l'Association Départementale d'Economie Montagnarde de la Drôme (ADEM). La réalisation d'un PPT passe par l'établissement d'un diagnostic préalable, puis d'un programme d'actions, tous deux présentés dans ce document.

Sommaire

1. Démarche et déroulé de l'élaboration du diagnostic.....	9
1.1. Le pilotage du diagnostic	11
1.2. La concertation de réalisation du diagnostic	13
2. Territoire et pastoralisme	15
2.1. Données générales sur le territoire	17
2.1.1. Spécificité d'un territoire pastoral.....	17
2.1.2. Agriculture, économie et société.....	17
2.1.3. Périmètre du Plan Pastoral de Territoire (PPT) du Diois	17
2.1.4. Le Diois, un territoire de projets pastoraux.....	17
2.1.5. Autres projets portés par le territoire diois.....	18
2.1.6. Autres projets de territoire.....	18
2.2. L'espace pastoral diois	19
2.2.1. Les surfaces pastorales	19
2.2.1.1. Diversité des surfaces et imbrication des surfaces.....	19
2.2.1.2. Quelques estimations	23
2.3. Les exploitations pastorales et le territoire diois	25
2.3.1. L'organisation des exploitations en Groupements Pastoraux	25
2.3.2. Quelques chiffres sur les exploitations des Groupements Pastoraux à gestion concertée.....	27
2.3.2.1. Cheptels : 15000 brebis, soit plus de 20% du cheptel ovin de la Drôme.	27
2.3.2.2. Activités : des emplois attachés au territoire.....	27
2.3.2.3. Liens au territoire et commercialisation.....	28
3. Etat des lieux et besoins	29
3.1. Les besoins pastoraux.....	31
3.1.1. Les exploitations pastorales et leurs besoins.....	31
3.1.1.1. Morosité des exploitations pastorales	31
3.1.1.2. Besoins en formations et échanges techniques	32
3.1.1.3. Besoins en main d'œuvre et simplification du travail.....	33
3.1.2. Structuration foncière	34
3.1.3. L'aménagement des surfaces pastorales	36
3.1.3.1. Besoins des GP classiques en aménagement des alpages	36
3.1.3.2. Besoins de GP à gestion concertée en aménagement des estives et parcours	36
3.2. L'espace pastoral lieu de production d'autres activités	39
3.2.1. Les randonnées.....	39
3.2.2. Les chasses	41
3.2.3. Forêts et sylvicultures.....	43
3.3. L'espace pastoral, un espace naturel	47
3.3.1. Espaces à statuts	47
3.3.1.1. Protections réglementaires	47
3.3.1.2. Sites Natura 2000.....	49
3.3.2. Enjeux liés à l'environnement.....	51
3.3.2.1. Biodiversité.....	51
3.3.2.2. Impact des produits vétérinaires	55
3.3.2.3. Qualité de l'eau	55
3.3.2.4. Zones humides	55
3.3.2.5. Risques naturels	57
3.3.2.6. Paysage	57
3.3.3. Grands prédateurs.....	57
4. Récapitulatif des pistes d'actions identifiées.....	60

5. Programme d'Actions	63
Investissements dans les équipements.....	66
Création et remise en état de logements pastoraux.....	72
Débroussailllements et actions agri-environnementales	75
Organisation foncière et innovation dans les formes d'organisations collectives	79
Expertises et diagnostics pastoraux.....	84
Développer le sylvo-pastoralisme	87
Favoriser la cohabitation et la coproduction du pastoralisme avec les activités de pleine nature, de chasse et de tourisme	91
Mise en place de contrats agri-environnementaux	98
Animation générale du PPT, évaluation et communication.....	102
6. Tableau général de financement	106
7. Synthèse des besoins et financements prévisionnels du PPT.....	110
8. Circuit d'instruction des dossiers de demande de subvention	111
9. Annexes	112

Table des annexes

Annexe A	Liste des invités au comité de pilotage	113
Annexe B	Listes des personnes consultées durant la phase de diagnostic	114
Annexe C	Proposition de structure pour les données géographiques du SIG pastoral 26	116
Annexe D	Communes du PPT du Diois.....	119

Illustrations et tableaux

Fig. 1 :	Calendrier de travail pour la réalisation du PPT diois	10
Fig. 2 :	Repérage sur carte du domaine pastoral à la fin de la réunion des GP à gestion concertée de la vallée de la Roanne	12
Fig. 3 :	Une trentaine de personnes étaient présentes à la réunion locale de Châtillon.....	12
Fig. 4 :	Le territoire pastoral diois et les autres territoires de projets	16
Fig. 5 :	Tri des bêtes en fin de saison d'alpage par les éleveurs du GP classique du Fleyrard 26	
Fig. 6 :	AFP de Treschenu : Morcellement du foncier, landes et pâturage sous forêt... les parcours sont loués à un seul éleveur, mais les aménagements pastoraux sont discutés dans le cadre d'un GP à gestion concertée.	26
Fig. 7 :	Maintien global du cheptel ovin du Diois dans les années 90.....	30
Fig. 8 :	Tendance récente : Décrochage du cheptel ovin Drômois, maintien du nombre d'exploitations (données : déclarations PBC)	30
Fig. 9 :	De multiples leviers d'actions complémentaires de l'animation foncière pour favoriser la mise en valeur des zones pastorales non utilisées	35

Sigles et abréviations utilisés

AB : Signe officiel de qualité Agriculture Biologique
ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ADASEA : association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEM : Association Départementale d'Economie Montagnarde de la Drôme
AFP : Association Foncière Pastorale
AICA : Association Intercommunale de Chasse Agréée
AMM : Accompagnateur en Moyenne Montagne
AOC - IGP : Appellation d'Origine Contrôlée - Indication Géographique Protégée
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
CA : Chambre d'Agriculture
CCD : Communauté des Communes du pays Diois
CCP : Certificat de Conformité Produit « agneau de l'Adret »
CDPRA : Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes
CLD : Conseil Local de Développement du Diois
CFT : Charte Forestière de Territoire
COPIL : COmité de PILotage. Implicitement le comité de pilotage du plan pastoral diois
CPP : Convention Pluriannuelle de Pâturage
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DFCI : Défense des Forêts contre les Incendies
DOCOB : Document d'Objectif Natura 2000
DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
ENS : Espace Naturel Sensible du département
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
FAI : Fédération des Alpages de l'Isère
FDC : Fédération départementale des Chasseurs
FEADER : Fond Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural.
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes des associations de Protection de la Nature
GP : Groupement Pastoral, GP à gc : Groupement Pastoral à gestion concertée
IFN : Inventaire Forestier National
LEADER : programme « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale. »
MAEt : Mesure Agri - Environnementale territorialisée (contrat)
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF : Office National des Forêts
OPA : Organisation Professionnelle Agricole
OT : Office du Tourisme
PAC : Politique Agricole Commune
PBC : Prime à la Brebis et à la Chèvre
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Pédestres de Randonnée
PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013
PHAE : Prime Herbagère Agri – Environnementale
PNR : Parc Naturel Régional. Implicitement le PNR du Vercors, sauf précision inverse.
PPT : Plan Pastoral de Territoire
PSADER : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural
pSIC : proposition de Site d'Intérêt Communautaire (directive « habitat »)
RRA : Région Rhône-Alpes
RTM : Restauration des Terrain en Montagne
SIG : Système d'Information Géographique
UP : Unité Pastorale, UP96 : unité pastorale cartographiée par l'enquête pastorale de 1996
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS : Zone de protection Spéciale (directive « Oiseaux »)

1. Démarche et déroulé de l'élaboration du diagnostic partagé

Fig. 1 : Calendrier de travail pour la réalisation du PPT diois

Dates	Etapes	Suites à donner, questions
12/02	Comité de pilotage pays	Avis candidature
13/02	Bureau	Validation candidature
Fin février	Envoi candidature à la région	
30/04	Publication de l'offre	
13/05	Date limite réception des offres à midi	
14/05	Analyse des offres	Choix du bureau, information des candidats
16/05	Première réunion comité de pilotage PPT	Discussion et amendement de la méthode proposée, calendrier de travail
Début 06	Vote et passation du marché	Selon besoin de délibération
Début 06	Lancement de l'étude	
10/07	Réunion du comité de pilotage PPT	Premiers résultats, réorientations éventuelles
Avant 04/09	envoi maquette M ROUSSET pour 1 ^{er} avis	
Avant 15/09	Retour M ROUSSET/maquette calendrier	Préparation du CP du 15/9, 1 ^{ère} sélection fiches, cadrage enveloppe et calendrier
15/09	Réunion du comité de pilotage PPT	Présentation des résultats du diagnostic, 1 ^{ère} proposition de programme
17/09	CR du comité	
Fin sept	Envoi projet de programme à la région	Pour avis technique
Début oct	Echanges avec la région	Amendements du PPT
21 nov	Comité de pilotage PPT	Discussion avis technique région et validation candidature
25 nov	CLD et comité de pilotage Pays	Avis sur candidature
1 dec	Bureau CCD	Présentation définitive et validation du PPT
4 dec	Envoi candidature région	Pour passage en Commission puis CP
Janvier	Commission régionale	Avis sur PPT Diois
Mars	CP Région	Vote en commission permanente région
Mars	Signature	

1.1. Le pilotage du diagnostic

Le rôle du comité de pilotage du plan pastoral

Le Comité de Pilotage du Pays Diois est l'assemblée qui statue sur l'ensemble des procédures territorialisées du Diois (PSADER, CDPRA, LEADER+...). Pour préparer les décisions du Comité de pilotage du Pays Diois, un comité de pilotage du plan pastoral a été constitué.

Les personnes invitées au comité de pilotage du plan pastoral ont été choisies dans le but d'avoir une représentation de l'ensemble des acteurs des espaces pastoraux : intercommunalité, PNR du Vercors, ADEM, Groupements Pastoraux, Chambre d'Agriculture, Fédération Départementale Ovine, CRPF, ONF, Fédération Départementale des Chasseurs, associations des accompagnateurs en montagne, office du tourisme, associations de protection de la nature, Conseil Général... Le comité est présidé par le vice-président de la CCD chargé de l'agriculture. Voir la liste des invités au comité de pilotage du plan pastoral en Annexe A.

C'est entre les deux premières réunions du comité de pilotage du plan pastoral que l'essentiel du travail de diagnostic a été réalisé. Le programme d'action a plutôt été élaboré entre la 2^{ème} et 3^{ème} réunion. Le dernier comité de pilotage de priorisation s'est déroulé le 21 novembre 2008.

Schéma d'ensemble du pilotage du diagnostic par le comité de pilotage du PPT diois

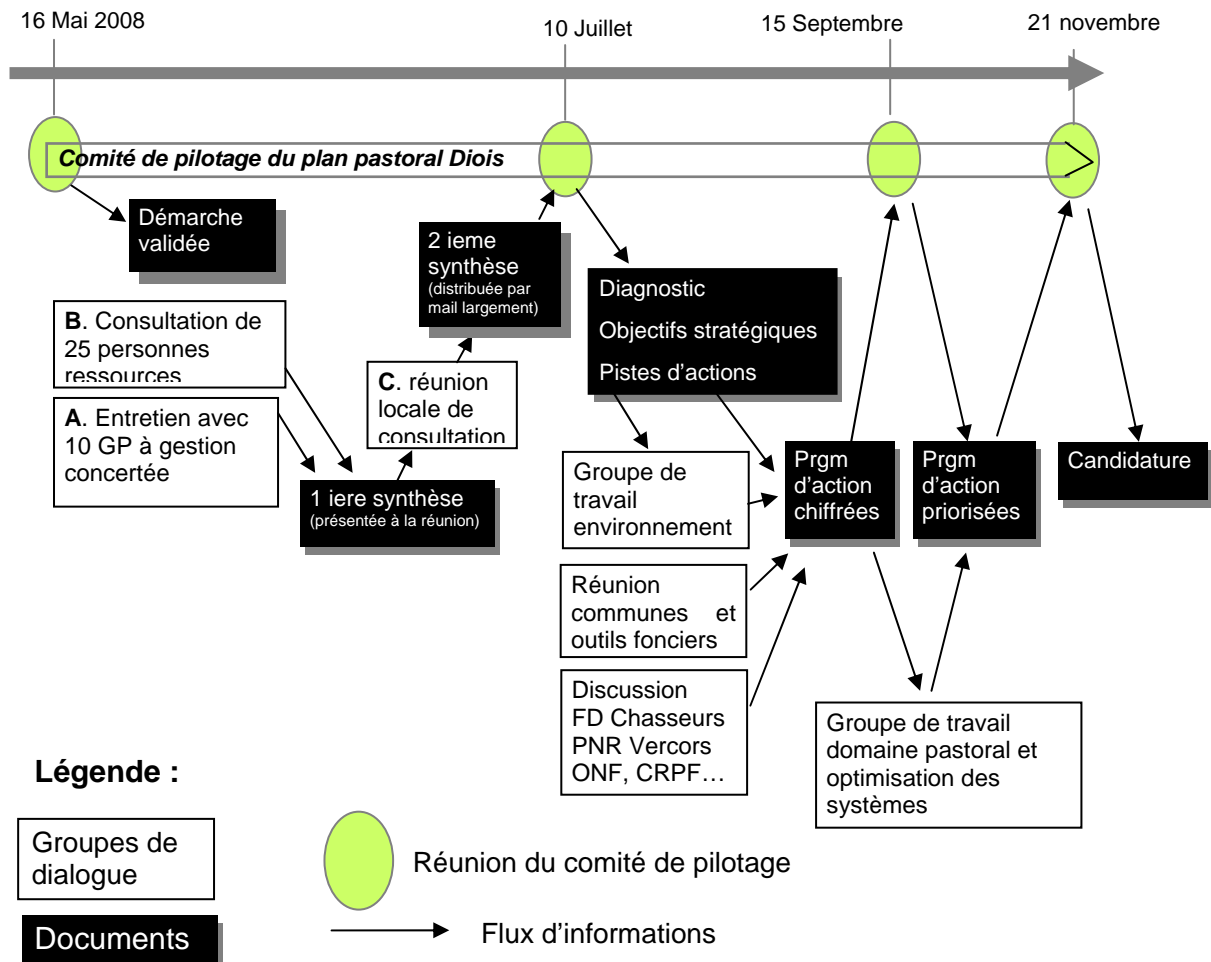




Fig. 2 : Repérage sur carte du domaine pastoral à la fin de la réunion des GP à gestion concertée de la vallée de la Roanne



Fig. 3 : Une trentaine de personnes étaient présentes à la réunion locale de Châtillon

1.2. La concertation de réalisation du diagnostic

L'organisation d'une concertation à plusieurs échelles

La liste des personnes et des structures consultées durant cette phase de diagnostic figure en Annexe B. Trois types de consultations ont permis de collecter et partager la majeure partie des éléments de diagnostic :

- A. Les réunions de consultation des Groupements Pastoraux
- B. La consultation des personnes ressources des structures locales et départementales (association locale des accompagnateurs en montagne, Fédération des Chasseurs, FRAPNA...etc.)
- C. Une réunion locale de concertation ayant réuni l'ensemble des grandes catégories d'acteurs.

A. D'une durée de 2 à 4 heures, les réunions de consultations des Groupements Pastoraux (GP) ont permis :

- de présenter la nouvelle politique régionale aux éleveurs
- de faire un bilan qualitatif de la politique d'aménagement pastoral passée
- de traiter des grands besoins des exploitations pastorales pour les années à venir et des pistes d'actions envisageables
- d'évaluer la situation de la cohabitation avec les autres activités, d'imaginer des actions à inclure dans le PPT
- de commencer à renseigner une base de donnée pastorale : données générales sur les exploitations pastorales et cartographie au 1/25 000 du domaine pastoral (parcours et estives utilisés ainsi que le domaine pastoral potentiellement utilisable) en vue de définir les « ensembles pastoraux ».

B. La liste des personnes ressources et acteurs départementaux à consulter a été présentée lors du premier comité de pilotage. La consultation des personnes ressources avaient plusieurs objectifs :

- présenter le pastoralisme diois et la politique passée d'aménagement aux interlocuteurs lorsque nécessaire
- présenter la nouvelle politique pastorale de la région Rhône-Alpes et les attendus de la consultation
- lister les enjeux relatifs au pastoralisme identifié par la personne, imaginer des actions, recueillir des éléments de diagnostic (cartes, etc.)

C. A la suite de ces consultations, une réunion de consultation a été organisée avec une invitation très large de l'ensemble des structures (GP, Association Foncière Pastorale, Communes, ONF, Associations...). Le but était de faire échanger l'ensemble des acteurs sur la situation, les projets pastoraux et la cohabitation avec les autres activités.

Enfin, un document de synthèse a été envoyé par mail trois jours avant le deuxième comité de pilotage, pour permettre à un maximum de personnes de contribuer en précisant ou en apportant des éléments complémentaires.

À la suite du deuxième comité de pilotage, certains points du diagnostic ont été précisés à l'occasion de groupes thématiques de travail :

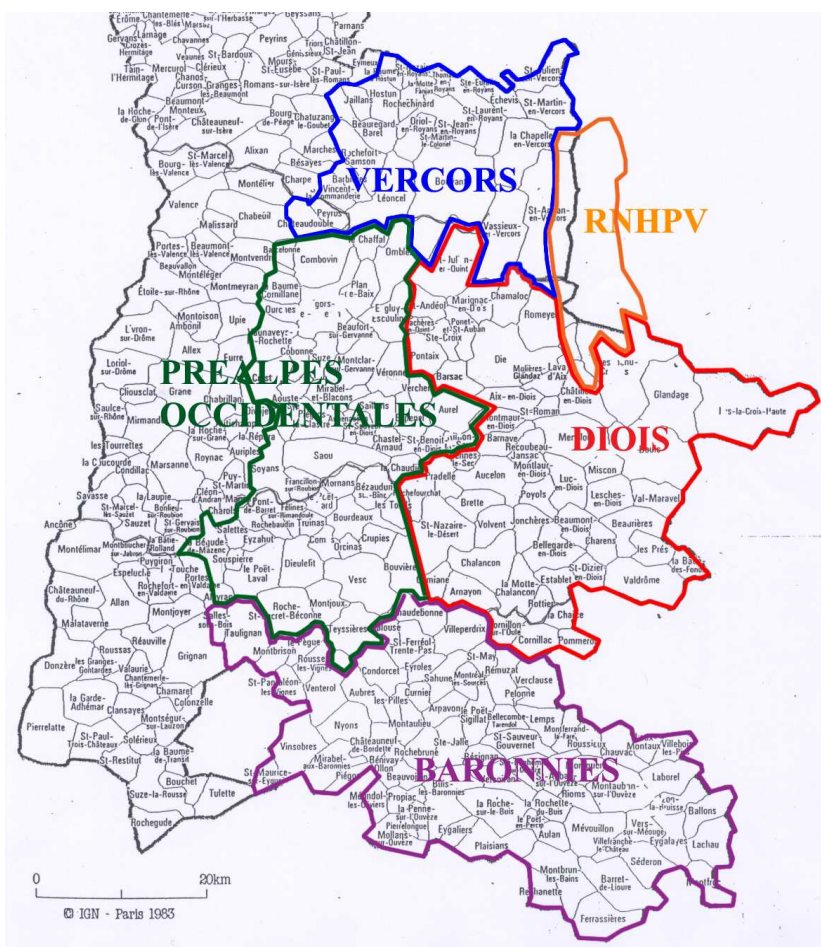
- le 25 juillet 2008 un groupe de travail sur l'environnement a été réuni et a traité des possibilités de MAEt et des conditions environnementales aux équipements)
- le 2 septembre une réunion d'information des communes sur les outils de gestion du foncier pastoral a été organisée.

L'élaboration des autres fiches action a été réalisée parallèlement *via* de nombreux échanges entre l'ADEM, la CCD, la Fédération des Chasseurs, l'ONF, le CRPF, l'association des accompagnateurs, le PNR V...

2. Territoire et pastoralisme

Fig. 4 : Le territoire pastoral diois et les autres territoires de projets

Territoires pastoraux de la Drôme

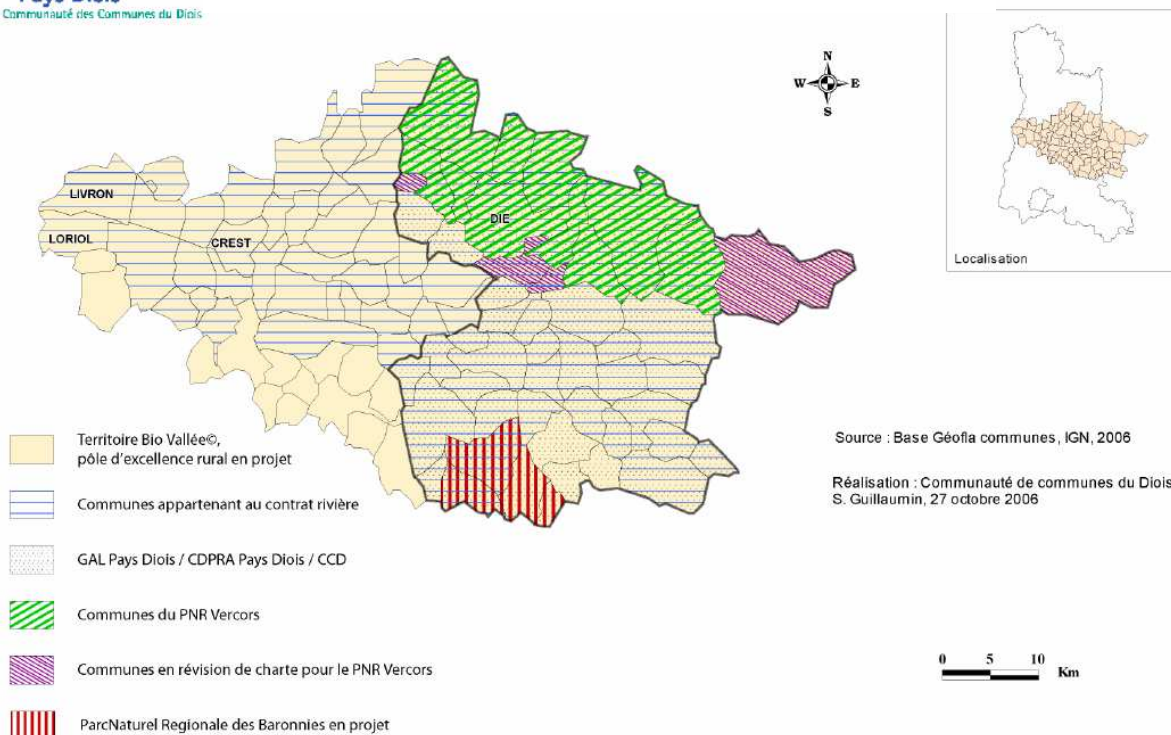


ADEM, mise à jour Aout 2008



Pays Diois et autres territoires de projets

Communauté des Communes du Diois



2.1. Données générales sur le territoire

Le pays diois, cohérence d'un territoire de projets

2.1.1. Spécificité d'un territoire pastoral

Le Diois correspond essentiellement à la haute vallée de la Drôme, entre la plaine du Rhône et les massifs du Vercors, du Dévoluy et des baronnies provençales.

Le Diois est une zone préalpine calcaire de transition climatique entre climat méditerranéen (Drôme provençale) et montagnard humide (Vercors). Les espaces pastoraux s'étendent de 400 à 2000 mètres d'altitude. Les unités pastorales sont de taille moyenne par rapport à celle du plateau. On trouve à la fois des alpages, des landes et des parcours boisés. L'élevage pastoral est majoritairement orienté sur des systèmes ovins viande.

2.1.2. Agriculture, économie et société

Faiblement peuplé (10 000 habitants, 8 habitants/km²) le territoire est structuré autour de Die, sous préfecture de 4700 habitants. Les 51 autres communes du pays Diois sont souvent isolées et dépeuplées (20 communes ont moins de 50 habitants, dont une avec un seul habitant permanent). Malgré cette très faible densité le Diois est un territoire d'accueil depuis les années 60 pour l'installation de nouveaux arrivants qui souhaitent changer de mode de vie.

L'agriculture dioise tiens une place importante tant en terme d'activité (20% des emplois) qu'en terme identitaires (clairette de Die, fête de la transhumance...). Les exploitations sont caractérisées par une grande diversité de systèmes : viticulture, élevage, grandes cultures, arboriculture, plantes aromatiques... S'il faut chercher un point commun à cette mosaïque agricole, on le trouve sans doute dans la pluriactivité des exploitants et le dynamisme des filières de qualité et agrobiologique.

Malgré ses spécificités, l'agriculture Dioise n'échappe pas à deux grandes tendances nationales : la spécialisation et l'agrandissement des exploitations.

2.1.3. Périmètre du Plan Pastoral de Territoire (PPT) du Diois

Le territoire pastoral du Diois correspond à celui de la Communauté des Communes du pays Diois (CCD). A cette entité de base, sont ajoutée les communes de Pommerol, La Charce, Cornillac et Cornillon-sur-l'Oule. Ces communes sont membres du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, mais les habitudes de travail des éleveurs pastoraux sont liées aux espaces pastoraux du Diois. Enfin, certaines parties des communes du Diois ont été soustraites. Elles correspondent à la réserve des hauts plateaux du Vercors, entité à part entière qui devrait faire l'objet d'un PPT différent. (carte ci-contre). La liste de communes concernées par le PPT du Diois figure en annexe D.

2.1.4. Le Diois, un territoire de projets pastoraux

Le territoire Diois, et la Communauté des Communes, présente une habitude de travail partenarial sur les projets liants territoire et activité pastorales. La CCD a notamment été porteuse d'une Opération Locale Agri-Environnementale de grande envergure qui s'est terminée en 1999.

2.1.5. Autres projets portés par le territoire diois

La communauté des communes du Pays Diois est également porteuse d'un PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) et d'un Contrat de Développement de Pays Rhône Alpes. Le CDPRA a permis de définir quatre orientations stratégiques :

AXE 1 : Soutenir la dynamique socio-culturelle du territoire

AXE 2 : Renforcer l'organisation des services sur l'ensemble du Territoire

AXE 3 : Raisonner les enjeux d'aménagement du territoire

AXE 4 : Accompagner le développement économique, la formation des personnes et renforcer la dynamique territoriale d'accueil

Le volet agricole du CDPRA concerne principalement l'aval de la filière élevage, avec des actions de valorisation de la production et de développement des circuits courts.

2.1.6. Autres projets de territoire

La carte page précédente localise les autres territoires de projet concernant le Diois :

- Le territoire BioVallée, pôle d'excellence rural autour de l'agriculture biologique.
- Le contrat de rivière vallée de la Drôme : il concerne peu les thématiques pastorale.
- Parc Naturel Régional (PNR) du Vercors concerne 20 Communes du nord Diois. Il est inclus dans le comité de pilotage du PPT diois.
- Le périmètre du PNR du Vercors, dont la charte a récemment été révisée. Le périmètre de l'étude de révision de la charte correspond à celui d'une charte forestière de territoire.
- Le projet de PNR des Baronnies Provençales, qui concerne 7 communes du territoire pastoral diois. Il est inclus dans le comité de pilotage du PPT diois.
- Un projet de charte forestière de territoire est en construction par le syndicat mixte Baronnies Provençales.

2.2. L'espace pastoral diois

Diversité du domaine pastoral

10 000 ha d'alpages et d'estives, plus de 17 000 ha de parcours

2.2.1. Les surfaces pastorales

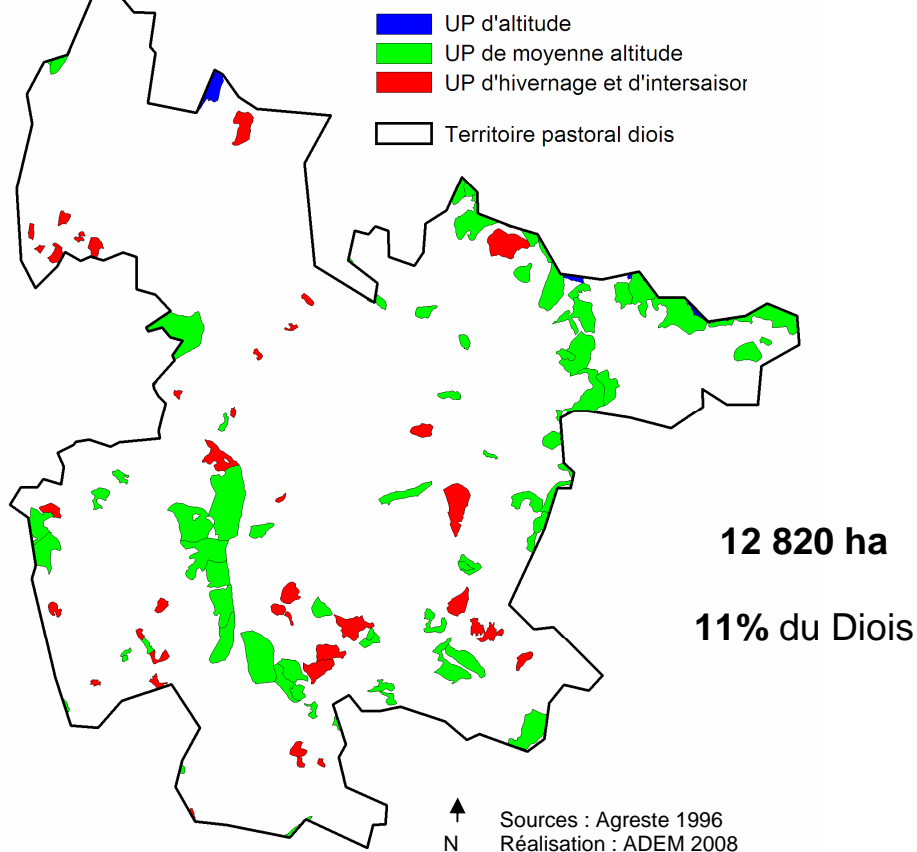
Cette partie dresse un portrait du domaine pastoral diois à partir de données différentes récoltées auprès des partenaires et des éleveurs. Bien qu'incomplètes, ces données permettent de réaliser des estimations globales sur les surfaces et les exploitations pastorales. Pour la suite, nous proposons une restructuration de ces données et leur numérisation en plusieurs couches SIG. Une proposition de structure pour cette base de données géographique est proposée en Annexe C.

2.2.1.1. Diversité des surfaces et imbrication des surfaces

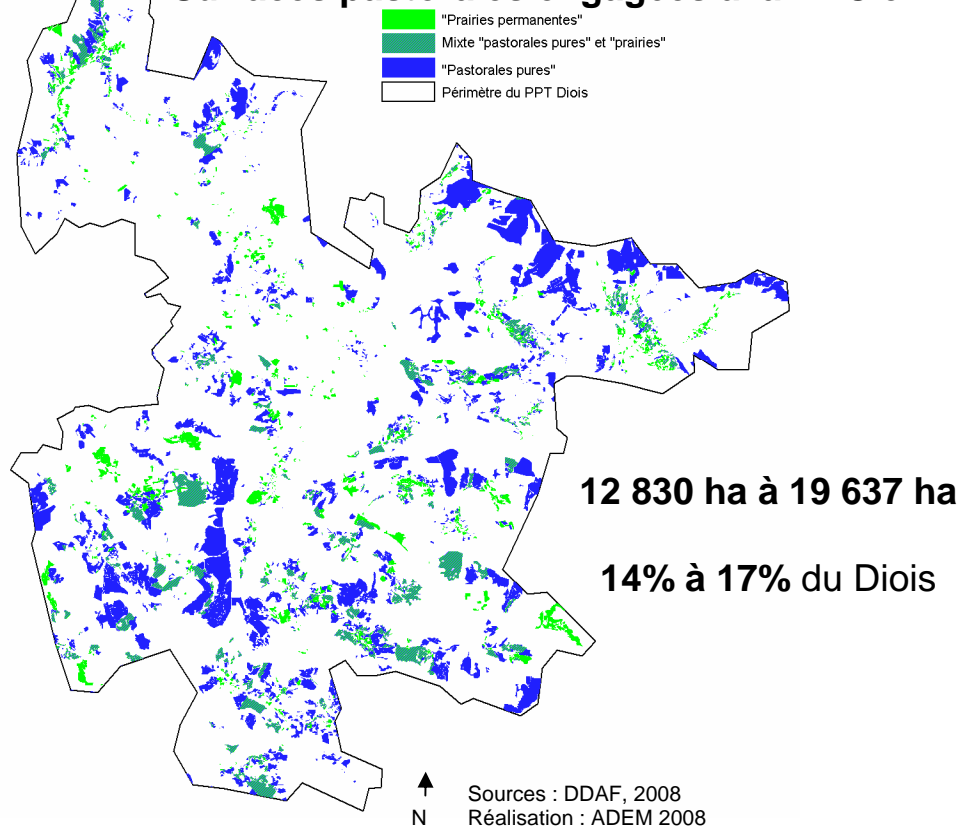
4 types de surfaces pastorales sont à différencier :

- Les **alpages** : surfaces situées au-dessus de l'habitat permanent, et constituées principalement de pelouses naturelles. Représentant des ensembles de plusieurs centaines d'hectares, ils sont utilisés en été, par un troupeau collectif (issu du regroupement de plusieurs éleveurs). Les troupeaux collectifs sont essentiellement ovins viande, mais on rencontre également des vaches allaitantes ou des génisses.
- les **estives** : à plus basse altitude que les alpages, elles sont aussi de surfaces moindres. Leur végétation se compose de pelouses, landes et bois. Elles sont utilisées en été, parfois par des troupeaux collectifs, parfois par des troupeaux individuels.
- Les **parcours** d'intersaison et d'hivernage : autour des exploitations, ils sont de taille irrégulière. Ils sont composés de pelouses, mais surtout de landes plus ou moins embroussaillées et de zones boisées (Pins noirs, Pins Sylvestre et chêne). Ils sont utilisés de manière individuelle en général, au printemps et à l'automne.
- Les **surfaces pastorales potentielles** et abandonnées : anciennes surfaces pastorales ou de culture, elles sont inutilisées depuis plusieurs décennies. Bien qu'embroussaillées et souvent boisées, elles présentent toujours un intérêt pour le pâturage, mais leur reprise nécessite souvent un travail d'animation préalable.

Unités pastorales de l'enquête de 1996



Surfaces pastorales engagées à la PAC en 2007



Ces surfaces sont fortement imbriquées entre elles et avec les espaces cultivés et forestiers. Les alpages et la plupart des estives sont relativement faciles à délimiter. Par contre, les parcours et zones pastorales potentielles sont difficiles à border, et présentent souvent des contours flous. Par exemple, des parcours sous forêt peuvent être utilisés de manière régulière ou de façon exceptionnelle, les années de sécheresse uniquement. Certaines années il arrive aussi que des surfaces pastorales basses et mécanisables soient fauchées. De plus, les critères de délimitations ne sont pas fixés : de nombreux bois inutilisés présentent une ressource pastorale faible, et peuvent être considérés comme potentiellement pastoral ou non en fonction de la définition que chacun se fait de « pâturable ». En plus de présenter des contours flous, ces surfaces montrent des périmètres complexes : en raison du morcellement du foncier elles sont souvent de petite taille, ou constituées de mosaïques de parcelles.

Pour ces raisons, il est pour l'instant impossible de réaliser une cartographie exhaustive du domaine pastoral diois. Il est par contre possible de réaliser plusieurs estimations, à partir de données de différentes sources :

- les **données issues des déclarations PAC** (Politique Agricole Commune) : **contours et nature des îlots engagés à la PHAE** (Prime Herbagère Agri - Environnementale). Toutes les surfaces utilisées ne sont pas toujours engagées par les éleveurs (maîtrise foncière précaire, utilisation légère ou exceptionnelle...).
- les **données issues de l'enquête pastorale de 1996**. Réalisée par enquête auprès de jurys communaux, elle est incomplète sur certains secteurs. La définition de **l'unité pastorale (UP) est plutôt restrictive¹ et l'essentiel des parcours n'est pas recensé. Par contre les alpages sont cartographiés de façons exhaustives.**
- Les **données de l'inventaire forestier national** : bien que ne s'intéressant pas aux surfaces pastorales mais au couvert forestier, ces données peuvent être utilisées pour déduire en fonction de la nature du boisement un **potentiel pastoral en sous bois**. Voir en Annexe C les types de couverts pastoraux qui ont été considérées comme potentiellement pastoraux.
- Les **données issues des éleveurs lors des réunions réalisées avec les GP** (Groupements Pastoraux), où une demi heure a été consacrée en fin de réunion pour essayer de tracer sur carte les surfaces **pastorales utilisées et les surfaces pastorales potentiellement pâturables**. Ces données n'ont pas encore été numérisées. Ces données sont plus ou moins complètes selon le temps qui a pu être consacré à ce travail lors des réunions.

¹ Définition d'une Unité Pastorale (*Selon l'enquête pastorale de 1996 - Agreste*)

Une Unité Pastorale est une zone à vocation **herbagère extensive**, constituée de pelouse voir de bois pâturé. Cela peut concerner des alpages, estives, ou parcours.

Critères pour qu'une UP soit retenue dans l'enquête :

- l'utilisation est saisonnière, **sans retour quotidien** sur l'exploitation. (1/2 heure de marche mini)
- c'est un ensemble continu de **10 Ha** minimum
- avec un gestionnaire unique






Une UP est utilisée ou non (UP abandonnées, UP potentielles, UP utilisées)

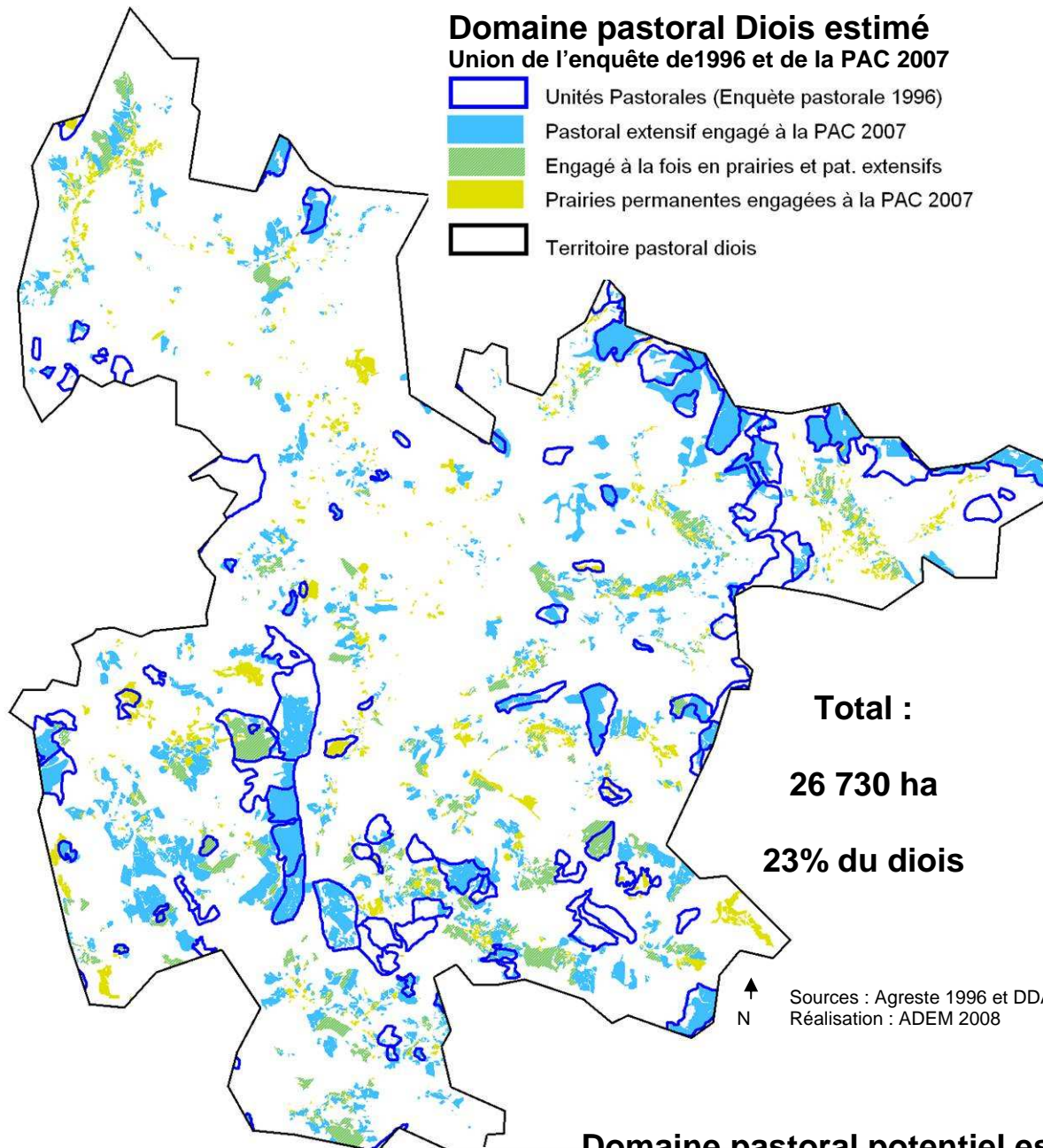
4 types d'unités sont également distingués. Les UP :

- d'altitude
- d'altitude moyenne
- d'hivernage
- parcours d'intersaison

Domaine pastoral Diois estimé



Union de l'enquête de 1996 et de la PAC 2007

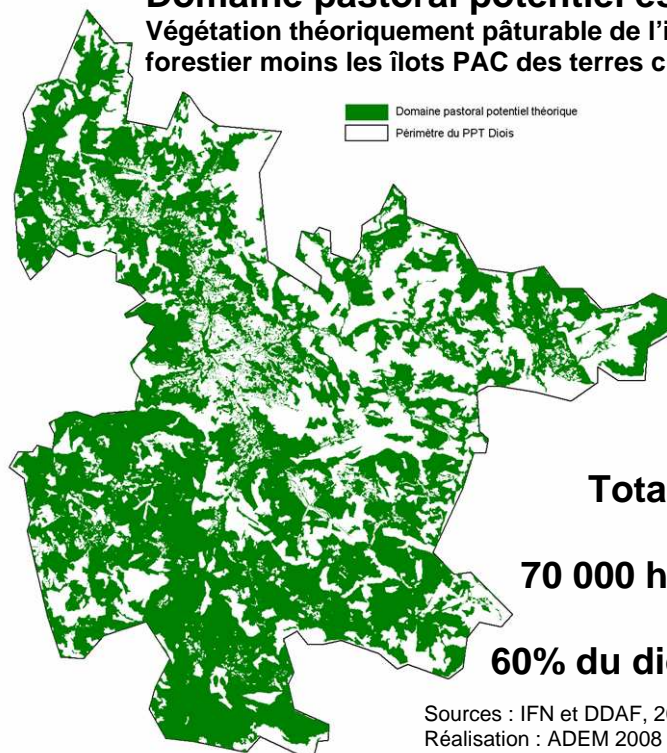
-  Unités Pastorales (Enquête pastorale 1996)
-  Pastoral extensif engagé à la PAC 2007
-  Engagé à la fois en prairies et pat. extensifs
-  Prairies permanentes engagées à la PAC 2007
-  Territoire pastoral diois



Domaine pastoral potentiel estimé

Végétation théoriquement pâturable de l'inventaire forestier moins les îlots PAC des terres cultivées

-  Domaine pastoral potentiel théorique
-  Périmètre du PPT Diois



2.2.1.2. Quelques estimations

1 • Domaine pastoral répertorié par l'Enquête Pastorale de 1996

Un total de 12 820 ha soit 11% du territoire diois. Les **estives et alpages** représentent **10 000 ha**, soit **9 %** du territoire. Les parcours hivernaux et d'intersaison sont largement sous estimés.

Types d'unités pastorales		Surfaces totales	
Altitudes	Potentielles		219 ha
	Abandonnées	526 ha	
Altitudes moyennes	Potentielles	885 ha	9792 ha
	Utilisées	8381 ha	
Intersaisons	Abandonnées	63 ha	2635 ha
	Potentielles	452 ha	
	Utilisées	2120 ha	
Hivernages	Utilisées		145 ha

2 • Domaine pastoral engagé à la PAC

En faisant l'union de l'enquête pastorale de 1996 avec les surfaces pastorales engagées à la PAC en 2007 (carte page précédente), on arrive à un domaine pastoral diois de **26 730 ha** (soit **23 %** du territoire). C'est en retranchant les 10 000 ha d'estives et d'alpages qu'on obtient une estimation de la surface des **parcours** de **17 000 ha**.

Il faut cependant savoir que toutes les surfaces utilisées ne sont pas toujours engagées par les éleveurs (maîtrise foncière précaire, prudence par rapport à une utilisation légère ou exceptionnelle...). D'après le travail sur carte réalisé lors des réunions GP, on peut estimer que seulement la moitié des surfaces réellement utilisées sont engagées. **De façon très grossière, on peut donc estimer la surface du domaine pastoral diois utilisé à 30 000 ha (soit 1/4 du territoire)**

Données PAC 2007 (source DDAF26)		surface	Proportion du territoire diois (118 800 ha)
Prairies permanentes	Typologie PAC : « <i>Prairies permanentes</i> » et « <i>prairies temporaires de plus de 5 ans</i> »	3 034 ha	3 %
Surfaces mixtes	Déclarées ¹ à la fois en « <i>Estives, Alpages, Landes et Parcours</i> » et en « <i>Prairies permanentes et prairies temporaires de plus de 5 ans</i> »	3 807 ha	3 %
Surfaces purement pastorales	Typologie PAC : « <i>Estives, Alpages</i> » et « <i>Landes et Parcours</i> »	12 830 ha	11 %
Total		19 637 ha	17 %

3 • Domaine pastoral potentiel

Dans une première approximation. Par soustraction des surfaces agricoles PAC et des forêts non pâturables de l'inventaire forestier le territoire potentiellement pastoral atteint **70 460 ha** soit **60%** du territoire diois. Cette proportion correspond assez bien à ce qui est

¹ Lors de sa déclaration, un îlot PAC peut être décrit en cumulant plusieurs types de couverts. Les prairies peuvent être uniquement pastorales, ou être également fauchées.

repéré sur carte avec les éleveurs sur certain secteurs. Il faudra cependant consolider cette première impression par une vérification statistique. Dans cette attente cette estimation doit être considérée comme maximisatrice. De plus le seul critère retenu ici concerne la végétation, alors que les facilités d'exploitation (pente, éloignement...) jouent également un rôle.

■ **Le domaine pastoral Diois en quelques chiffres...**

Une **diversité de surfaces (alpages, estives, parcours en sous bois...)** qui rend le domaine pastoral **difficile à cartographier**. On peut estimer le domaine pastoral diois en recoupant l'enquête pastorale de 1996 et les engagements PAC de 2007 :

- **10 000 ha d'alpages et d'estives (9% du diois)**

- **17 000 ha de parcours hivernaux et d'intersaison (14 % du diois)**

Les enquêtes auprès des GP montrent que les parcours sont largement sous estimés. La surface total du domaine pastoral utilisé est sans doute **plus proche de 30 000 ha (1/4 du diois)**. En ce basant uniquement sur la végétation, on estime le domaine pastoral potentiel à près des 2/3 du diois. Cette première approximation maximisatrice demande cependant des vérifications statistiques.

2.3. Les exploitations pastorales et le territoire diois

*Des formes d'organisations collectives adaptées au mode d'exploitation
Un enjeu de développement rural très marqué pour l'arrière pays*

2.3.1. L'organisation des exploitations en Groupements Pastoraux

Dans la Drôme, les groupements pastoraux prennent la forme juridique de syndicats professionnels. Il en existe deux types : les GP classiques et les GP à gestion concertée. Une même exploitation peut être simultanément adhérente à deux types de GP (adhésion à un GP à gestion concertée pour gérer les parcours d'intersaison, et à un GP classique pour gérer une estive, par exemple)

- Les **GP classiques** regroupent des éleveurs qui mélangent leurs troupeaux en alpage. Le GP est titulaire des locations de terrains, et peut embaucher un ou des salariés. Il peut être maître d'ouvrage de projets d'aménagements, et souscrire en son nom des MAE.

- Les **GP à gestion concertée** regroupent des éleveurs qui, le plus souvent, ne mélangent pas leurs troupeaux, mais vont bâtir ensemble des projets d'amélioration de l'équipement des estives et parcours qu'ils gèrent individuellement. Les éleveurs restent titulaires des locations de terres. Le GP peut être maître d'ouvrage de travaux d'améliorations pastorales, mais ne peut souscrire de MAE en son nom.

Le Diois est aujourd'hui le siège de 10 GP classiques et de 10 GP à gestion concertée.

Fig. 5 : Répartition des GP par canton du Diois

Canton (ou secteur)	GP à gestion concertée		GP classiques
Chatillon-en-Diois	Le Charran		Ventecul Fleyrard Jabouit Battants Jocou Chamousset Mottaire
Luc-en-Diois	Le Coin Le Claps	Boulc à Miscon Combe Belle	Tarsimoure
St Nazaire-le-désert	La Roanne Aucelon à Chalancon	L'Oule	Sapey
Die	Solaure Chamaloc		Chironne

Il existe 600 exploitations agricoles sur le Diois¹, dont plus d'1/3 orientées principalement sur l'élevage d'herbivores. Une partie de ces 200 exploitations ne sont pas professionnels, ou concernent des élevages caprins laitiers fourragers peu pastoraux. **La majorité de l'élevage pastoral professionnel Diois est donc rassemblée par les Groupements Pastoraux à gestion concertée.** Ceux-ci concernent au moins 103 exploitations.

Nombre d'exploitations adhérentes à un GP à gestion concertée	
Par secteurs	
Chatillon	8
Luc	50
St Nazaire	32
Die	13
Total	103

¹ Source : Page 37, Communauté des Communes du Diois, janvier 2007. **Diagnostic du PSADER (Plan Stratégique Agriculture et Développement Rural) du Pays Diois.** 117 pages.



Fig. 6 : Tri des bêtes en fin de saison d'alpage par les éleveurs du GP classique du Fleyrard



Fig. 7 : AFP de Treschenu : Morcellement du foncier, landes et pâturage sous forêt... Dans ce type de secteurs, les parcours sont généralement loués à un seul éleveur, mais les aménagements pastoraux sont discutés dans le cadre d'un GP à gestion concertée.

2.3.2. Quelques chiffres sur les exploitations des Groupements Pastoraux à gestion concertée

Ces données sont issues de l'enquête réalisée pour le PPT dans le cadre de la consultation des GP à gestion concertée. Un questionnaire a été rempli par les éleveurs lors des réunions. (Attention, pour le secteur de Die, il manque les données des 10 éleveurs adhérents au GP de Solaure.)

2.3.2.1. Cheptels : 15000 brebis, soit plus de 20% du cheptel ovin de la Drôme.

Cheptels					
Par secteurs	Ovins	Bovins	Caprins	Equins	Anes
Chatillon	947	4	198	35	0
Luc	8369	109	592	54	2
St Nazaire	3321	97	937	28	20
Die	1750	0	0	0	0
Total	14387	210	1727	117	22

2.3.2.2. Activités : des emplois attachés au territoire

Un enjeu de développement rural particulièrement important pour les communes en dehors du bassin viticole.

Pour le canton de Luc en Diois : sur une centaine d'exploitations agricoles, on trouve près de 45 exploitations pastorales adhérent à un GP à gestion concertée, soit la moitié des exploitations agricoles du canton. 80 personnes travaillent sur ces exploitations (soit plus de 6% de la population totale du canton).

Nombre de travailleurs dans les GP à gestion concertée	
Par secteurs	
Chatillon	10,5
Luc	81,3
St Nazaire	46,9
Die	7
Total	145,7

2.3.2.3. Liens au territoire et commercialisation

La majorité des éleveurs a une démarche de valorisation de leur production : Plus de 40 % des exploitations commercialisent sous signe de qualité et environ 40% commercialisent en partie en vente directe. Moins de 25% des exploitations commercialisent hors vente directe et sans signe de qualité. Label Rouge, CCP, AB ne font pas obligatoirement référence au territoire. Cependant, ces signes sont globalement en synergie avec le projet de pôle de compétitivité « bioVallée »

Mode de commercialisation principal				
secteurs	Directe	Coop.	Négociant	autres
Chatillon	7	1	0	0
Luc	18	29	1	2
St Nazaire	13	15	1	1
Die	1	0	1	1
Total	39	45	3	4

Production sous signe officiel de qualité ¹	
AB	14
AOC - IGP	7
CCP Adret	7
Label Rouge	11
Total	42

Diversification agricole mais peu de pluriactivité : 40 % pratiquent au moins une autre activité agricole en complément de l'élevage. 15% ont une activité d'accueil ou d'agritourisme. 20% sont pluriactifs.

Exploitations pluri-actives			
Par secteurs	Autres activités agricoles	Tourisme et accueil	Autres activités (dénéigement...)
Chatillon	2	0	1
Luc	15	9	12
St Nazaire	17	5	5
Die	2	1	1
Total	36	15	19

■ *Les exploitations pastorales Dioises en quelques mots...*

Le domaine est exploité par une majorité d'éleveurs en Groupements Pastoral à gestion concertée :

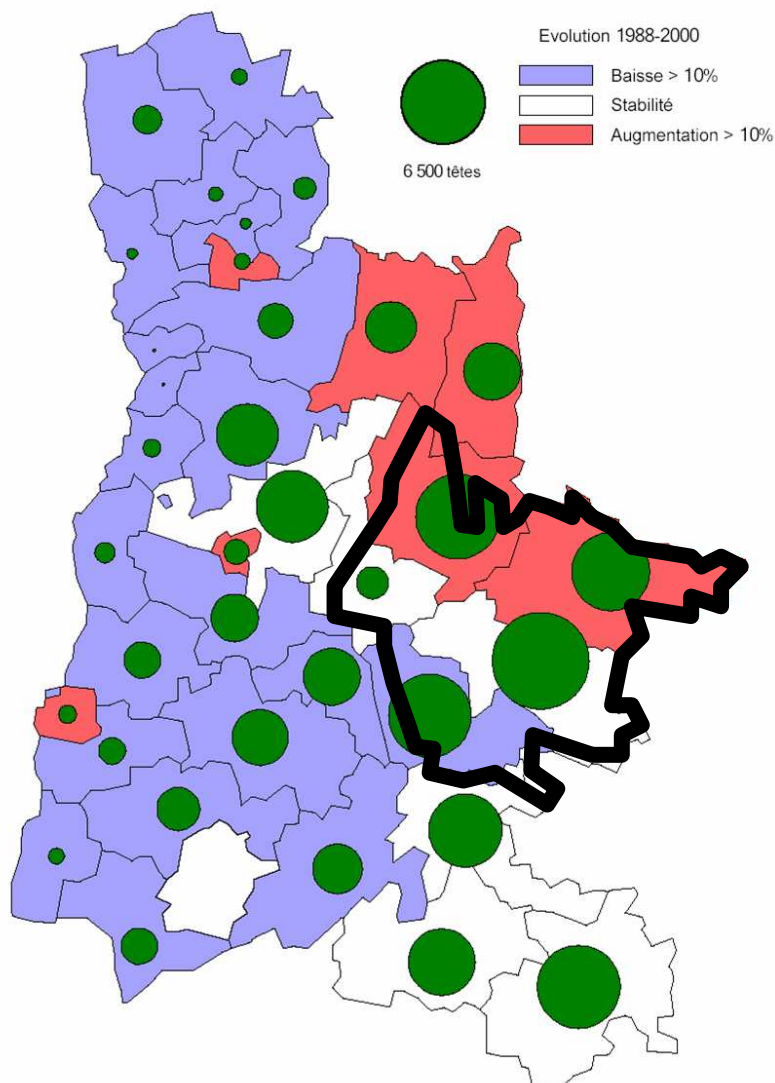
- plus de 110 exploitations en GP
- où travaillent plus de 160 personnes
- plus de 20 000 brebis, dont plus de 15 000 en GP à gestion concertée

Les ¾ de ces éleveurs ont une démarche de valorisation de leur production (Label, vente directe...) mais peu pratiquent l'agritourisme

Un enjeu en terme d'emploi particulièrement important pour les communes en dehors du bassin viticole

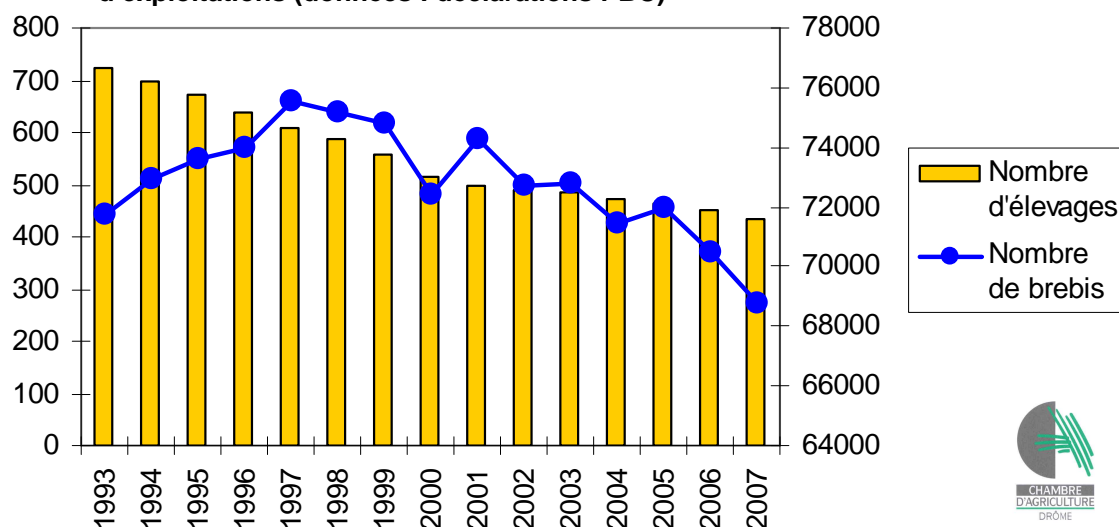
3. Etat des lieux et besoins

Fig. 8 : **Maintien global du cheptel ovin du Diois et du Vercors dans les années 90, tandis qu'on assiste à une baisse dans le reste du département**



Source : Agreste RA2000 et RGA1988

Fig. 9 : **Tendance récente : Décrochage du cheptel ovin Drômois, maintien du nombre d'exploitations (données : déclarations PBC)**



3.1. Les besoins pastoraux

*Morosité des exploitants
Besoins en structuration foncière
et en aménagement de l'espace pastoral*

3.1.1. Les exploitations pastorales et leurs besoins

Dans un contexte de morosité de l'élevage ovin, les besoins concernent autant le foncier, que l'aménagement des zones pastorales et la main d'œuvre et l'organisation des systèmes d'élevages pour leur mise en valeur.

3.1.1.1. Morosité des exploitations pastorales

Un constat de morosité économique a été pointé à toutes les consultations d'éleveurs. Au total, lors des réunions des GP, ce sont plusieurs dizaines d'éleveurs qui ont exprimé de grandes difficultés, certains exprimant même des incertitudes sur la poursuite de leur activité économique sous sa forme actuelle. Cette morosité concerne tout particulièrement l'élevage ovin viande. Ces discours se retrouvent dans les statistiques : l'élevage ovin subit une baisse tendancielle depuis une dizaine d'année, mais depuis 2006, on observe un décrochement du cheptel ovin à l'échelle du département¹. Cependant, le nombre d'exploitations se maintient : il y a eu 438 dossiers de demande de primes à la brebis en 2008, soit sensiblement autant qu'en 2007². Par rapport au reste du département, la situation dans le Diois est plus favorable, et s'explique essentiellement par la capacité des acteurs individuels et collectifs à reconquérir l'espace pastoral.

Le cheptel ovin diminue depuis la fin des années 90, et on observe une rupture depuis 2006 que s'expliquerait en partie par le passage au DPU (Droit à Paiement Unique). Mais c'est aussi une accumulation de plusieurs facteurs explicatifs qui est pointée par les éleveurs :

- en premier lieu les **contraintes économiques** : la forte hausse du prix des céréales a fait augmenter les charges. Cette hausse ne s'observe pas encore dans les statistiques, mais elle se retrouve déjà en partie dans les charges de production. Elle n'a pas été compensée et le cours de l'agneau reste faible. La majorité des éleveurs du Diois est pourtant dans une démarche de valorisation de leur production (label, vente directe...). C'est la filière ovine dans son ensemble qui est fragilisée³. Les exploitations pastorales sont les plus pénalisées en raison de leur plus faible autonomie en concentré.

- la **prédation est spontanément pointée comme une grande inquiétude à toutes les réunions**. Le risque probable d'installation de meute de loups dans les zones basses est un facteur d'incertitude important (cf. § « Grands prédateurs » page 57)

¹ BENOIT J. 2008, comm. pers, Chambre d'Agriculture de la Drôme

² Source : LE-BAIL M, commm. pers, service aides à l'agriculture, DDAF 26.

³ HIET C. « Crise ovine : prise de conscience européenne » p. 12, La France Agricole, 9 Mai 2008.

- le **manque de main d'œuvre** et la nécessité de compenser cela par un meilleur équipement.
- les **contraintes administratives**, et en particulier la crainte des contrôles liés à la PHAE. Aux contraintes sanitaires notées principalement par les éleveurs laitiers, s'ajoutent les contraintes administratives. **Durant 7 réunions sur 10 les contrôles administratifs PHAE ont été évoqués comme une contrainte pesante.** Les éleveurs expriment des craintes par rapport à leurs engagements PHAE sur les surfaces embroussaillées : les critères de contrôles sont pointés comme arbitraires et/ou inadaptés aux parcours embroussaillés ou boisés.
Exemple : « La rigueur du contrôle dépend du contrôleur. » « La PHAE n'autorise pas notre pratique consistant à laisser un parcours en défend pour laisser monter en graine les plantes à bonne valeur pastorale ». « On ne sait pas dans quelle catégorie engager les anciennes terres cultivables embroussaillées »
- les contraintes sanitaires et l'arrivée récente de la fièvre catarrhale ovine dans le Diois.

Dans ce contexte, on observe une fragilité de l'utilisation des surfaces pastorales par rapport à la prédation et la main d'œuvre, qui a pour conséquence une **tendance au repli des élevages sur les meilleures surfaces pastorales.**

D'autre part, on observerait un développement de systèmes d'élevage hyper extensifs produisant peu ou aucun agneaux, avec une conduite du troupeau simplifiée, optimisée par rapport aux subventions, et une fonction de production secondaire.

3.1.1.2. Besoins en formations et échanges techniques

Réduire la contrainte morale que fait peser la crainte des contrôles : il a été imaginé de réaliser des formations et des échanges techniques entre les éleveurs et les organismes de contrôle. Faire échanger les deux parties sur la contractualisation des surfaces pastorales peu productives permettrait de résoudre les incompréhensions mutuelles et de travailler plus sereinement.

Modérer les conséquences de la hausse du coût des aliments : Les travaux de l'Institut de l'élevage montrent qu'il existe une marge de manœuvre au niveau de l'optimisation des systèmes pastoraux dans l'utilisation des parcours hivernaux.¹ Une réduction des charges d'alimentation par un ajustement des pratiques serait souvent possible : lutte à l'herbe, fin de gestation à l'herbe...Il a été imaginé d'animer un réseau de transferts techniques sur ces points, en valorisant notamment les travaux menés sur l'exploitation expérimentale de Carnejane, dans les Alpes de Haute Provence.

¹ Exploitation expérimentale de Carnejane (05) et POTTIER E, 2007. « Des fourrages récoltés tardivement, un prix des concentrés à la hausse, comment adapter l'alimentation hivernale du troupeau ovine ». Institut de l'élevage, 4 pages.

3.1.1.3. Besoins en main d'œuvre et simplification du travail

Le besoin de soutenir le gardiennage et la main d'œuvre a été spontanément évoqué sur 8 GP. Les éleveurs pointent le besoin de soutenir à la fois les clôtures ET le gardiennage. Les deux techniques peuvent être complémentaires. Les éleveurs demandent que le choix entre les techniques de mise en valeur soit de leur ressort, en fonction du site.

Le besoin de simplification du travail passe par des réorganisations foncières et la création de troupeaux collectifs en zone basse. Cette **idée de troupeaux collectifs a été évoquée en deux GP à gestion concertée.**

Pour la plupart des éleveurs, il apparaît difficile de créer des troupeaux collectifs en zone basse à l'année, car de tels troupeaux impliqueraient quasiment une exploitation en commun pour la prise en charge des opérations liées à la conduite de l'élevage (saillie, agnelage, traitements vétérinaires...). L'idée de mutualiser la main d'œuvre paraît plus réaliste, via la création de groupements d'employeurs par exemple.

Cette mutualisation de la main d'œuvre pourrait impliquer d'autres acteurs que les pastoraux. Il a été imaginé de créer des groupements d'employeurs en commun entre communes et éleveurs.

■ **Les besoins des exploitations pastorales en quelques mots...**

Les constats :

Marasme de l'élevage, en particulier ovin ...

- Lié à l'économie. Renforcé par :
- la prédation
- les contraintes administratives.

... en lien avec des tendances récentes...

- le cheptel ovin décroche depuis 2006
- l'élevage spécialisé sur l'entretien apparaît

... qui fragilisent l'utilisation des surfaces pastorales, avec un maintien global des besoins en aménagement des surfaces pastorales

Des besoins...

...en main d'œuvre, gardiennage, simplification du travail...

- aide aux groupements d'employeurs et à l'emploi
- quelques troupeaux collectifs en zones basses à structurer

... en optimisation des conduites d'élevage pastoral, notamment pour réduire les charges d'alimentation

... en échange technique avec l'administration sur les contrôles PHAE

3.1.2. Structuration foncière

Propriété des alpages, estives et parcours :

Les estives et alpages sont majoritairement des propriétés communales mises à disposition par conventions pluriannuelles de pâturage, avec souvent une imbrication de parcelles privés. Il existe peu d'unités pastorales domaniales.

En zones basses, les exploitations pastorales sont principalement liées à des parcours dont les propriétaires sont des personnes privées.

Enjeux autour du foncier :

Le morcellement foncier a motivé la création de **six Association Foncières Pastorales (AFP)** dans le Diois (sur les 8 que compte le département). Elles concernent les communes de Valdrôme, de Chamaloc, de Lus la Croix Haute, d'Aucelon, de Val Maravel et de Treschenu-Creyers. 4 de ces AFP ont permis des installations agricoles familiales en zones défavorisées, avec la création de siège d'exploitation viables (plus de dix années d'existence) et transmissibles (reprise d'exploitation probable sur les 2 AFP concernées pour l'instant).

Les réunions ont permis de repérer deux principales problématiques autour du foncier :

1 - La sécurisation du foncier : Même pour les exploitants en place, il existe souvent des difficultés pour obtenir une sécurité *via* des contrats avec les propriétaires privés. Ceux-ci ont souvent une certaine réticence à s'engager vis-à-vis d'un éleveur, même pour une durée de seulement quelques années. Certains propriétaires réalisent également une confusion entre convention pluriannuelle de pâturage et bail rural. Il est également fréquent que les propriétaires préfèrent destiner leurs terres à un usage de loisir (chevaux, chasse... etc.)

2 - L'accès au foncier pour les installations hors cadre familial : Très peu d'installations se réalisent hors cadre familial en raison de l'importance des investissements de départ et de l'indisponibilité du foncier. Ce constat est fait dans 5 des 6 réunions où la question a été abordée. Ce constat est moins net pour le GP du Claps car il est tempéré par la dynamique liée à la création d'une AFP.

Les besoins en matière d'accès, de sécurisation et de structuration du foncier se placent à la fois à un niveau individuel et à un niveau communal :

À un niveau individuel, les besoins exprimés par les éleveurs dans leurs relations avec les propriétaires privés peuvent concerner :

- la communication sur l'intérêt de la gestion pastorale pour gérer l'espace
- l'information sur les formes de locations possible
- l'incitation financière pour la prise en charge de contrats de location

Au niveau collectif, les besoins relèvent de :

- l'information sur les outils existants (principalement pour les nouvelles équipes municipales)
- selon les cas, les projets des communes peuvent passer par de multiples outils :
 - l'acquisition foncière
 - l'animation de réorganisations foncières
 - l'accompagnement à la réalisation de convention pluriannuelle de pâturage
 - la création d'AFP

Les actions pouvant permettre de mobiliser de nouvelles surfaces pastorales sont diverses et souvent liées entre elles : un débroussaillage et une opération sylvo-pastorale peuvent aider à convaincre un propriétaire. Un travail sur la main d'œuvre et l'aide au gardiennage peut aider à convaincre un locataire de chasse de négocier une pratique du pastoralisme. A l'occasion du travail sur carte lors des réunions des GP la raison de non utilisation de plusieurs secteurs potentiellement pâturables a été notée. Cet inventaire est loin d'être exhaustif, mais il illustre la diversité des leviers d'actions à mobiliser pour rendre des surfaces disponibles, en complément des actions d'animation foncière.

Fig. 10 : **De multiples leviers d'actions complémentaires de l'animation foncière pour favoriser la mise en valeur des zones pastorales non utilisées**



■ **Le foncier en quelques mots...**

Les constats :

- Difficulté d'accès au foncier pour les installations hors cadre familial
- Difficulté de sécurisation du foncier : Méconnaissance des propriétaires, crainte de s'engager, concurrence de l'élevage de loisir...

Les besoins :

Besoins des éleveurs vis à vis des propriétaires :

- **communiquer sur l'intérêt de la gestion pastorale**
- **Inform** sur les formes de location
- **Incitation financière** aux conventions pluriannuelles de pâturage

Besoins des communes :

- connaître les outils à disposition
- **animation et structuration foncière** (divers outils : conventions, AFP...)
- soutien aux **acquisitions foncières**

L'animation foncière doit s'articuler avec le travail sur la main d'œuvre, l'aménagement et la communication

3.1.3. L'aménagement des surfaces pastorales

Les aides régionales ont joué un rôle important d'incitation à l'équipement. Elles ont accompagné la transformation des systèmes pastoraux d'une valorisation plutôt par le gardiennage vers une valorisation plutôt par parcs, qui a permis aux systèmes pastoraux de s'adapter à la diminution de la main d'œuvre disponible.

Le soutien aux clôtures a notamment permis d'utiliser des surfaces à faible valeur pastorale. **Toutes les réunions avec les GP ont montré qu'il existe une relation directe entre taux d'aide et équipement des surfaces peu productives :** « lorsque les clôtures étaient subventionnées à 70%, cela permettaient d'aller équiper dans des secteurs plus pauvres en allant plus loin qu'aujourd'hui avec des clôtures aidées à 50% ». « On travaille mieux grâce aux aides : matériel plus solide et appel à des entreprises prestataires... »

3.1.3.1. Besoins des GP classiques en aménagement des alpages

Cela fait près de vingt ans qu'une politique départementale, régionale, nationale et européenne d'équipement est menée sur ces surfaces. Les unités pastorales d'alpages sont pour l'essentiel assez bien équipées. Les besoins sont donc ponctuels. Ils concernent notamment les logements des bergers, qui sont souvent encore en décalage avec les normes sociales de confort. Environ 15 bergers d'alpage ou d'estive travaillent dans le Diois, qu'ils soient éleveurs ou salariés. Il existe 11 cabanes pastorales, dont 5 neuves et 2 récemment rénovées durant les programmes d'aménagements pastoraux passés. Il reste donc 4 cabanes à améliorer plus 4 estives et alpages sans logement principal. Les besoins peuvent donc émerger en fonction de l'évolution du fonctionnement de ces unités pastorales. Il est nécessaire pour les Groupements Pastoraux de fidéliser leurs bergers, et parfois leurs familles. Offrir un logement décent est également une obligation en tant qu'employeur.

En complément, il existe également des besoins en abris de quartier, parfois mobiles, dans le but de réduire la pénibilité du travail (abris en cas d'intempérie, réduction de la marche quotidienne pour atteindre le quartier...). Ces abris peuvent également être utiles pour les zones basses et le GP à gestion concertée.

Les équipements de logements sont de gros investissements, avec une longue durée d'amortissement. Les maîtres d'ouvrages potentiels (communes...) ne peuvent donc généralement pas réaliser ces investissements en l'absence d'un fort taux de soutien.

3.1.3.2. Besoins de GP à gestion concertée en aménagement des estives et parcours

Le besoin en équipements est difficile à définir car il y a beaucoup d'incertitude chez les éleveurs en cette période de crise ovine. Un tour de table a été effectué lors de chaque réunion pour connaître les projets individuels de chacun des éleveurs présents. Une cinquantaine de projets ont été annoncés. Tous les GP à gestion concertée rencontrés font état de projets de clôtures et de débroussaillments. Généralement, sur une unité pastorale, l'aménagement commence par l'équipement de base, et se poursuit par un débroussaillage.

- **Besoin en clôtures :** Après 20 ans de soutien à l'aménagement pastoral, les éleveurs les plus « anciens » notent qu'ils sont maintenant bien équipés. Le besoin concerne plutôt la réfection

et le renouvellement des clôtures les plus anciennes. Les jeunes agriculteurs ont d'avantage de besoins. Les clôtures mobiles sont les plus demandées. L'intérêt des clôtures mobiles a été mainte fois souligné : elles facilitent la mise en valeur de surfaces où les éleveurs ne peuvent pas sécuriser le foncier (mise à disposition précaire par les propriétaires privés, par exemple), avec un coût faible et sans donner l'impression de coloniser la propriété mise à disposition. Les clôtures mobiles et/ou à fils déposables sont également intéressantes car elles facilitent le multi-usage, puisqu'elles ne sont mise en place que durant la durée du pâturage. C'est un avantage indéniable pour la cohabitation avec les activités de chasse et de randonnée.

- **Besoin en débroussaillage** : Certains éleveurs ont parfois eu des difficultés pour gérer la repousse après interventions. Il apparaît que les besoins sont divers et doivent être adaptés à la végétation et à la place de la zone dans la conduite du troupeau :

- besoins en terme d'entretien sous la forme d'investissement dans un broyeur, ou en faisant appel à un prestataires de services

- besoins en terme d'intervention lourde, avec parfois un travail du sol pour éliminer les souches

- besoin en terme d'intervention légère en layon

Par contre, la volonté de recourir à l'outil brûlage dirigé n'a jamais été spontanément évoquée. L'outil mis en place par la cellule brûlage dirigé du département semble peu connu des éleveurs et lourd à mobiliser en l'absence d'une animation amont.

50 projets d'investissements matériels annoncés par les exploitants :

Clôture : 21 exploitations, dont :

clôtures mobiles : 5

clôtures fixes : 1

type non précisé : 15

Débroussaillage : 13 exploitations, dont :

interventions partielles en layons : 3

débroussaillage lourd avec travail du sol : 1

débroussailllements d'entretien uniquement (pas de nouvelles ouvertures) : 2

type de débroussaillage non précisé : 7

Eau et abreuvement : 9 exploitations, dont :

amenée d'eau : 2

citernes : 2

autres : 5

Contention : 1

Accès aux parcs et clôtures : 3 (pistes et layons)

Matériels mobile en inter GP de transport et de soin des animaux : 3

■ **Les besoins en équipement des surfaces pastorales en quelques mots...**

Les constats :

Le soutien régional est nécessaire pour pouvoir exploiter des surfaces qui n'offrent qu'une ressource fourragère faible.

Les surfaces pastorales commencent à être assez bien équipées. Mais leur utilisation est fragilisée par...

- un embroussaillage généralisé ou une densification des boisements
- le marasme économique de la filière ovine
- le développement de la prédation

Les besoins :

Malgré les difficultés notées par les éleveurs, la volonté d'investir dans l'équipement des surfaces pastorale se maintient. Il y donc maintien du niveau de besoins pour aménager les surfaces pastorales.

Par ordre de fréquence :

1. des clôtures :

- pour **équipement** des jeunes ET **renouvellement** de l'ancien
- y compris beaucoup de clôtures mobiles (intérêt pour le multi-usage)

2. des débroussailllements :

- avec **encadrement** technique pour prévoir la gestion de la repousse
- de tous types (**entretien, layons, broyage d'ouverture, travail du sol, dépressage**)
- en faisant connaître l'outil **brûlage dirigé**

3. de l'abreuvement des troupeaux : à raisonner le plus collectivement possible

3.2. L'espace pastoral lieu de production d'autres activités

Une bonne cohabitation générale avec la chasse et les activités de pleine nature

Des possibilités de coproduction sylvo-pastorales

La consultation des structures départementale et des éleveurs a permis de pointer trois types d'activités avec lesquels il existe des interactions avec le pastoralisme :

- les randonnées (pédestre, équestre, VTT...). Les autres activités de pleine nature n'ont jamais été évoquées durant les diverses rencontres.
- la chasse
- la sylviculture

En plus de ces trois principales activités, il faut ajouter que l'espace pastoral des zones basses est de plus en plus utilisé en tant que cadre de vie résidentiel. Cela pose parfois des problèmes de concurrence d'usage de l'espace qui ont été abordés dans la partie consacrée au foncier. Cela ouvre aussi des possibilités de partenariats avec les résidents pour l'entretien du paysage, qui sont abordées sous l'angle environnemental, dans la dernière partie du diagnostic.

Ajoutons qu'il existe deux domaines skiables de petites tailles sur le territoire : Valdrôme et la Jarjatte (commune de Lus). Les pistes de ces deux domaines sont chacune pâturée par un éleveur.

Aucune interaction spécifique n'a été notée concernant les activités motorisées de loisir, l'aéromodélisme, le vol libre, la cueillette, la pêche... Cependant ces actions sont pratiquées et ne devront pas être oubliées lors de la conception des actions.

3.2.1. Les randonnées

Une bonne cohabitation...

Quasiment unanimement, les éleveurs font en premier lieu le constat d'une bonne cohabitation générale. C'est également le cas du côté des acteurs de la randonnée (comité départemental de la randonnée, service plein air du Conseil Général, Association des accompagnateurs Diois, Garderie verte du PNR du Vercors...) Quelques cas de fermeture ou de déviation de sentiers ont été notés par le passé, de façon ponctuelle. De même, il existe localement quelques problèmes de non fermeture des clôtures (évoqués lors de 3 réunions GP).

Quelques problèmes de fermetures de sentiers par des filets mobiles ont également été constatés. De plus, les franchissements prévus pour les piétons sont parfois inadaptés aux nouvelles pratiques de randonnées en développement : la randonnée avec ânes, la joëlette¹

...

Par contre, le problème de co-habitation posé par les chiens de protection est systématiquement relevé lorsque des éleveurs en possédant participent à la réunion. Cette problématique est également soulevée par les acteurs de la randonnée.

¹ La Joëlette est un fauteuil muni d'une roue unique, situé sous le fauteuil, et de deux brancards, permettant ainsi de véhiculer une personne handicapée.

Dans tous les cas, les améliorations possibles sont généralement liées à des questions d'information et de connaissance des pratiques :

- connaissance pour les éleveurs sur les types de franchissement les plus adaptés à la diversité des pratiques de randonnée
- connaissance pour les randonneurs des comportements à tenir vis-à-vis des chiens et du troupeau

Il existe une volonté chez les éleveurs d'impliquer d'avantage les acteurs du tourisme dans la gestion de ces quelques problèmes.

... mais des possibilités de coproduction sous exploitées ?

Sur le terrain les activités cohabitent relativement bien. La réunion de concertation a cependant montré que dans les discours de beaucoup d'éleveur il n'existe pas encore de réelle reconnaissance de la randonnée comme une activité économique légitime et qu'elle est simplement tolérée sur des itinéraires précis. De ce point de vue, le fait que les éleveurs regroupent dans une même globalité les randonneurs sous le vocable de touristes est assez significatif. Les possibilités de co-productions sont pourtant notables. De l'avis des professionnels de la randonnée il existe un fort intérêt des randonneurs pour le pastoralisme. Ceux-ci sont demandeurs d'information sur le métier de berger et à la recherche d'autres façons de découvrir la montagne. Le succès de la fête de la transhumance, des randonnées itinérantes à la découverte du monde pastoral (« transdioise »), des « rencontres en alpages »... montrent qu'il existe un potentiel pour créer des produits « pasto-touristiques ». Cela représente une opportunité pour valoriser les productions pastorales, en organisant un marché-dégustation en fin d'itinéraire : par exemple, environ 50 personnes participent à la transdioise, et une grande partie est en disposition pour acheter un agneau aux producteurs en fin d'itinéraire.

Le monde de la randonnée se professionnalise. La tendance est d'aller d'une prise en charge des sentiers par des bénévoles locaux vers une prise en charge par des professionnels. La dynamique du bénévolat s'essouffle, tandis que le réseau des sentiers s'allonge, ce qui laisse présager des difficultés d'entretien pour le PNR et pour le Conseil Général, les deux structures qui se partagent la tâche du balisage et de la création des sentiers du Diois. Les acteurs ruraux « traditionnels » que sont les agriculteurs et les chasseurs ont peut-être une place à trouver dans l'entretien des sentiers.

■ **Randonnée et pastoralisme en quelques mots...**

Les constats :

De l'avis de tous : globalement une bonne cohabitation sur le terrain. Quelques problèmes ponctuels ou accessoires : refus de passage, portillons non refermés, franchissements inadaptés aux animaux bâtés, fermeture de sentier par un filet mobile... **La relation avec les patous est par contre un réel problème.**

Une volonté affichée des éleveurs d'impliquer et d'informer les acteurs du tourisme

Des randonneurs généralement demandeurs d'informations et intéressés par le pastoralisme, un **potentiel de développement du tourisme pastoral**

Les besoins :

- Favoriser la prise en compte systématique de la randonnée par rapport aux clôtures et aux **franchissements**
- **Communiquer** sur le pastoralisme auprès des randonneurs
- Mettre en réseau des professionnels de la randonnée avec les pasteurs

3.2.2. Les chasses

La situation de la cohabitation avec la chasse est contrastée. Globalement, la cohabitation se déroule relativement bien. Le fait que le monde de la chasse et du pastoralisme ne se porte pas toujours mutuellement un regard élogieux n'empêche pas la négociation de modalités de cohabitation. L'implication locale des chasseurs ou le fait qu'un éleveur pratique la chasse constituent des facteurs qui favorisent le dialogue et les compromis permettant la cohabitation. Le morcellement du foncier et la maîtrise d'une partie du foncier par les éleveurs est également un facteur important, qui fait que les ACCA sont généralement dans une logique de négociation.

La situation est plus difficile sur les lots de chasse domaniaux, souvent loués à des chasseurs extérieurs, où on observe une exclusion spatiale et/ou temporaire du pastoralisme. Le prix de la location des lots domaniaux est souvent sans commune mesure avec le prix d'une location pastorale (le rapport est parfois proche de 1 à 50).

De l'avis des éleveurs, une négociation plus fine pourrait permettre de trouver des terrains d'entente pour cohabiter durant les deux jours de chasse par semaine, sans recourir à des solutions exclusives. Ce constat a été réalisé dans 7 des réunions avec les GP. De leur côté, certains chasseurs relèvent que le gardiennage facilite la cohabitation en période de chasse : présence sur place d'un berger, regroupement du troupeau... Permettre la cohabitation nécessite aussi de mobiliser et d'impliquer les propriétaires (c'est-à-dire les agents locaux de l'ONF dans la plupart des cas).

Les éleveurs relèvent une certaine concurrence avec la faune sauvage (dégâts sur les clôtures et les pâturages) et plaident en faveur de l'augmentation de plans de chasse. Une étude d'évaluation de l'impact réel pourrait constituer une base de discussion.

■ *Chasse et pastoralisme en quelques mots...*

Les constats

Une **bonne cohabitation globale**, fruit de négociations locales, mais de nombreux **cas d'exclusions du pastoralisme sur les lots de chasses domaniaux**, alors qu'une cohabitation négociée serait possible.

Les besoins

Implication de l'ensemble des acteurs pour négocier des solutions sur les chasses domaniales. Le gardiennage peut faciliter les négociations, tout comme la démonstration autour **d'expérimentations et d'expériences de cohabitations** réussies.

3.2.3. Forêts et sylvicultures

Une ressource pastorale utilisée ou potentielle...

La forêt couvre 70 % du territoire diois :

- 2/3 de forêts privées, caractérisées par un fort morcellement et une faible valorisation marchande
- 1/3 forêt publiques (dont environ la moitié de forêts communales et l'autre moitié domaniales et majoritairement issue des reboisements RTM du début du siècle).

Les sous bois constituent une véritable ressource pastorale. Elle est particulièrement utile les années de sécheresse et permet de sécuriser le calendrier de pâturage. En 2003, 20 éleveurs ont sollicité l'ONF pour du pâturage sous forêt soit 4 000 bêtes sur une surface de 1 300 ha.¹

Cette ressource ne sert pas seulement d'appoint, mais est aussi une ressource de base. Seule une assez faible partie des forêts domaniales est pâturée de façon régulière et est engagée à la PAC (voir carte page suivante). Il existe un certain nombre de forêts potentiellement pâturables qui ne sont pas utilisées pour des raisons multiples : équipement pastoral manquant, indisponibilité du foncier...

Par manque d'information, les propriétaires sont parfois réticents pour louer leurs forêts aux éleveurs, alors que le sylvo-pastoralisme est plutôt favorable à la gestion de leur patrimoine forestier. En effet, le pastoralisme permet de maintenir le développement des strates herbacées et arbustives en sous bois. Les propriétaires forestiers peuvent donc y trouver un intérêt paysager, ainsi qu'une diminution du risque d'incendie. De plus, des expérimentations sont en cours pour étudier dans quelle mesure l'ajustement de la pression de pâturage peut permettre soit de favoriser la régénération, soit de contenir une régénération forestière trop abondante.

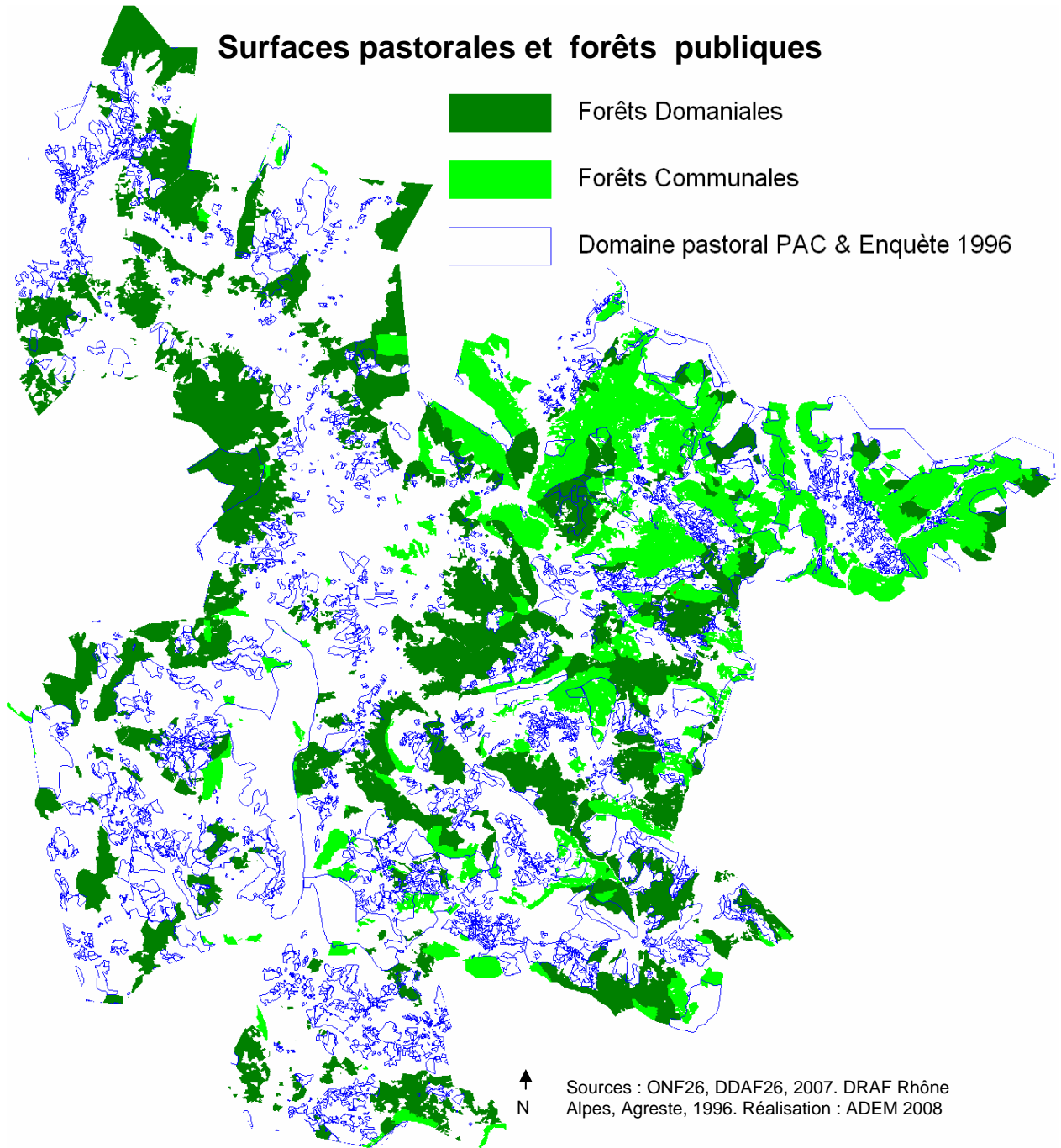
... à gérer avec les forestiers

En l'absence d'intervention sylvicole, les boisements se densifient. Cela conduit à une diminution progressive de la ressource pastorale jusqu'à sa disparition. Cette perte de ressource pastorale sur des secteurs souvent aménagés en parc (clôturés, équipés en points d'eau, etc.) pose problèmes aux éleveurs qui y ont investis et qui souhaitent en conserver l'usage. **Il existe donc une demande des éleveurs pour gérer ces forêts et réaliser des éclaircies et dépressages pastoraux. Ce besoin a été évoqué lors des deux tiers des réunions des GP.**

La densification des bois pose parfois des problèmes de stabilité et de qualité des peuplements forestiers. Mais ces forêts sont encore jeunes et une intervention sylvicole ne se justifie pas à elle seule. D'autant moins que les forêts dioises pâturables sont généralement peu productives. **Un taux d'aide de 60 à 80% semble nécessaire pour déterminer les propriétaires forestiers à intervenir sur leurs forêts.**

¹ Source : Communauté des Communes du Diois, janvier 2007. **Diagnostic du PSADER (Plan Stratégique Agriculture et Développement Rural) du Pays Diois.** 117 pages

Surfaces pastorales et forêts publiques



↑
N Sources : ONF26, DDAF26, 2007. DRAF Rhône Alpes, Agreste, 1996. Réalisation : ADEM 2008

Cependant, **les rémanents d'intervention sylvicole peuvent être gênants pour la pratique du pâturage**. Les rémanents ont été pointés comme une gêne pour 4 des 9 GP rencontrés.

La gestion des rémanents est coûteuse, car elle passe par un travail manuel fastidieux. Il apparaît difficile de demander à un exploitant de réaliser une mise en tas dans une pinède sans contrepartie financière. Le coût pour réaliser une mise en tas des rémanents va de 1000 à plus de 3000 € par ha. Une piste de travail est donc d'étudier la possibilité de valoriser ces rémanents en lien avec les dispositifs forestiers (aides au bois énergie, etc.)

Il existe un projet de charte forestière de territoire (CFT), pour les communes les plus méridionales du territoire du PPT : il s'agit du projet de CFT des Baronnies Provençales (communes de Chalancon, La Motte Chalancon, Rottier, La Charce, Pommerol et Cornillac). Le diagnostic de la charte a été validé en septembre : le travail sur le sylvo-pastoralisme a été pointé comme un enjeu prioritaire.

Les 17 communes du nord Diois sont également concernées par la charte forestière animée par le PNR du Vercors en 2006. Le sylvo-pastoralisme y a également été identifié comme une action possible. Pour l'instant, la CCD ne s'est pas encore impliquée dans cette charte.

Les cantons de Chatillon-en-Diois et de Luc-en-Diois sont tous les deux concernés par un plan de massif élaboré par le CRPF en 2004 avec le concours financier de la région R-A. Pour ces deux plans de massifs, un des axes de travail identifié concerne l'ouverture de l'espace forestier au sylvo-pastoralisme. Faute de financement ces plans se sont traduits de peu d'effet.

■ **Forêts et sylvo-pastoralisme en quelques mots...**

Constats :

Les forêts dioises représentent une ressource très importante pour les systèmes pastoraux et une sécurité fourragère pour les années sèches.

Le maintien de cette ressource exige des interventions : **coupes, d'éclaircie, d'élagage, de dépressage... tout en** mettant en tas ou en éliminant les **rémanents** qui constituent une gêne pour les troupeaux.

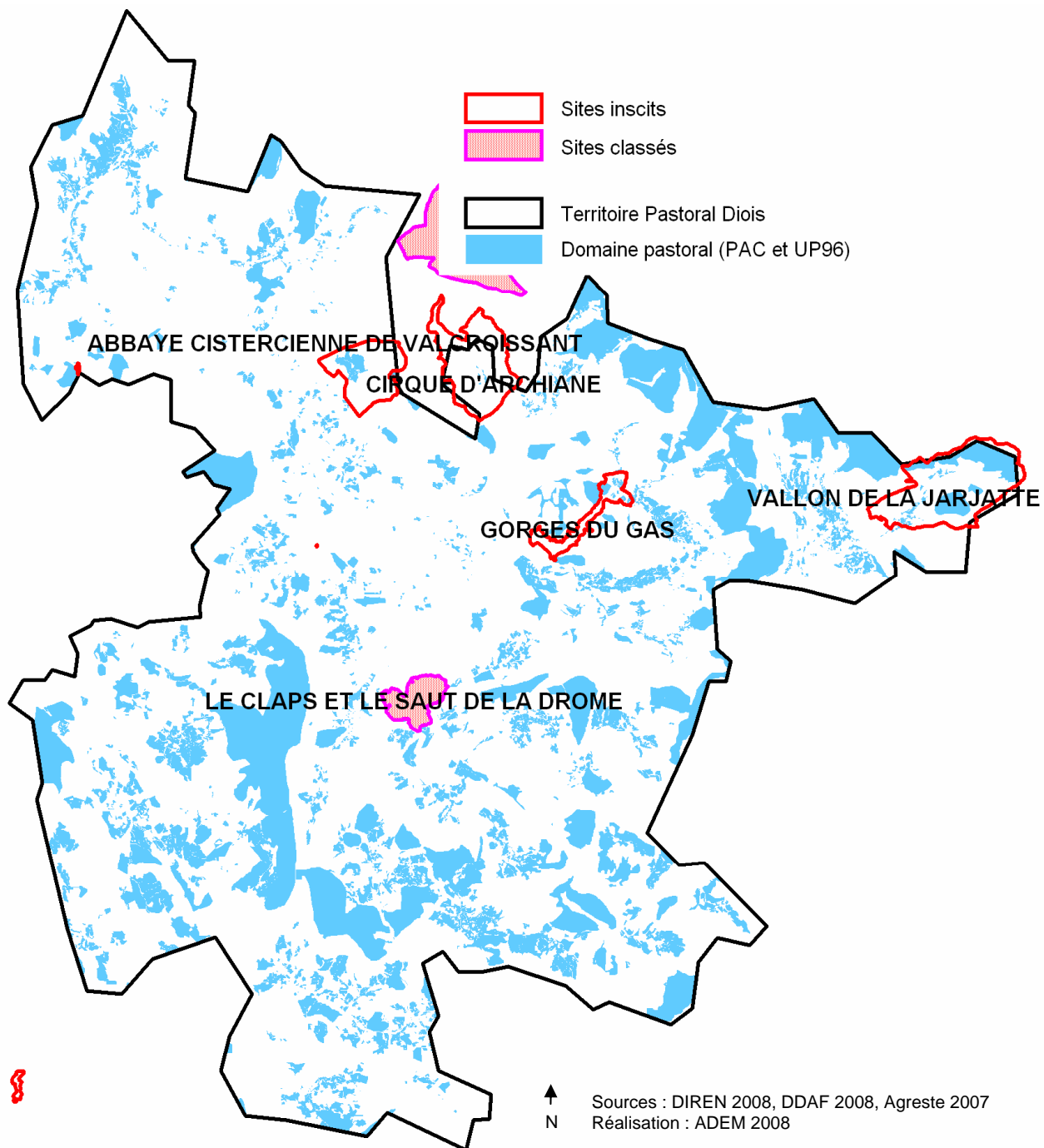
Le pastoralisme peut avoir un intérêt pour les propriétaires forestiers (paysage, incendie, régénération...).

Besoins :

Le pâturage sous forêt est omniprésent... mais les synergies sylvo-pastorales sont à développer. Pour cela les besoins concernent :

- Le conseil et l'**information des propriétaires forestiers** sur l'intérêt du sylvo-pastoralisme (CRPF pour propriétaires privés, ONF et CCD pour communes...)
- le **couplage des aides forestières et pastorales** pour les interventions sylvo-pastorales (80% d'aide au minimum).

Zonage de protection des paysages et domaine pastoral



3.3. L'espace pastoral, un espace naturel

L'espace pastoral accueille un patrimoine floristique de première importance menacé par la fermeture des milieux

Quelques possibilités de prises en compte volontaire dans les pratiques pastorales, un besoin de construction locale de contrats agri environnementaux

3.3.1. Espaces à statuts

3.3.1.1. Protections réglementaires

Réserve Naturelle

La Réserve Naturelle du Haut Plateau du Vercors constitue un territoire pastoral à elle seule et bénéficiera d'un PPT sous la maîtrise d'ouvrage du PNR du Vercors.

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Aucune zone pastorale dioise n'est concernée par un APPB.

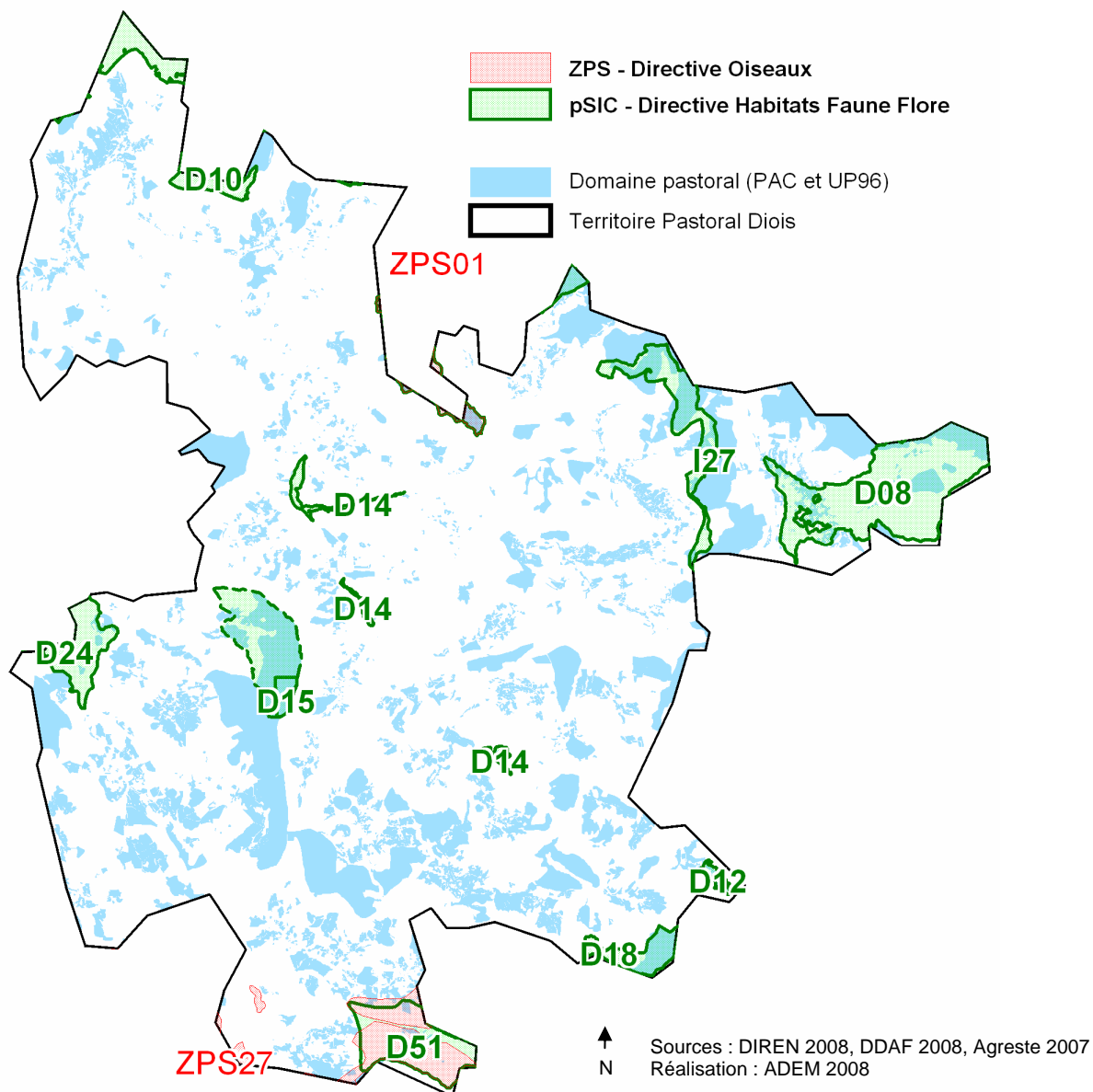
Sites et paysages classés remarquables, exceptionnels, sites inscrits

Deux sites inscrits concernent des zones pastorales : le vallon de la Jarjatte et le périmètre paysager relatif à l'abbaye de Valcroissant. Sur ces sites, tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site doivent être déclarés à l'administration 4 mois à l'avance par le maître d'ouvrage.¹

Un projet de classement concerne le site inscrit du vallon de la Jarjatte. Sur un site classé, tout aménagement ou construction est soumis suivant son importance, à autorisation spéciale ministérielle ou préfectorale.¹

¹ Articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement.

Sites Natura 2000 : application de la directive « habitats - faune - flore » et de la directive « oiseaux »



3.3.1.2. Sites Natura 2000

9 des 10 sites Natura 2000 diois concernent des zones pastorales. Deux d'entre eux ont permis de déboucher sur la contractualisation en 2008 de contrats agri-environnementaux (MAEt).

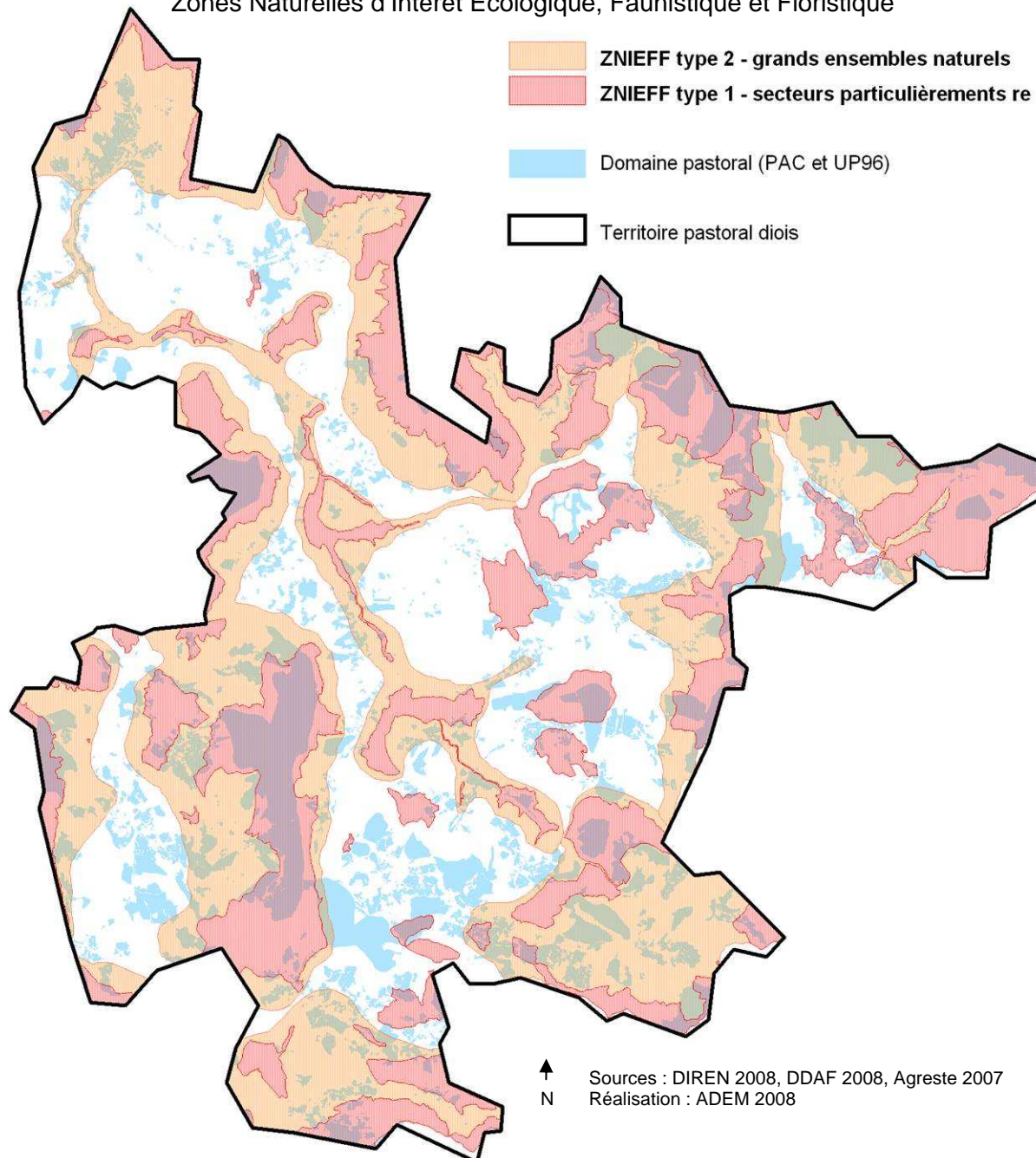
Fig. 11 : **Site Natura 2000 sur zones pastorales**

Références		Dénomination abrégée du site	Remarques	comité de pilotage		Date validation DOCOB par le comité local	Opérateur / animateur	site suivi par
FR	UE			date d'installation	date arrêté préf.			
D 8	FR82 01680	landes, pelouses et forêts du vallon de la Jarjatte et prairies humides de Lus		06/07/1999		17/09/2003	commune de Lus	DDAF 26
D 10	FR82 01682	pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	La réalisation du DOCOB de ce site n'est pas dans les priorités.					DDAF 26
D 12	FR82 01683	zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Projet de DOCOB en 2008.					DDAF 26
D 14	FR82 01684	milieux aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez	Seul site non pastoral					DDAF 26
D 15	FR82 01685	pelouses et falaises du plateau de la Servelle de Brette	Extension du périmètre en 2008. Projet de GP	31/07/1998	23/09/2002	08/12/2000	ONF Drôme, commune pas encore positionnée	DDAF 26
D 18	FR82 01688	pelouses, forêts, habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcena	DOCOB en fin de vie. Périmètre stable.	09/07/1999	23/09/2002	26/04/2002	ONF Drôme	DDAF 26
D 24	FR82 01690	grotte à chauve-souris des Sadoux	Surface d'environ 1000 Ha, car inclus les zones de chasse des chauves souris. Landes et bois, actions de réouverture.	16/05/2002	14/06/2002	17/06/2004	CORA 26 et ONF	DDAF 26
D 51	FR82 01695	pelouses et habitats rocheux des gorges de Pomerol						DDAF 26
I27	FR82 01744	landes, pelouses, forêts, éboulis des hauts plateaux de la bordure orientale du Vercors		24/11/2003	13/11/2003	5/05/2005	PNR Vercors	DIRE N RA
ZPS 01	FR82 10017	Hauts plateaux du Vercors		24/11/2003	13/11/2003	5/05/2005	PNR Vercors	DIRE N RA
ZPS 27	FR82 10019	Baronnies et gorges de l'Eygues						DDAF 26

Source : DDAF 26.

Zones à faune et flore remarquables

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



3.3.2. Enjeux liés à l'environnement

3.3.2.1. Biodiversité

La majeure partie du domaine pastoral diois entrecoupe les zones répertoriées par l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Les ZNIEFF de type 1 répertorient les secteurs les plus remarquables. Quelques zones de recoupement avec les surfaces pastorales concernent les sites Natura 2000 références D8, I27, D12, D15 et D18. De nombreuses autres zones à valeur à la fois écologique et pastorale ne font l'objet d'aucun dispositif de gestion : La crête du GP d'Aucelon à Chalancon, le plateau de Justin, La montagne du Puy, Le Luzet (GP du Claps) de l'Archier (GP de Combebelle)... etc.

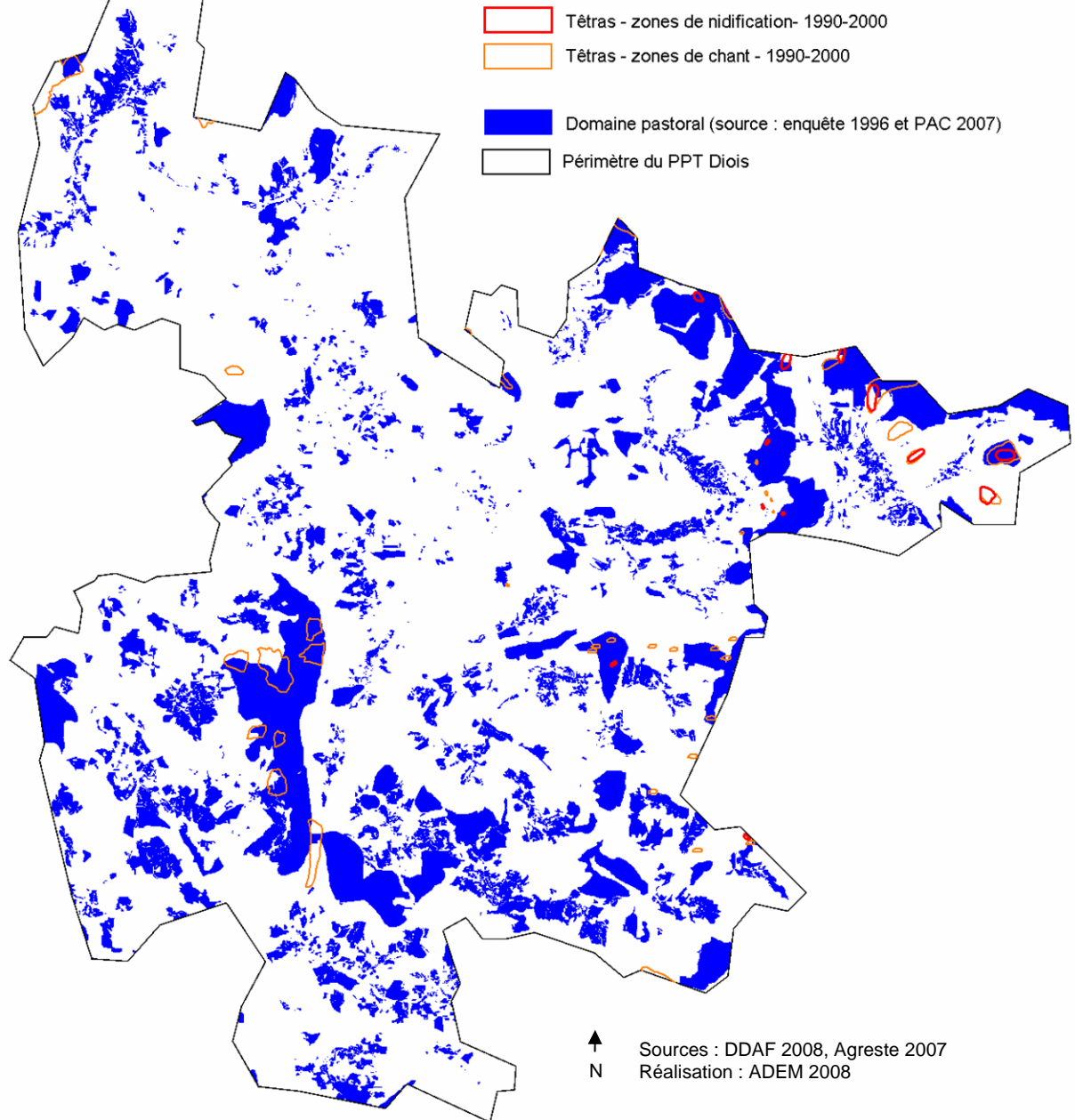
Une grande partie des espèces patrimoniales présentes sur ces secteurs sont liées aux pelouses et aux premiers stades d'embroussaillage. Étant donné leur altitude modérée, ces milieux sont instables. Leur existence dépend du maintien d'une hétérogénéité de la mosaïque de milieu. Cette hétérogénéité est en partie le fruit des actions anthropiques, et en particulier de la gestion pastorale. Sur un long pas de temps et à grande échelle, le maintien de l'activité pastorale semble plutôt favorable à cette biodiversité. Des éleveurs regrettent que la qualité de cette gestion ne soit pas toujours reconnue.

À petite échelle spatio-temporelle, l'activité pastorale, et particulièrement les opérations de débroussaillage avec travail du sol, peuvent être préjudiciables à certaines stations d'espèces remarquables. La prise en compte de la faune et de la flore protégées n'est pas obligatoire dans le cadre d'une activité agricole. Certains acteurs demandent cependant que l'activité pastorale intègre certaines préoccupations en matière de conservation de la biodiversité, par :

- **la consultation d'un comité d'expert naturaliste lorsqu'un aménagement est réalisé au sein d'une ZNIEFF type I.**
- **la réalisation de diagnostics pastoraux en intégrant une approche naturaliste sur certains secteurs particulièrement remarquables.**

Bien que cette idée n'ait pas encore été discutée en comité de pilotage, ni avec les partenaires, ni avec les éleveurs, on pourrait imaginer que cette prise en compte volontaire puissent être valorisés au travers d'une charte « pastoralisme et environnement » : celle-ci regrouperait les prescriptions volontairement incluses dans le PPT pour une valorisation auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales, du grand public et des consommateurs (pour une valorisation par les filières et en vente directe). Elle pourrait s'articuler avec une éventuelle MAE territorialisée.

Tétras Lyre



Vautour fauve

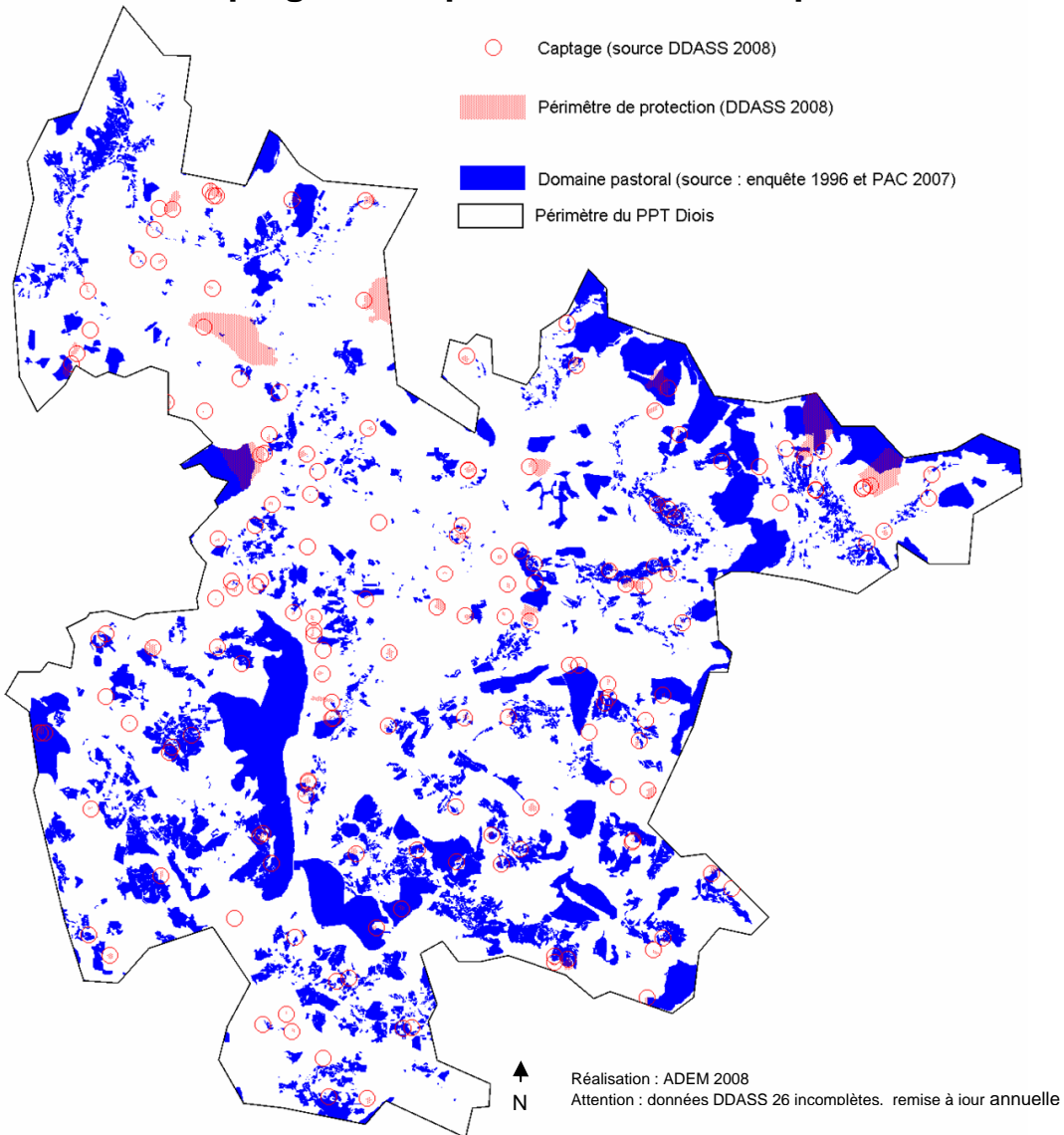
Une population de vautour fauve (*Gyps fulvus*) est présente sur le Diois. Le pastoralisme est indispensable au maintien de cette espèce emblématique : ressource alimentaire et maintien de milieu ouvert permettant de repérer les charognes.

Il est parfois nécessaire de mettre en place un dispositif spécifique pour éviter que ces oiseaux ne pénètrent dans les impluviums et les abreuvoirs.

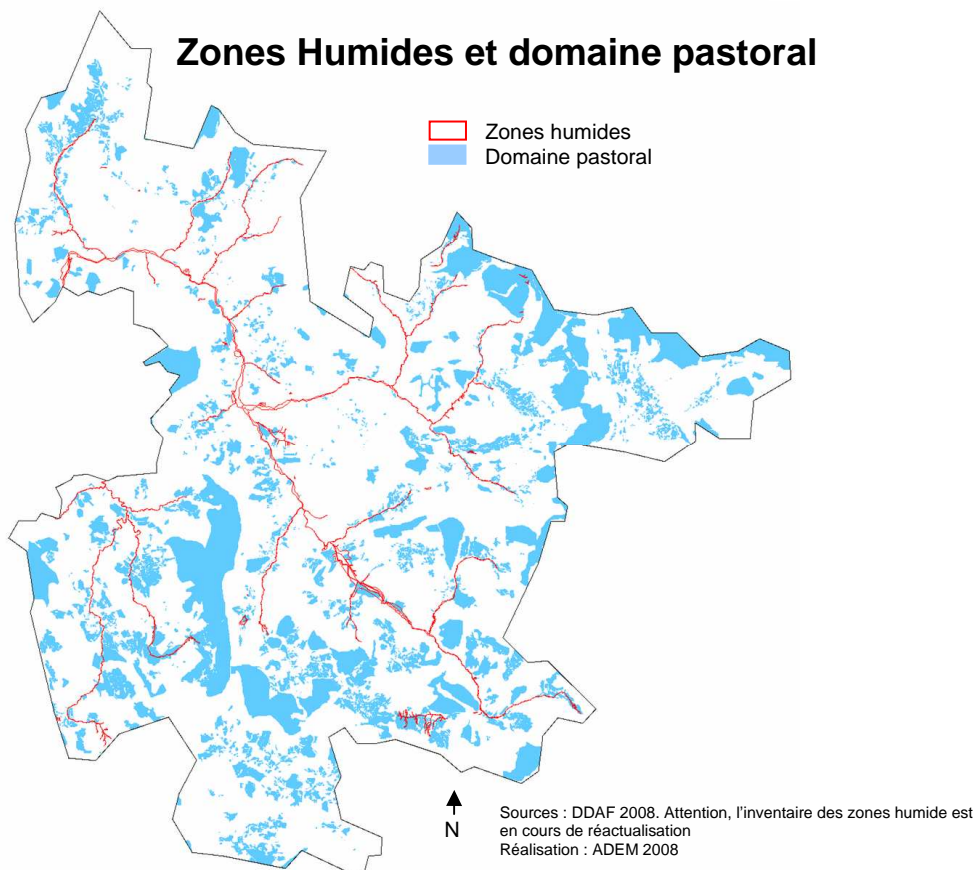
Tétras Lyre

Autre espèce emblématique, le tétras lyre (*Tetrao tetrix*) est présent sur la partie orientale du Diois (commune de Lus, etc.). Il subsiste moins de 200 individus pour la Drôme. Les effectifs du département ont subi une régression importante et continue des effectifs depuis une trentaine d'années. L'espèce a été l'objet d'observation durant les années 90 sur des secteurs du Diois plus occidentaux, mais ces populations sont aujourd'hui disparues, ou ne sont plus viables. Les populations les plus intéressantes pour la conservation de l'espèce sont visées par les sites Natura 2000 référence I27 et D08, où elles font l'objet de plans de gestion pastoraux négociés avec les éleveurs dans le cadre de contrat agri-environnementaux (MAEt).

Captage d'eau potable et domaine pastoral



Zones Humides et domaine pastoral



3.3.2.2. Impact des produits vétérinaires

Les molécules de la famille des avermectines (telle que l'ivermectine, la doramectine, l'abamectine) sont largement utilisées en traitement antiparasitaire systémique. Ces molécules ont une longue durée de rémanence et peuvent être relarguées via les fèces des animaux pendant plusieurs semaines, voir plusieurs mois (dans le cas de l'Ivermectine en bolus alimentaire). Plusieurs impacts sur l'écosystème sont possibles, car ces biocides non sélectifs éliminent tous les insectes coprophages (« bousiers » etc.) avec des conséquences en cascades possibles sur les vertébrés (oiseaux insectivores en particulier) et la réduction de la surface à brouter par le fait que, s'agissant des bovins, les bouses ne sont pas détruites et réduisent les surfaces en herbe.¹

Il existe des molécules de substitution : traitements systémiques à plus faible rémanence (ex ; moxodectine, 4 à 5 jours de toxicité pour les insecte coprophages dans le cas d'une injection) et des traitements non systémiques à spectre d'action plus ciblé (benzimidazoles, imidazothiazoles, salicylanilides, isoquinoléine). L'allongement des délais entre traitements et mise en parcours constituent également une piste de travail, tout comme l'optimisation de la prophylaxie.²

3.3.2.3. Qualité de l'eau

Le lien entre pastoralisme et qualité des eaux potables n'a jamais été évoqué spontanément lors des réunions et des consultations. Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- l'utilisation pastorale typique dioise est plutôt extensive, avec des taux de chargement très faible, et donc peu de risque de pollution par concentration des animaux.
- La plupart des captages ne sont pas situés sur des zones pastorales.

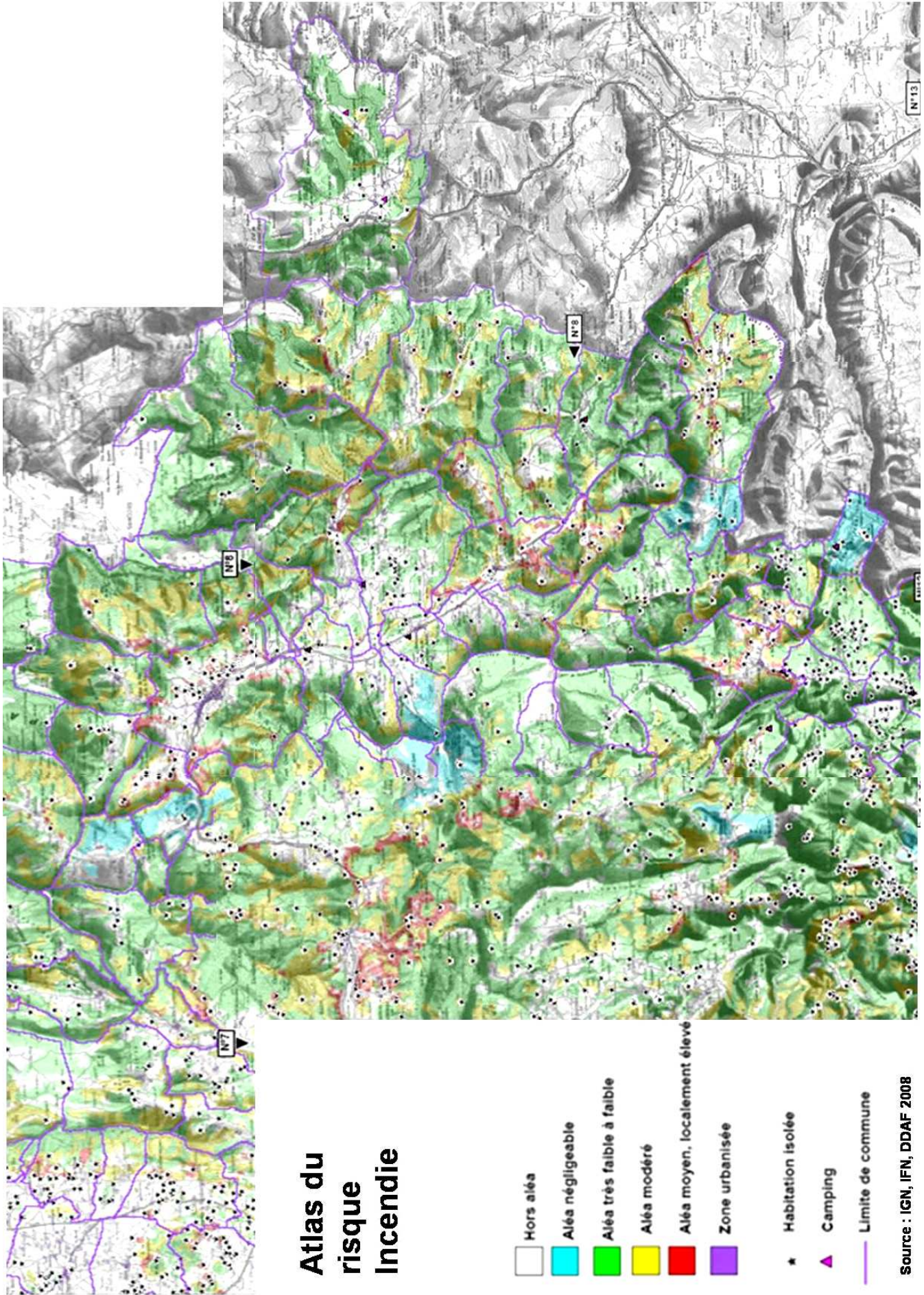
Quant ils ne sont pas spontanément pris en compte par les éleveurs, les éventuels enjeux se traitent localement, entre la commune et les éleveurs concernés. Il s'agit donc d'un thème qui se traite au cas par cas, bassin versant par bassin versant de captage.

3.3.2.4. Zones humides

Le Diois est plutôt sec et les sols souvent calcaires et drainants. Les zones pastorales sont rarement concernées par des zones humides d'importance. Le secteur des sources de la Drôme abrite quelques zones humides concernées par le domaine pastoral. Ce secteur fait l'objet du site Natura 2000 « zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme » (N°D12, voir carte page précédente). Une autre concerne le GP de Jiboui (Site Natura 2000 I27). Le marais des Bouligous, propriété départementale classée Espace Naturel Sensible sur la commune de Beurrières-Lesches est également pâturé.

¹ MATHIEU R, FRAPNA, Comm. Pers. 2008.

² LUMARET JP, ERROUSSI F, 2002, « Use of anthelmintics in herbivores and evaluation of risk for the non target fauna of pastures » INRA EDP Sciences, Laboratoire de Zoogéographie, Université Paul Valéry-Montpellier 3.



Atlas du risque Incendie

- Hors aléa
- Aléa négligeable
- Aléa très faible à faible
- Aléa modéré
- Aléa moyen, localement élevé
- Zone urbanisée
- Habitat isolée
- Camping
- Limite de commune

Source : IGN, IFN, DDAF 2008

3.3.2.5. Risques naturels

L'aléa incendie est souvent assez marqué dans le Diois (zone rouge et jaune sur la carte ci-contre). Cependant, la vulnérabilité est faible, car relativement à d'autres secteurs du département, peu d'habitations isolées sont concernées. Le risque est donc globalement modéré.

Un dispositif d'encadrement et de prise en charge des brûlages dirigés a été mis en place sous la coordination de la DDAF. À la différence d'autres départements, tel que les Alpes de Hautes Provence, ce dispositif est très peu sollicité. Aucun brûlage dirigé n'a été réalisé depuis deux ans. L'absence d'animation volontariste pour faire connaître le dispositif l'explique sans doute.

3.3.2.6. Paysage

La problématique de fermeture du paysage concerne la plupart des parcours et des estives. Les observateurs du paysage sont majoritairement situés dans les villages, en pied de versants. Ce sont les zones les plus marquées par l'embroussaillage. Il existe donc une certaine correspondance entre les zones à enjeu de fermeture du paysage et les secteurs à risque d'incendie.

3.3.3. Grands prédateurs

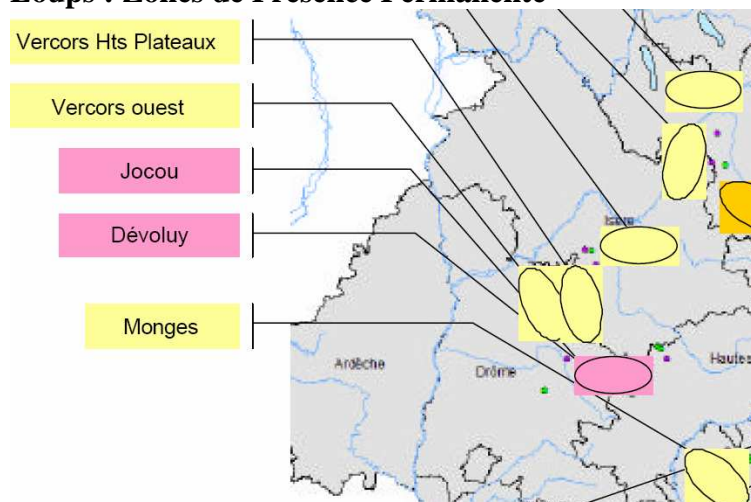
La problématique prédation est évoquée lors de toutes les réunions et elle constitue un facteur d'interrogations et d'inquiétude pour les éleveurs. (cf. § « Les exploitations pastorales et leurs besoins » p31)

Certains éleveurs pastoraux diois subissent la pression du Loup depuis bientôt 10 ans. Jusqu'à récemment, les problèmes de prédation se concentraient sur les alpages, et avaient lieu pendant la période estivale. Cela posait des problèmes techniques (pertes de bêtes, modification de la conduite des troupeaux sur les montagnes, nouvelles réflexions quant aux équipements) et humains (aigreurs des éleveurs, fracture entre éleveurs et autres acteurs de la montagne, problèmes liés à la présence des chiens de protection) indéniables, qui continueront à se poser dans l'avenir. Les chiens de protections constitue un problème dans la cohabitation avec les activités de pleine nature, mais aussi un problème vis-à-vis de la petite faune : des acteurs s'interrogent sur l'impact de la prédation pratiquée par ces chiens. La réalisation d'une expertise indépendante sur l'impact de patous a été demandée lors de la réunion de concertation de Châtillon.

L'autre question d'avenir pour le Diois au niveau de la prédation concerne l'extension spatiale du problème. L'évolution récente des secteurs concernés fait craindre une arrivée imminente du prédateur dans les zones de parcours d'intersaison, c'est-à-dire à proximité des exploitations, où les troupeaux sont à l'extérieur une grande partie de l'année, et en parcs. Plusieurs attaques ont déjà eu lieu sur ces secteurs. Quels moyens de protection mettre en place dans ces zones ? Comment rendre les systèmes d'élevage moins vulnérables ? Comment organiser le travail face à cette nouvelle contrainte ?

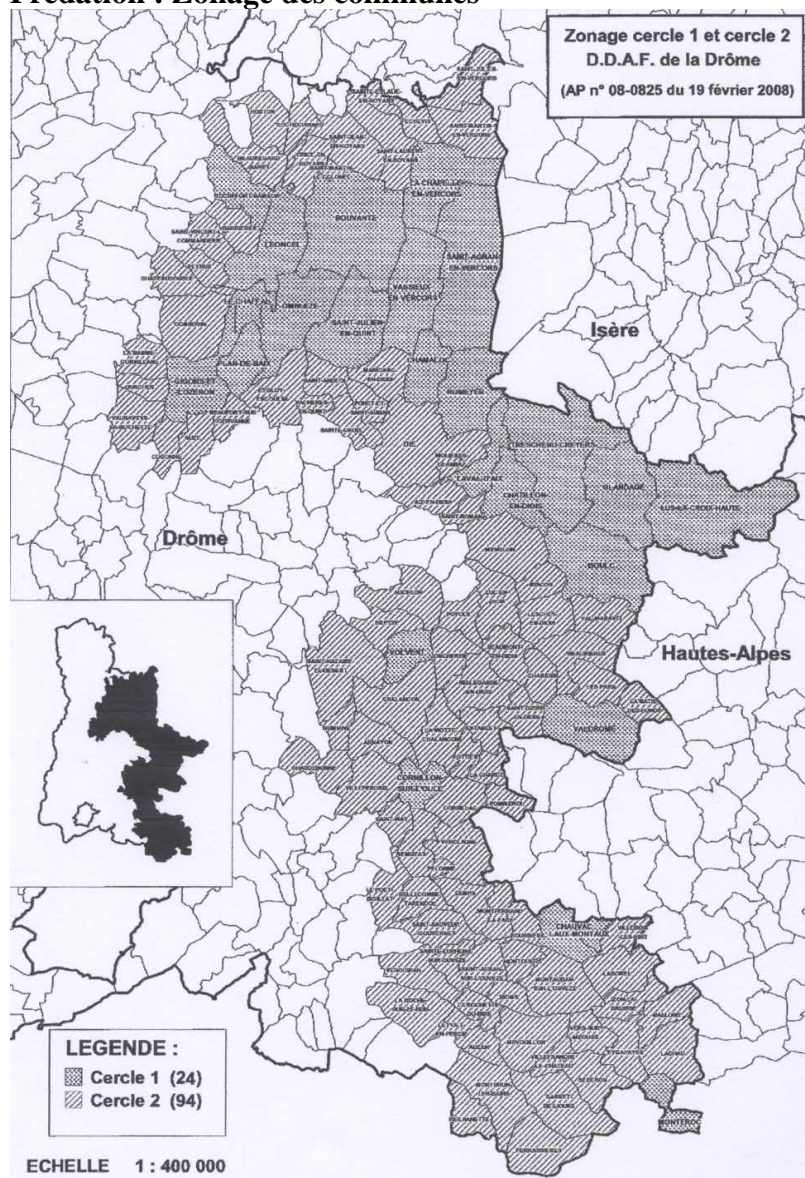
Face à cette problématique, la prévision de l'extension future des zones de présence permanente est impossible. Évaluer la vulnérabilité et les conséquences probables de l'installation d'une meute sur les systèmes en place est plus réaliste. Une étude de vulnérabilité est en cours pour l'alpage de Chironne (commune de Chamaloc).

Loups : Zones de Présence Permanente



(Extrait du bulletin « Quoi de neuf ? » ONCFS, 2008 Numéro 19, Page 17)

Prédation : Zonage des communes



■ **Pastoralisme et environnement en quelques mots**

Constats :

Le patrimoine naturel présent sur les espaces pastoraux est remarquable. (Milieux ouverts et landes d'intérêts communautaires, flore, faune emblématique : tétras lyre, vautour...) **Sur le long terme et à grande échelle le maintien de l'activité pastorale contribue à maintenir ce patrimoine.**

Ponctuellement, certains problèmes se posent :

- La question des impacts des produits vétérinaires (**ivermectine**)
- La réalisation de **débroussaillage avec travail du sol sur des stations d'espèces remarquables**
- Des **vautours pénétrant dans les impluviums**
- Des interrogations sur **l'impact des patous sur la petite faune**

L'enjeu **risque d'incendie** est globalement **modéré** dans le Diois. Localisé **près des villages en pied de versant**, il se superpose souvent avec un enjeu **paysager**.

Enfin, la question de **la prédation est omniprésente**.

Besoins :

Une situation de **non reconnaissance mutuelle entre éleveurs et naturalistes** qui complique le dialogue. D'où la nécessité d'initier des partenariats pour répondre aux besoins suivants :

- **Inform**er les éleveurs sur les solutions vétérinaires pour remplacer et réduire l'impact de **l'ivermectine**
- **Evaluer de façon indépendante l'impact des patous** sur la petite faune et le multi-usage
- Gérer le milieu en mettant en place des **contrats agri-environnementaux**
- **Lutter contre la fermeture des milieux** (débroussaillage, brûlage, pratique de pâturage...)
- **prendre en compte le patrimoine naturel lors des travaux** et des diagnostics pastoraux

Dans ces besoins, il est fait abstraction de la question des grands prédateurs qui doit rester hors cadre du PPT car étant de la compétence de l'état.

4. Récapitulatif des pistes d'actions identifiées

Pistes d'action	Cadre possible de mise en œuvre (fiche PPT, ou hors PPT)
Exploitations pastorales	
Soutien aux équipements pastoraux , en mettant l'accent sur le maintien de l'existant et l'aide aux jeunes. Y compris beaucoup de clôtures mobiles (intérêt pour le multi-usage)	PPT
Soutien aux débroussailllements pastoraux Y compris avec travail du sol, travaux sylvo-pasto : élagage, élimination des rémanents... Mais avec accompagnement technique.	PPT
Proposer, expérimenter, développer le brûlage dirigé	Convention d'accompagnement RRA - ADEM
L'optimisation des pratiques d'élevage (transfert techniques pour optimisation de l'utilisation de la ressource pastorale) . Passerait par l'animation d'un réseau technique d'éleveurs, l'organisation de visites, de voyage d'étude, de formations...	Convention d'accompagnement RRA - ADEM
Organiser la création de troupeaux collectifs pour l'utilisation des zones pastorales basses	PPT
Encourager et accompagner la création de Groupements d'Employeurs (y compris des groupements d'employeurs mixte communes - éleveurs : des employés municipaux - pastoraux)	?
Aider l'emploi pastoral directement	?
Echanges techniques avec services administratifs et contrôleurs PHAE pour réduire le poids moral des contraintes administratives	Convention d'accompagnement RRA - ADEM
Foncier	
Accompagnement à la signature de contrats de location	PPT
Incitation financière auprès des propriétaires à la signature des contrats de location.	PPT
Animation et communication auprès des propriétaires sur l'intérêt de la gestion pastorale , et information des propriétaires sur les formes de location	PPT
Animation foncière auprès des communes pour l'accompagnement de projets fonciers, via une pluralité d'outils (diagnostic, conventions, AFP, etc...)	PPT
Soutien aux acquisitions foncières (par AFP, par GFA, par collectivités...)	
Environnement	
Réaliser des diagnostics pastoraux , avec approche environnementale forte	PPT

Prise en compte dans équipements, organisation d'une concertation naturalistes / éleveurs si intervention lourde en ZNIEFF 1	PPT
Etude scientifique indépendante sur l'impact des Patous sur la faune (tétrás, marmotte) et le tourisme	Appel à projet ?
À partir des MAE, re-Créer des Opérations Locales Agri-Environnementales , orientées sur : - maintien de l'ouverture des milieux, surtout autour des villages - utilisation d'autres molécules que l'Ivermectine (en incluant information) - prise en compte du Tétrás et autres espèces faune – flore - gestion spatio-temporelle des parcs de nuit. Contrat MAE pour soutenir les parcs de nuits mobiles permettant d'améliorer un alpage. - Aider le pastoralisme qui se passe de patous - Autres ?.....	
Forêt	
Action partenariale pour favoriser le sylvo-pastoralisme en forêts gérées : - conseil et information des propriétaires forestiers sur l'intérêt du sylvopastoralisme - couplage de dispositifs financiers forestiers et pastoraux pour des actions sylvo-pastorales de dépressage, d'éclaircis, d'élagage (80% d'aide au minimum)	PPT ou autre ?
Structuration de sites sylvo-pastoraux sur les forêts des collectivités	PPT
Réflexion technique et financière sur la gestion des rémanents : valorisation possible	PPT
Randonnée	
Information / Communication auprès des professionnels et des pratiquants d'activités de pleine nature : communication sur le terrain (panneaux), dans les OT, notamment sur la question des patous	PPT
Intervention dans les formations du Comité Départemental de la randonnée	Convention d'accompagnement RRA - ADEM
Favoriser la prise en compte systématique de la randonnée par rapport aux clôtures et aux franchissements	PPT
Partenariat acteurs du tourisme, de la chasse et pastoraux autour de l'entretien des chemins	
Favoriser la mise en réseau des accompagnateurs avec les pastoraux : Appui à la conception des produits « pasto-touristiques » type transdioise . Création d'une plateforme d'information réciproque : relais, annuaire pastoral...	PPT
Manifestations type « Rencontres en Alpes », nuit en alpage...	Commissariat de massif et appel à projet RRA
Chasse	
Action partenariale d'expérimentation et de communication autour des possibilités de partage de l'espace entre chasse et pâturage	PPT
Recherche de concertation éleveurs/locataires de chasse	PPT
Conception d'expérimentations pasto-cynégétiques	PPT
Etude d'évaluation de l'impact de la faune sur les pâturages et les équipements	

Les quatre axes du Plan Pastoral Territorial du Diois

Le deuxième comité de pilotage du plan pastoral a proposé de construire le PPT autour des axes suivants

Axe I - Optimiser les moyens de production du pastoralisme collectif

Il s'agit là de renforcer la fonction première de production de l'élevage, activité traditionnelle du territoire. Maintenir des systèmes productifs les plus compétitifs possibles est le gage du renouvellement des actifs agricoles sur le territoire. La CCD travaille par ailleurs l'aval de la production avec l'appui aux circuits courts. Cet axe est décliné par des mesures concernant :

- Les facteurs de production (cheptel et sa gestion, emploi, foncier)
- Les aménagements pastoraux

Axe II - Faciliter la coproduction de richesses et la cohabitation des activités

Les autres usages des espaces pastoraux sont multiples : tourisme, milieux naturels de qualité, chasse, sylviculture... Ils sont aussi créateurs de richesse pour le territoire. Leur cohabitation avec les activités d'élevage doit donc être facilitée. Cet axe est décliné par des mesures concernant :

- Les aménagements pastoraux facilitant les autres usages (franchissements, modalités de réalisation de travaux...)
- Des pratiques de gestion pastorale facilitant les autres usages (périodes...) et réciproquement
- La communication, l'information, la sensibilisation, la formation des acteurs et du public
- La mise en place d'outils d'information et d'échanges entre usagers

Axe III - Objectif transversal : favoriser la gestion agri-environnementale de l'espace

Permettre l'identification et la rémunération des services environnementaux produits par le pastoralisme autour d'indicateurs partageables.

Axe IV - Objectif opérationnel : ingénierie et bon fonctionnement du programme

5. Programme d'Actions

Programmation 2009 - 2013 des actions en faveur du
développement durable des espaces
pastoraux du Diois

Fiches actions et sous-actions par axe du PPT

Axe I - Optimiser les moyens de production du pastoralisme collectif

Fiche 1 - Aménager les espaces pastoraux (page 66)

- 1A Investissements dans les équipements pastoraux (page 66)
 - 1 Clôtures et contentions
 - 2 Soutien expérimental à la main d'oeuvre collective pour une gestion optimum des modes de conduites les plus conviviaux (clôtures à fils déposables...) et une meilleure durée de vie des investissements
 - 3 Abreuvement du troupeau hors impluvium
 - 4 Impluvium
 - 5 Accès
- 1B Création et remise en état de logements pastoraux (page 72)
- 1C Débroussailllements et action agri-environnementales (page 75)
 - 1 Débroussailllements de tous types
 - 2 Semis et régénération de couvert herbacé

Fiche 2 - Organisation foncière et innovation dans les formes d'organisation collectives (page 79)

- 1 Structuration foncière
- 2 Animation pour la création et l'accompagnement de GP
- 3 Aide à la signature de Convention Pluriannuelle de Pâturage
- 4 Acquisition foncière de terrains pastoraux

Axe II - Faciliter la coproduction de richesse et la cohabitation des activités

Fiche 3 - Expertises et diagnostics pastoraux (page 84)

- 1 Cinq diagnostics en zones Natura 2000
- 2 Deux diagnostics hors zones Natura 2000

Fiche 4 - Développer le sylvo-pastoralisme (page 87)

- 1 Soutien financier aux interventions sylvicoles à intérêt pastoral
- 2 Information, partenariat, suivi technique sur le sylvo-pastoralisme
- 3 Structuration de sites sylvo-pastoraux sur les forêts présentant des garanties de bonne gestion

Fiche 5 - Favoriser la cohabitation du pastoralisme et la coproduction de richesses avec les activités de chasse, de pleine nature et de tourisme (page 91)

1 Pastoralisme et chasse

- 1.1 Formations et transferts d'expériences entre sites sur les modalités de cohabitation
- 1.2 Créations d'outils de communication
- 1.3 Conception d'expérimentations pasto-cynégétiques

2 Pastoralisme et activités de pleine nature

- 2.1 Création de support d'information des randonneurs
- 2.2 Plateforme d'information pour favoriser la mise en réseau des acteurs des activités de pleine nature vers les pastoraux
- 2.3 Initier la mise en place de temps d'échange sur les espaces pastoraux
- 2.4 Intervention de professionnels pastoraux dans des formations à destination des accompagnateurs

Axe III - Objectif transversal : favoriser la gestion agri-environnementale de l'espace

Fiche 6 - Mise en place de contrats agri-environnementaux (page 98)

1 Réalisation d'une étude pour cibler les enjeux environnementaux prioritaires et les engagements contractualisables

- Constitution et test d'indicateurs de bon état agro-environnemental des milieux
- Animation auprès des éleveurs, recueil des intentions de candidatures

2 Contractualisation, paiement des contractants et suivi

Axe IV - Objectif opérationnel : ingénierie et bon fonctionnement du programme

Fiche 7 - Animation générale du PPT, évaluation et communication (page 102)

- 1 Animation et suivi annuels
- 2 Instruction des dossiers
- 3 Renseignement de la base de données SIG
- 4 Evaluation participative
- 5 Communication

Axe 1

Optimiser les moyens de production du pastoralisme collectif

Fiche

1**Aménager les espaces pastoraux**

Action

1A**Investissements dans les équipements****Contexte**

- Le Diois est une zone karstique et sèche, d'où un besoin en équipement d'abreuvement parfois coûteux. L'espace pastoral est situé à des altitudes relativement modérées ; il est donc assez bien desservi et les besoins en accès sont limités.
- **Le soutien aux équipements, et notamment aux clôtures, a permis d'exploiter des zones pastorales à faible ressource dont l'équipement n'aurait pas été réalisé si les éleveurs avaient dû compter uniquement sur leur autofinancement.** Ces projets concernent essentiellement des clôtures, et y compris beaucoup de clôtures mobiles en raison de leur intérêt pour le multi-usage. La durée de vie de ces clôtures est largement liée à la qualité de la gestion annuelle des parcs et à leur entretien. Par manque de temps, cette gestion ne peut pas toujours être assurée par les éleveurs, d'où un vieillissement prématuré du matériel à l'origine du remplacement de clôtures.
- **Il y a une complémentarité entre main d'œuvre pastorale et équipements pour la mise en valeur des espaces pastoraux et la simplification du travail.** Ces vingt dernières années, les aides aux équipements ont accompagné la transformation des systèmes pastoraux d'une valorisation plutôt par le gardiennage vers une valorisation plutôt par parcs, qui a permis aux systèmes pastoraux de s'adapter à la diminution de la main d'œuvre disponible. Cette logique touche à certaines limites : travail d'entretien des clôtures, difficulté de cohabitation avec la chasse en l'absence de gardiennage, réticence des propriétaires privés à l'équipement en clôtures fixes, développement de la prédation... Face à ces différents facteurs, les éleveurs pointent le besoin de soutenir à la fois les clôtures ET le gardiennage. Les deux techniques peuvent être complémentaires. Le besoin de soutenir le gardiennage et la main d'œuvre a été spontanément évoqué sur 8 GP sur 9. Plus que jamais, le choix du mode de mise en valeur relève d'un choix stratégique de l'exploitant. Il n'y a à *priori* aucune raison pour que le dispositif d'aide interfère dans ce choix.

Objectifs poursuivis**Equiper l'espace pastoral pour en favoriser la mise en valeur.**

Domaine d'application : un *équipement pastoral* est un équipement qui favorise la mise en valeur pastoral d'un espace par sa localisation (ex : clôture...) ou leur utilité dans le système d'exploitation (ex : tonne à eau...).

Un *espace pastoral* est une zone qui ne fait l'objet d'aucune mise en valeur agricole en dehors du pâturage. Les surfaces fourragères cultivées, les cultures, les prairies de fauches non permanentes sont exclues. Sont incluses dans le domaine pastoral : les bois, les landes, les parcours, les estives et alpages, les prairies permanentes peu productives irrégulièrement fauchées (fauche non systématique).

Réaliser une cartographie exhaustive à grande échelle du domaine pastoral qui puisse servir de zonage d'éligibilité n'est pas pour l'instant envisageable. Le domaine d'application du PPT est donc à définir au cas par cas.

Description de l'action : Aide à l'achat et à la mise en place d'équipements pastoraux

Dépenses éligibles :

- 1. Clôtures et contentions :** Franchissements (portillons, passages canadiens, chicanes...), clôtures fixes et clôtures mobiles (de type grille, filet ou à fil(s) électrifié(s), nombre de fils variables suivant l'espèce), électrificateurs, contentions, parcs de tri ou de soin.
- 2. Pour mémoire, soutien expérimental à la main d'oeuvre collective pour une gestion optimum des modes de conduites facilitant la cohabitation des activités et une plus grande durée de vie des investissements :** Prise en charge à 35% de la main d'oeuvre supplémentaire liée aux types de clôture et aux modes de gestion les plus conviviaux vis-à-vis des autres utilisateurs de l'espace : sont éligible : la pose et à la dépose de clôtures mobiles, l'entretien de clôtures électriques à fils déposables, un complément de gardiennage complémentaire d'un troupeau collectif. ... En raison de son caractère expérimental, l'intérêt de cette mesure sera évaluée et éventuellement valorisé dans le cadre du suivi évaluation du PPT (fiche 7). Elle est plafonnée à 45 € /jours. *Cette action est à affiner pour être représentée à la Région Rhône-Alpes ultérieurement.*
- 3. Abreuvement du troupeau :** Équipement en dispositifs d'abreuvement et équipements sanitaires (abreuvoirs, pédiluves, ...). Réalisation d'impluviums. Réalisation de captages, forages. Pompes et béliers hydrauliques. Système de distribution, canalisations. Achat de tonnes à eau pour abreuvement sur parcours. Citernes de stockage.
- 4. Accès :** réalisation et l'amélioration des pistes pastorales ou sylvo-pastorales d'accès au domaine pastoral, aux équipements et au logement des bergers dans la proportion où celles-ci servent à la valorisation des espaces pastoraux. Passages canadiens et renvois d'eau y compris. La transformation de piste en route (goudronnage) ne sera pas soutenue.
- 5. Soutiens de l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage :** Accompagnement technique et administratif, assistance à membre. Dans la limite de 10% du montant des dépenses éligibles. Peut être réalisé directement par le maître d'ouvrage, sans passer par une structure type ADEM.

Articulation avec d'autres dispositifs

- Pour l'achat de matériels mobiles de transport ou de soin des animaux sur site d'alpage, possibilité de bénéficier de la **mesure 5** du Plan régional pour l'agriculture et le développement rural : subvention de 25 % des investissements HT en matériel par les CUMA en zones prioritaires de montagne.
- **Pour mémoire, Mesure 2** du Plan régional pour l'agriculture et le développement rural : aide au démarrage de 6100 à 7625 € par emploi créé en groupement d'employeur ou en CUMA. Complété possiblement par un crédit de formation de 763 €.
- **Pour mémoire, autres mesures du PDRH** mesure 323c : Pas de cumul possible entre aides à la main d'œuvre (1A2) et les aides « prédation ». Pas de cumul possible entre la prise en

compte du temps de travail éleveur lors de la mise en place d'un équipement et le soutien expérimental à la main d'oeuvre collective 1A2.

Prescriptions techniques

Cartographie : chaque dossier devra pouvoir être lié à une unité pastorale ou à un ensemble pastoral identifié et cartographié dans la une base de données SIG.

Franchissements : Préférer les systèmes de portillons dans tous les cas où le sentier est praticable par d'autre type de pratiquants que les piétons (randonnée équestre, ânes, VTT, joëlettes pour handicapés...). Portillon d'une largeur minimum de 1,5 m (largeur d'un animal bête). Sur un alpage où plusieurs sentes traversent un parc, possibilité d'indiquer sur la clôture la direction du franchissement le plus proche (sur les panneaux « attention, clôture électrique, par exemple)

Piste : Un avis préalable de la ou des communes concernées sur les conditions d'ouverture au public de cet accès sera inclus au dossier. Les pistes seront réalisées en coordination avec les partenaires concernés (DDAF, DFCI, l'ONF, les associations de protection de la nature, les chasseurs locaux). La localisation des avant projets de pistes situés en ZNIEFF 1 sera communiquée par mail au Comité d'accompagnement des ENS (CTA), mis en place par le Conseil général de la Drôme, ainsi qu'à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme.

Impluvium : La localisation des avant projets d'impluvium situés en ZNIEFF 1 sera communiquée par mail au Comité d'accompagnement des ENS (CTA), mis en place par le Conseil général de la Drôme, ainsi qu'à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme. Mettre en place un dispositif permettant aux mammifères et amphibiens de ressortir sans difficulté des impluviums avec bâches. Information des maîtres d'ouvrage sur les dispositif de prévention de la noyade à mettre en place : panneau « danger de noyade», corde à nœuds permettant de remonter la berge...

L'eau : les projets devront être raisonné le plus collectivement possible pour répondre aux besoins de manière globale et non au coup par coup. Une attention particulière sera portée sur la qualité et la quantité d'eau disponible et sur les besoins de l'ensemble des utilisateurs du secteur, même si la demande initiale ne concerne qu'en seul éleveur.

Clôture : Une grille d'aide au choix sera fournie aux maîtres d'ouvrages. Une préférence sera donnée aux clôtures à fils déposables (intérêt pour le multiusage). Rappeler aux éleveurs la nécessité de mettre en place un franchissement sur le sentiers, y compris lorsqu'il s'agit d'un achat de clôture mobile et de filets électriques. Le tableau ci-après indique le coût estimatif moyen des différents types de clôtures pour leurs mise en place. Un devis sera fourni pour chaque dossier.

Types de clôture (en euros HT/ml)	Matériaux	Coût mise en place par éleveur	Fait par l'éleveur coût total	Coût mise en place par entreprise	Fait par entreprise coût total
Haute résistance grille cyclone + 2 fils	1,85	0,92	2,77	2,50	4,35
3-4 fils	1,15	0,58	1,72	2,30	3,45
1-2 fils	0,95	0,47	1,42	2,00	2,95
Type Ursus grille 800 m + 1 fil	1,550	0,8	2,35	2,4	3,95
Clôture fil classique					
3-4 fils	0,7	0,35	1,05		
1-2 fils	0,55	0,3	0,85		
barbelé	0,9	0,45	1,35		

Clôture active					
3-4 fils	1,3	0,65	1,95	1,3	2,60
1-2 fils	0,6	0,3	0,90	1	1,60
Clôture mobile ou semi mobile					
3-4 fils	1,4				
1-2 fils	0,7				
Mise en place difficile débroussaillage			0,35		0,7

Source : projet de contrat d'alpage 2004-2008, prix actualisé 2007

Le taux de subvention sera identique pour la pose de clôture réalisée par l'entreprise ou par l'éleveur. Les clôtures de plus de 10 ans sont prises en compte seulement si l'ancienne est ôtée et recyclée (avec récupéré de dépôt chez un ferrailleur ou en déchetterie).

Indicateurs de suivi des réalisations

Réalisation d'un suivi annuel des réalisations des dossiers travaux :

Réalisations financières : Nombre, montant et type de dossiers et de bénéficiaires. Montant des travaux par type.

Réalisation concrètes : nombre de projets par type, mètres linéaire de clôture, de piste... etc.

Évaluation des impacts au regard du développement durable

Action 1A : Investissements dans les équipements pastoraux

○ Impacts

● Impacts très significatifs

	-	←	0	→	+	
Economie emploi	■	■	■	○	■	●
Environnement	■	■	■	●	■	■
Social	■	■	■	○	■	■
Gouvernance	■	■	■	○	■	●
Validité	■	■	■	○	■	■

- **Economie** : soutien direct à la structuration de l'appareil productif pastoral

- **Environnement** : prise en compte de l'environnement. Mise en valeur d'espace permise par les clôtures entre autre. Mais consommation de matières premières et d'énergie.

- **Social** : neutre

- **Gouvernance** : encouragement à la création de formes d'organisation collective. Concertation préalable à certains aménagements.

- **Validité** : critère de définition du domaine pastoral parfois difficile à appliquer. Grande partie d'autofinancement des GP.

Critères d'éligibilité

Type de bénéficiaires et maîtres d'ouvrages éligibles :

Sous action 1A1, 1A3, 1A4, 1A5 (équipements) : Groupements Pastoraux, AFP, Communes, Collectivités Locales, ONF (dans le cadre de projets sylvo-pastoraux avec convention pluriannuelle de pâturage de 9 ans minimum.) Plafond de 10 000 € par exploitation (sauf avis du comité de pilotage PPT favorable à un dépassement)

Pour mémoire (hors PPT tel que signé en 2009) Sous action 1A2 : Groupement d'employeur. Sous réserve de justifier de la mise à disposition du salarié à un éleveur membre de GP, et sous réserve de fournir un mémoire des travaux réalisés pour le compte de l'éleveur. Plafonnement à 45€/jours et à 30 jours/éleveurs/an. Cette aide est destinée aux groupements

d'employeurs ayant plus de 2 ans d'ancienneté pour articuler avec la mesure 2 du Plan régional pour l'agriculture et le développement rural

Priorité : +++

Estimation des besoins

Pour mémoire, Sous action 1A2 : Pendant un à deux ans, animation pour faire connaître le dispositif. Ensuite, pendant 3 ans, prise en charge d'une partie du cout de la main d'œuvre supplémentaire liées aux mode de conduites conviviaux, soit : soit le soutien à 24 éleveurs x 15 journées de travail par éleveurs par an x 3 ans x 105 € de coût de journée= 113 400 €. Prise en charge PPT à 35 %, soit 39 690 €.

Sous action 1A1, 1A3, 1A4, 1A5 :

Il est impossible pour un éleveur d'avoir une visibilité à 5 ans sur l'ensemble des investissements qui seront réalisés. Il est donc impossible de réaliser une programmation exacte des investissements pastoraux.

Depuis le début des « contrats d'alpage » en 1989 le montant des travaux réalisés dans le Diois est resté à peu près constant, malgré la succession de discours tantôt optimistes, tantôt pessimistes sur la filière ovine pastorale. **Les faits démontrent donc que l'équipement des zones pastorales correspond dans la pratique à un besoin de base dont le niveau demeure a peu près constant. Rien ne laisse présager un changement brusque de ce niveau de besoins dans les 5 années qui viennent.** Les éleveurs interrogés à froid, et sans qu'ils connaissent les taux exacts des subventions, ont annoncés une cinquantaine de projets matériels.

Pour mémoire, ce qu'il était envisagé : Ces éléments amènent à réaliser l'estimation des besoins à partir d'un report du montant des réalisations du contrat d'alpage précédent, diminué du montant de la sous action 1A2 (la meilleur gestion des clôtures doit permettre de diminuer le montant des investissement et d'allonger la durée de vie du matériel)

Plan de financement

(y compris accompagnement de la maîtrise d'ouvrage et assistance à membre)

1A

Investissements dans les équipements pastoraux

	Besoin (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323c	Etat	Département 26	Autofinanc.
1A.1.Clôtures et contention	224 000	35%	14%	0%	0%	51%
<i>1A.2.Pour mémoire: Soutien expérimental à la main d'oeuvre collective pour une gestion optimum des modes de conduites facilitant la cohabitation des activités (clôtures à fils déposables...) et une meilleure durée de vie des investissements</i>	113 400	0%	0%	0%	0%	100%
1A.3.Abreuvement du troupeau hors impluvium	31 500	35%	14%	0%	0%	51%
1A.4.Impluvium	36 000	50%	20%	0%	0%	30%
1A.5.Accès	13 500	35%	14%	0%	0%	51%
Montant total (€)	418 400	112 150	44 860	-	-	261 390

Axe 1

Optimiser les moyens de production du pastoralisme collectif

Fiche

1

Aménager les espaces pastoraux

Action

1B

Création et remise en état de logements pastoraux

Contexte

Environ 15 bergers d'alpage ou d'estive travaillent dans le Diois, qu'ils soient éleveurs ou salariés. Il existe 11 cabanes pastorales, dont 5 neuves et 2 récemment rénovées durant les programmes d'aménagements pastoraux passés.

Les logements de bergers sont souvent encore en décalage avec les normes sociales de confort. Il est nécessaire pour les Groupements Pastoraux de fidéliser leurs bergers, et parfois leurs familles. Offrir un logement décent est également une obligation en tant qu'employeur.

En complément, il existe également des besoins également en abris de quartier, parfois mobiles, dans le but de réduire la pénibilité du travail (abris en cas d'intempérie, réduction de la marche quotidienne pour atteindre le quartier...)

Les équipements de logements sont de gros investissements, avec une longue durée d'amortissement. Les maîtres d'ouvrages potentiels (communes...) ne peuvent donc généralement pas réaliser ces investissements en l'absence d'un fort taux de soutien.

Objectifs poursuivis

Equiper l'espace pastoral pour en favoriser la mise en valeur. Permettre aux GP de répondre à leurs obligations légales sur le logement de leurs salariés. Améliorer les conditions de travail des bergers en s'adaptant à l'utilisation de l'unité pastorale.

Description de l'action

1 - La construction, la rénovation ou l'implantation de logements pour les bergers et les éleveurs

Seul les achats d'équipements neufs sont éligibles, les équipements d'occasion sont exclus. La construction d'un logement comprend le bâtiment et les équipements liés : l'alimentation en eau, éventuellement la potabilisation de cette eau et le dispositif d'assainissement, l'installation d'un système de chauffage, et l'aménagement des logements (y compris l'approvisionnement en énergie)

L'éco-construction sera privilégiée par le choix des matériaux (choix de matériaux locaux, pierre et bois préférés aux blocs bétons, isolation efficace et durable), en complément des choix d'utilisation d'énergie renouvelable, de récupération et d'épuration de l'eau.

2 - Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage

Prise en compte des frais d'architecte, de l'assistance à membre... Les communes ont l'obligation de faire appel à un architecte. Pour l'assistance à membre : prise en charge dans la limite de 10% du montant des dépenses éligibles. Peut être réalisée directement par le maître d'ouvrage, sans passer par une structure type ADEM.

Articulation avec d'autres dispositifs

Conformément à la délibération régionale mettant en place les PPT, et compte tenu de l'existence du plan bâtiment d'élevage, les travaux concernant les logements des animaux, les locaux de stockage du matériel et du fourrage, les locaux de fabrication et leurs annexes ne sont pas soutenus au titre de la politique régionale de valorisation des espaces pastoraux.

Prescriptions techniques

Les logements temporaires et les abris ne doivent être réalisés qu'en complément d'un logement principal confortable. Le choix d'une solution de logement temporaire doit s'appuyer sur un argumentaire technique cohérent.

Quel que soit le type de logement, le chauffage constitue un équipement indispensable.

Cartographie : chaque dossier devra pouvoir être lié à une unité pastorale ou à un ensemble pastoral identifié et cartographié dans la une base de données SIG.

Indicateurs de réalisations et mode de renseignement.

Le suivi annuel des réalisations des dossiers travaux devra renseigner les types de réalisation et leurs montants.

Évaluation des impacts au regard du développement durable :

Action 1B : Création et remise en état de logements pastoraux

○ Impacts

● Impacts très significatifs

	-	←	0	→	+
Economie emploi	●	●	●	○	●
Environnement	●	●	●	○	○
Social	●	●	●	○	●
Gouvernance	●	●	●	○	○
Validité	●	●	●	○	●

- **Economie** : Soutien direct à la structuration de l'appareil productif pastoral. Facilite le recrutement des bergers

- **Environnement** : Econcostruction favorisée. Favorise la gestion des unités pastorales par quartier de pâturage.

- **Social** : Normalisation des conditions de travail par rapport aux standards sociaux. Diminution de la pénibilité du travail.

- **Gouvernance** : implique un dialogue entre le maître d'ouvrage, le propriétaire, les éleveurs, le(s) berger(s)...

- **Validité** : Seule une faible part d'autofinancement des maîtres d'ouvrages est possible sur des investissements aussi importants. Pas de réalisation sans financement public important.

Critères d'éligibilité

Type de bénéficiaires et maîtres d'ouvrages éligibles : Communes, collectivités locales, Groupements Pastoraux, Groupements Forestiers, établissements publics (ONF), à condition de garantir la finalité pastorale à long terme (bail de 18 ans). Pour les équipements mobiles, il est nécessaire de garantir l'utilisation pastorale de l'équipement pendant 10ans.

Priorité : +++

Estimation des besoins et du calendrier

Il reste 4 cabanes à améliorer plus 4 estives et alpages sans logement principal. Les besoins peuvent émerger en fonction de l'évolution du fonctionnement de ces unités pastorales.

Sur la base des réalisations du contrat d'alpage précédent, soit environ 3 dossiers de construction ou rénovation à 50 000 € chacun pour les cinq ans du PPT. Pour l'estimation, la base de 50 000 € par chalet a été réévaluée à 54 000 €, notamment en raison des choix qui seront fait en faveur de l'éco-construction.

Plan de financement

(y compris accompagnement de la maîtrise d'ouvrage et assistance à membre)

1B

Création et remise en état de logements pastoraux

	Besoin (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323c	Etat	Département 26	Autofinanc.
Construction, rénovation ou implantation de logements ou d'abris pour les bergers et les éleveurs	162 000	40%	23%	0	17%	20%

Axe 1

Optimiser les moyens de production du pastoralisme collectif

Fiche

1**Aménager les espaces pastoraux**

Action

1C**Débroussailllements et actions agri-environnementales****Contexte**

On constate une dynamique généralisée de fermeture des milieux par embroussaillage. Cela a des conséquences environnementales (biodiversité, incendie, paysage...) et pastorales (perte de ressource, gêne pour la circulation des troupeaux...).

De multiples cas de figures sont possibles : Les élevages ovins tout comme les élevages bovins, les parcours tout comme les alpages, les secteurs mécanisables tout comme les pentes abruptes ... Face à la variété des situations, il est nécessaire d'avoir une palette d'outils techniques la plus diversifiée possible. Ces travaux sont onéreux et ne doivent pas être entrepris à la légère. Pour être efficaces, les débroussailllements doivent être raisonnés : des plafonds encadrent ce type d'opérations dans les contrats d'alpages précédents. Pour pouvoir améliorer l'efficacité des débroussailllements, une analyse des méthodes est en cours dans le cadre de la convention d'accompagnement signée entre l'ADEM et la RRA. Le but de ce travail est de produire une référence d'aide aux choix qui puisse servir de base pour les discussions avec les éleveurs.

Objectifs poursuivis

- Améliorer le potentiel fourrager
- Conserver la biodiversité,
- Diminuer le risque d'incendie,
- Conserver l'ouverture des paysages,
- Créer des milieux favorables à la petite faune,
- Améliorer la convivialité du milieu pour la randonnée.

Description de l'action**L'action consiste à soutenir :**

1. les débroussailllements de tous types : intervention manuelle (élagage pastoraux hors peuplements forestiers véritables...), chimique (traitement ponctuelles anti-repousse...) ou mécanisée sur les ligneux (broyeuse...), avec ou sans travail du sol, avec ou sans brûlage dirigé complémentaire. Défrichements.

2. les semis et régénération de couvert herbacé en cas de travail du sol.

3. l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage : prise en compte de l'assistance à membre et de l'accompagnement technique. Dans la limite de 10% du montant des dépenses éligibles pour l'assistance à membre. Peut être réalisé directement par le maître d'ouvrage, sans passer par une structure type ADEM.

Articulation avec d'autres dispositifs

Possibilité de prendre en charge par le PPT les travaux de préparation d'un brûlage dirigé habituellement à la charge des éleveurs (mise en place des coupes feu). Le reste du brûlage est pris en charge par le dispositif départemental spécifique géré par la cellule brûlage dirigé coordonnée par la DDAF.

L'achat de matériel collectif spécifique aux travaux de débroussaillage (broyeur, épareuse, etc...) est aidé *via* la mesure 5 du Plan régional pour l'agriculture et le développement rural : subvention de 25 % des investissements HT en matériel par les CUMA en zones prioritaires de montagne.

Le dépressage et l'élagage dans les peuplements forestiers véritables est éligibles à d'autres aides (voir fiche action 4)

Pas de cumul possible avec une MAEt a engagement de débroussaillage.

Prescriptions techniques

Accompagnement technique du projet : Discussion ou visite de terrain avec un technicien pastoral pour les projets ;

- de grande ampleur (grande surface, coût important...)
- ou qui concernent des enjeux environnementaux importants.

Concertation préalable : La localisation des avants projets de débroussaillage lourd situés en ZNIEFF 1 sera communiquée par mail au Comité d'accompagnement des ENS (CTA), mis en place par le Conseil général de la Drôme, et de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme.

Sur demande des membres de ce comité une visite du site en présence d'un technicien pastoral et de l'éleveur pourra être organisée, afin de rédiger un cahier des charges sur la prise en compte des enjeux environnementaux locaux.

Entretiens et chargement minimum : Pour les débroussaillages sans travail du sol et afin de garantir un chargement instantané de 20 à 50 brebis/ha nécessaire à l'entretien, le nombre d'hectare débroussaillable est plafonné :

Effectif au pâturage	Plafond de surface débroussaillable, en ha par dossier
Jusqu'à 150 brebis ou 22 UGB	3 ha
Jusqu'à 400 brebis ou 60 UGB	8 ha
Plus de 400 brebis ou de 60 UGB	10 ha

Le comité de pilotage PPT pourra considérer que ce plafonnement de surface n'est pas nécessaire si il existe un pilotage des interventions et du chargement.

Pour les gros projets de débroussaillage, (réalisés au Bulldozer, ou sur une surface importante) une visite par technicien pastoral sera réalisée.

Cartographie : chaque dossier devra pouvoir être lié à une unité pastorale ou à un ensemble pastoral identifié et cartographié dans la une base de données SIG.

Indicateurs de réalisations et mode de renseignement

Suivi annuel des réalisations des dossiers travaux : montant et surface par type de travaux.

Évaluation des impacts au regard du développement durable :

Action 1C : Débroussailllements et action agri-environnementales

○ Impacts

● Impacts très significatifs

	-	←	0	→	+
Economie emploi					●
Environnement					●
Social					○
Gouvernance					●
Validité					○

- **Economie** : Maintien d'une ressource fourragère

- **Environnement** : Cadre de prise en compte de l'environnement. Maintien de l'ouverture du paysage. Lutte contre les incendies.

- **Social** : La plupart du temps favorable aux autres usages : randonnée, chasse...

- **Gouvernance** : Encouragement à la création de formes d'organisation collective, concertation préalable.

- **Validité** : Grande part d'autofinancement des GP.

Critères d'éligibilité

Type de bénéficiaires et maîtres d'ouvrages éligibles : Groupements Pastoraux, AFP, Communes et collectivités locales, ONF (à condition que la parcelle soit sous convention pluri annelle de pâturage d'une durée de 9 ans).

Priorité : priorité aux travaux à objectif de circulation du troupeau qui permettent d'atteindre une pâture.

Plafond : 10 000 € par exploitation, sauf avis favorable argumenté du comité de pilotage du PPT.

Priorité : +++

Estimation des besoins

Le besoin global a été chiffré sur la base des réalisations du contrat d'alpage précédent.

Le nombre d'ha traités par le passé n'est pas connu, en raison de la diversité des types d'interventions réalisées (débroussaillage en layon...)

Le tableau ci-dessous indique le coût indicatif des travaux à l'hectare. Les travaux feront l'objet d'un devis. Un référentiel est en cours de construction concernant la mesure 323C du PDRH.

Fiche action 1 : aménager les espaces pastoraux

Débroussaillage (en euros par hectare)	Fait par l'éleveur	Fait par entreprise
Broyage mécanique	550	765 à 1250
Broyage + enfouissement + sursemis		1250 à 1850
Traitement chimique	230	400
Sursemis	120	160
Elagage	765	1250
Bull + sursemis		765

Source : projet de contrat d'alpage 2006, devis entreprises et techniciens

Plan de financement

1C Débroussailllements et action agri-environnementales

(y compris accompagnement de la maîtrise d'ouvrage et assistance à membre)

	Besoin (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323c	Etat	Département 26	Autofinanc.
Débroussaillage de tous types	26 214	35%	14%	0%	0%	51%
Semis et régénération de couvert herbacé	13 500	35%	14%	0%	0%	51%
Montant total (€)	39 714	13 900	5 560	-	-	20 254

Organisation foncière et innovation dans les formes d'organisations collectives

Contexte

- **Un besoin persistant en structuration collective du foncier** : Les communes doivent pouvoir bénéficier d'une boîte à outil foncière la plus large possible pour faire face à des besoins évoluant avec les projets des municipalités. Un projet d'acquisition foncière est d'ores et déjà repéré.
- **Pour les éleveurs il est souvent difficile de sécuriser le foncier** car les propriétaires sont parfois réticents à signer une convention pluriannuelle de pâturage.
- **Des besoins en simplification du travail. Il existe trois avants projets de troupeaux collectifs** y compris pour exploiter les zones de parcours et d'hivernage.

Objectifs poursuivis :

En complément de l'aménagement matériel des surfaces pastorales, il existe plusieurs leviers complémentaires pour optimiser les systèmes pastoraux d'un point de vue organisationnel. Les axes d'interventions envisagés sont :

- La structuration et la facilitation de l'accès au foncier: accompagner les éleveurs et des communes dans leurs projets fonciers, pour :
 - permettre les installations pastorales,
 - conforter et simplifier le travail des éleveurs en place.
- La constitution de GP : animer la création de GP à gestion concertée ou de GP classiques, pour :
 - réaliser des économies d'échelle et mettre en place des troupeaux collectifs y compris sur les zones de parcours et d'hivernage,
 - une meilleure gouvernance pastorale : en interne, le travail en GP permet un partage des décisions dans un collectif. En externe, il donne plus de poids au collectif auprès des partenaires,
 - accéder aux aides au pastoralisme collectif.

Description des actions et sous actions :

2.1. Structuration foncière pour l'émergence et la consolidation de structures collectives de gestion du foncier :

Accompagnement des projets fonciers collectifs (communaux ou autre) : Animation pour la mise en place d'AFP, réorganisations foncières... Accompagnement des éleveurs dans leurs relations avec les propriétaires privés : Mise en place d'outils d'information des propriétaires privés : outils de communication, prise de contact directe, organisation de visites. Aide à la rédaction des conventions. Information des éleveurs sur les possibilités d'accompagnement existantes. En liens avec l'outil d'aide à la signature de conventions de pâturage.

2.2. Animation pour la création et l'accompagnement de GP. Notamment animation pour la création de troupeaux collectifs en zones de parcours et d'hivernage.

2.3. Aide aux AFP pour inciter à la signature de Convention Pluriannuelle de Pâturage, sur le modèle de l'aide PIDIL au propriétaire incitant à la signature de bail avec un jeune agriculteur hors cadre familial : Accompagnement des AFP et des éleveurs en installation dans leurs relations avec les propriétaires privés regroupés en AFP, par une incitation à la contractualisation de conventions pluriannuelles de pâturage en aidant l'AFP directement.

2.4. Aides aux acquisitions foncières collectives : (*pour mémoire, financièrement hors PPT*) Aides financière de 25 % pour les acquisitions de terres présentant une garantie de maintien de la vocation agri pastorale des terres pour les collectivités locales et leurs groupements.

Articulation avec d'autres dispositifs :

L'aide 2.3 incitative à la conclusion de conventions pluriannuelle de pâturage est non cumulable avec l'aide du dispositif national PIDIL aux propriétaires lors de la signature d'un bail avec un jeune agriculteur en installation hors cadre familial¹³

Indicateurs de réalisations et mode de renseignement

Le rapport de réalisation de chaque action devra préciser le nombre de journées – animateur et les résultats obtenus :

- 21. Foncier : Nombre de cas traités, comparaison de la situation avant et après l'intervention
- 22. GP : Nombre de GP à gestion et de GP classiques mis en place, Comparaison de la situation avant et après l'intervention
- 23. Nb d'ha conventionné. Nb de conventions renouvelées/non renouvelées. Nb de nouvelles conventions. Nature des propriétaires. Rôle dans la création-extension d'AFP.
- 24. Montant et surface des acquisitions. Lien avec un projet communal.

Évaluation des impacts au regard du développement durable :

Fiches action 2 : Organisation foncière et innovation dans les formes d'organisation collectives

○ Impacts

● Impacts très significatifs

	-	←	0	→	+
Economie emploi	■	■	■	■	●
Environnement	■	■	■	○	■
Social	■	■	■	■	●
Gouvernance	■	■	■	○	■
Validité	■	■	■	●	■

- **Economie** : Structuration de l'appareil de production. Favorisation des installations, aide au maintien des structures existantes
- **Environnement** : optimiser l'utilisation des surfaces pastorales est un facteur de lutte contre la fermeture des milieux
- **Social** : favorise l'implantation ou le maintien de famille en milieu rural défavorisé
- **Gouvernance** : gestion collectives et transparente dans les GP, AFP, etc...
- **Validité** : pas de mise en place sans volonté publique. Complémentarité du PPT avec les autres outils existants sur la main d'œuvre.

¹³ Source : NOTICE D'INFORMATION À L'ATTENTION DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS DES AIDES DU PROGRAMME POUR L'INSTALLATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES LOCALES (PIDIL) POUR LES AGRICULTEURS CÉDANTS ET LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Critères d'éligibilité

Type de bénéficiaires et maîtres d'ouvrages éligibles :

2.1 - Animation foncière pastoral : OPA et associations : ADEM, ADASEA, SAFER....

2.2 - Animation pour la création et l'accompagnement de GP) : OPA et associations : ADEM, ADASEA, SAFER....

2.3 - Aide à la signature de Convention Pluriannuelle de Pâturage : AFP,

2.4 - Achat de terres pastorales : hors PPT : collectivités locales

Estimation des besoins*

2.1 - Structuration foncière pour l'émergence et la consolidation de structures collectives de gestion du foncier : Report des réalisations du contrat d'alpage précédant, soit 15 journées technicien par an à 300 €/j.

2.2 - Animation pour la création et l'accompagnement de GP : Nécessaire réactivité sur cette action car les besoins sont impossible à identifier à l'avance car pouvant émerger en fonction des éleveurs de façon imprévisible. Estimation des besoins à partir du report des réalisations du contrat d'alpage précédant, soit 15 journées technicien par an à 300 €/j.

2.3 - Aide à la signature de Convention Pluriannuelle de Pâturage : Participation de la Région à 50% d'une aide au conventionnement de 300 € /ha pondéré**. Sur les cinq ans, aide au conventionnement de 60 ha pondérés (soit environ 300 ha de lande).

**** Un hectare pondéré équivaut à environ 5 ha de lande**

2.4 - Acquisition foncière de terrains pastoraux : Pour information, un avant projet d'acquisition foncière par une commune, d'un montant de 80 000 €, a déjà été repéré, et a servi de base à l'estimation des besoins. Il pourra être financé sans implication financière sur le PPT (via le PSADER)

* Les coûts et quantités évoqués dans l'estimation des besoins sont donnés pour expliciter comment le montant avancé a été évalué. Les réalisations indiquées sont indicatives et non contractuelles, puisque les dossiers seront montés au coût réel.

Plan de financement

2 Organisation foncière et innovation dans les formes d'organisation collectives

	Besoin (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323c	Etat	Département 26	Autofinanc.
2.1.Structuration foncière pour l'émergence et la consolidation de structures collectives de gestion du foncier	22 500	50%	20%	0%	0%	30%
2.2.Animation pour la création et l'accompagnement de GP	22 500	50%	20%	0%	0%	30%
2.3.Aide pour les AFP et les jeunes installés pour inciter les propriétaires à signer une Convention Pluriannuelle de Pâturage	24 000	50%	0%	0%	0%	50%
2.4.Pour mémoire: acquisitions foncières de terrains pastoraux	-	0%	0%	0%	0%	0%
Montant total (€)	69 000	34 500	9 000	0	0	25 500

Expertises et diagnostics pastoraux

Contexte

Les collectivités et leurs partenaires souhaitent souvent mieux connaître les pratiques pastorales prenant place sur leurs espaces. D'autre part, les évolutions du cadre économique amènent les éleveurs à se poser des questions sur l'organisation de l'exploitation des ressources pastorales. Face aux aléas climatiques, le taux d'exploitation de la ressource pastorale est très variable et difficile à évaluer pour les collectivités. Autant de questions qui nécessitent souvent un travail d'analyse approfondi.

De plus, le diagnostic du territoire fait apparaître un manque certain de reconnaissance mutuelle entre environnementalistes et pastoraux lorsque le débat est abordé sous un angle général. D'où le besoin de cadrer et faire porter la discussion entre ces acteurs sur des éléments techniques concrets.

Objectifs poursuivis :

Faciliter la concertation, produire un état des lieux et une analyse structurée

Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser des expertises et des diagnostics pastoraux permettant d'apporter une connaissance fine des unités pastorales (milieux, pratiques...) sur la base de laquelle il est possible de formuler des propositions préalables à une prise de décision : réorganisation d'une unité pastorale, programme de travaux... Cette phase de diagnostic représente un temps de dialogue et d'échange technique entre les acteurs avec un objectif de mise en œuvre concertée.

Description de l'action : **Réalisation d'expertises et de diagnostics pastoraux participatifs**

Un **diagnostic pastoral** a pour but de répondre à des problématiques exposées par des acteurs locaux et de natures diverses, relativement à l'utilisation pastorale d'une zone, à ses implications sur le milieu sur le territoire, et à ses relations avec les autres activités pouvant prendre place sur la même zone. Souvent sollicité par les collectivités territoriales, le diagnostic pastoral est un outil facilitant la prise de décisions. Un diagnostic pastoral apporte à la fois des informations précises sur :

- les contraintes internes liées aux troupeaux et au milieu, les caractéristiques de l'unité, la ressource pastorale disponible, l'utilisation pastorale qui est faite
- les contraintes externes liées aux autres utilisateurs

et il indique des propositions concrètes comme la conduite pastorale préconisée, les aménagements nécessaires au regard de l'ensemble des partenaires.

Une **expertise** est un travail plus ponctuel sur une question précise telle que le taux de chargement, la circulation du troupeau...

La réalisation d'une expertise ou d'un diagnostic pastoral est un temps d'animation très souvent fructueux et aussi un échange permettant aux différents partenaires de comprendre les autres. En particulier, la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion pastorale est demandée par un certain nombre d'acteurs. Les enjeux à prendre en compte

concernent notamment, le tétras lyre et la petite faune, le risque incendie, le paysage, les produits vétérinaires tel que l'Ivermectine, etc... La prise en compte de ces enjeux nécessite parfois d'inclure un volet environnemental dans les diagnostics pastoraux. Cela implique de réaliser ces diagnostics avec une approche partenariale et pluridisciplinaire, en maximisant notamment les temps d'échanges techniques sur le terrain.

Prescriptions techniques

Dans les cas où un volet environnemental doit être traité par le diagnostic ou l'expertise, l'information sur la localisation et la date de réalisation sera donnée le plus en amont possible, pour que les partenaires puissent participer à l'étude : collecter des données et les transmettre... Les structures suivantes seront systématiquement informées de la programmation des diagnostics pastoraux :

- Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme.
- Comité d'accompagnement des ENS (CTA), mis en place par le Conseil général de la Drôme

Ensuite, au lancement d'un diagnostic ou d'une expertise les partenaires concernés (propriétaires, utilisateurs pastoraux, représentants des autres utilisateurs de l'espace...) seront conviés à une rencontre. En fin d'étude une restitution leur sera également présentée.

Dans la mesure du possible, tout rapport d'étude et de diagnostic devra renseigner et présenter les indicateurs d'évaluation listés ci-après.

Indicateur de suivi des réalisations

Indicateurs de réalisations :

- 1 Nombre d'études réalisées
- 2 Thèmes traités par chaque étude (ressource pastorale, équipements, organisation de l'unité pastorale, vulnérabilité à la prédation, patrimoine naturel...) et surface de l'aire d'étude (ha).
- 3 Taux de réalisation des actions proposées dans les 3 années suivantes (*a posteriori*)
- 4 Nombre de rencontres multi-partenariales
- 5 Taux de participation des partenaires concernés
- 6 Impression qualitative des partenaires

Mode de renseignement

Renseignement de l'ensemble de ses indicateurs dans le rapport d'expertise/de diagnostic, par le rédacteur. Sauf pour 3 et 6 qui seront renseignés par l'étude d'évaluation finale du PPT.

Évaluation des impacts au regard du développement durable :

Fiche mesure 3 : Expertises et diagnostics pastoraux

○ Impacts

● Impacts très significatifs

	-	←	0	→	+
Economie emploi	■	■	○	■	■
Environnement	■	■	○	■	●
Social	■	■	○	■	■
Gouvernance	■	■	○	■	●
Validité	■	■	○	○	■

- **Economie** : Pas d'impact direct

- **Environnement** : Intégration des enjeux environnementaux aux débats et aux décisions

- **Social** : Pas d'impact

- **Gouvernance** : Animation et cadre de concertation particulièrement riche

- **Validité** : Pas de mise en œuvre sans soutien public

Critères d'éligibilité

Type de bénéficiaires et maîtres d'ouvrages éligibles :

Collectivités Locales (EPCI, Communes, Conseil Général) Groupements Pastoraux, Associations Foncières, Associations.

Priorité : Priorité aux diagnostics liés à une autre démarche (structuration pastorale, Natura 2000...) par rapport aux diagnostics seuls.

Rappel : les collectivités territoriales sont soumises au code des marchés publics, et doivent passer par un appel d'offre lorsque le montant d'une expertise dépasse 4000 €.

Estimation des besoins et du calendrier*

Cinq diagnostics prévus sur site Natura 2000 en 2009 et 2010 (site I27, D15, etc....)

4 autres diagnostics ou expertises.

Sur la base d'un coût journée à 400€ :

Pour un diagnostic : 25 jours ETP par diagnostic: coût unitaire de 10 000 €.

Pour une expertise : 5 à 10 jours ETP : coût unitaire de 2 000 à 4 000€.

Plan de financement

3 Expertises et diagnostics pastoraux

		RRA PPT	Feader 323c	Etat	Département 26	Autofinanc.
3.1.Cinq diagnostics en zones Natura 2000	50 000	20%	23%	37%	0%	20%
3.2.Deux diagnostics hors zones Natura 2000	20 000	20%	23%	0%	37%	20%
Montant total (€)	70 000	14 000	15 960	18 500	7 400	14 140

* Les coûts et quantités évoqués dans l'estimation des besoins sont donnés pour expliciter comment le montant avancé a été évalué. Les réalisations indiquées sont indicatives et non contractuelles, puisque les dossiers seront montés au coût réel.

Développer le sylvo-pastoralisme

Contexte

Une ressource pastorale utilisée ou potentielle...

Dans le diois, les sous bois constituent une véritable ressource pastorale. Elle est particulièrement utile les années de sécheresse et permet de sécuriser le calendrier de pâturage.

Il existe un certain nombre de forêts potentiellement pâturables qui ne sont pas utilisées pour des raisons multiples : équipement pastoral manquant, indisponibilité du foncier... Les propriétaires sont parfois réticents pour louer leurs forêts aux éleveurs, alors que le sylvo-pastoralisme est plutôt favorable à la gestion de leur patrimoine forestier.

En effet, le pastoralisme permet de maintenir le développement des strates herbacées et arbustives en sous bois. Les propriétaires forestiers peuvent donc y trouver un intérêt paysager, ainsi qu'une diminution du risque d'incendie. De plus, des expérimentations sont en cours pour étudier dans quelle mesure l'ajustement de la pression de pâturage peut permettre soit de favoriser la régénération, soit de contenir une régénération forestière trop abondante.

... à gérer avec les forestiers

La densification des bois pose parfois des problèmes de stabilité et de qualité des peuplements forestiers. Mais ces forêts sont encore jeunes et une intervention sylvicole ne se justifie pas à elle seule. De plus, les forêts Dioises pâturables sont généralement trop peu productives pour qu'une intervention d'amélioration sylvicole puisse économiquement se justifier à elle seule.

En l'absence d'intervention sylvicole, les boisements se densifient. Cela conduit à une diminution progressive de la ressource pastorale jusqu'à sa disparition. Cette perte de ressource pastorale sur des secteurs souvent aménagés en parc (clôturés, équipés en points d'eau, etc...) pose problèmes aux éleveurs qui y ont investi et qui souhaitent en conserver l'usage. Il existe donc une demande des éleveurs pour gérer ces forêts sous la forme de besoins en éclaircies et en dépressages pastoraux.

Par contre, les rémanents d'intervention sylvicole peuvent être gênants pour la pratique du pâturage. Il est donc nécessaire de raisonner les interventions d'un point de vue pastoral et sylvicole.

Objectifs poursuivis

Développer les synergies sylvo-pastorales :

- permettre la réalisation des travaux sylvo-pastoraux : coupler le dispositif de soutien aux améliorations sylvicoles avec les actions à objectifs d'amélioration de la ressource pastorale.
- Informer les propriétaires forestiers de l'intérêt que représente la gestion pastorale. Inciter à la location.
- Accompagner techniquement la mise en tas ou la valorisation des rémanents
- Structurer de nouveaux sites sylvo-pastoraux

Description de l'action

Sous Action 4.1. Soutien financier aux interventions sylvicoles à intérêt pastoral (*financièrement hors PPT*) : Cette action consiste à réaliser les opérations forestières suivantes : dépressage, coupe d'éclaircie, élagage, défrichage, mise en tas ou broyage des rémanents... Les actions relatives aux coupes de récolte ou autres qui génèrent un revenu net ne seront pas aidées. Cette action peut être soutenue au travers du PSADER mesure 4.1 (64.01).

Sous Action 4.2. Information des propriétaires forestiers sur le sylvo-pastoralisme et suivi technique des opérations (*financièrement hors PPT*). Si nécessaire, création d'outil de communication : plaquette technique, etc.... à destination des propriétaires forestiers. Conseils individualisés, organisation de visites et de formations.

Sous Action 4.3. Structuration de sites sylvo-pastoraux :

- Inventaire et repérage des sites potentiels
- Diagnostic pastoral et forestier rapide sur les sites les plus intéressants
- Organisation de visites avec les éleveurs intéressés, mise en relation avec les propriétaires, accompagnement de l'éleveur.

Articulation avec les autres mesures du PPT

Synergie possible avec l'incitation à la contractualisation de CCP (action2.3). (Incitation et information sur l'intérêt de la gestion pastorale)

Les sous actions 1 et 2 s'articulent, bien que l'action 1 soit financièrement hors PPT.

Articulation avec d'autres dispositifs

Les aspects recherche et références techniques sont travaillés dans le cadre d'un programme CASDAR, en partenariat avec l'ONF, les CRPF, les services pastoraux et les chambres d'agriculture des régions du sud de la France, des centres de recherche, etc....

Prescriptions techniques

Pour la sous-action 1, l'intérêt de l'intervention devra être validé à la fois selon les points de vue pastoraux et sylvicoles. Le propriétaire doit s'engager à maintenir la vocation pastorale des surfaces pendant 5 ans. L'intérêt pastoral de ces interventions doit être justifié par le fait

qu'un éleveur ou un Groupement Pastoral (G.P.) dispose de la maîtrise foncière sur la surface concernée (via une Convention Pluriannuelle de Pâturage [CPP], un bail ou en tant que propriétaire). La zone en question doit entrer dans le calendrier de pâturage de l'exploitant.

Les interventions pourront être précédées d'une visite par un technicien forestier et un technicien pastoral. Un compte rendu ou un cahier des charges pourra être produit. L'attention sera plus particulièrement attirée sur la gestion des rémanents.

Indicateurs de réalisations et mode de renseignement

Sous action 4.1 : Nombre d'ha concernés, type d'interventions réalisées, montant des travaux, type de maître d'ouvrage (propriétaire, éleveurs, locataire...), effectivité de l'utilisation pastorale.

Renseignement dans les dossiers de demande de subvention, sauf « effectivité de l'utilisation pastorale » : étude de bilan en fin de PPT.

Sous action 4.2 : Nombre de propriétaires touchés. Taux de contact suivi d'un projet sylvo-pastoral et intérêt du projet. Renseignement : rapport annuel du CRPF.

Sous action 4.3 : Nombre et surface des sites structurés. Nombre d'éleveurs ayant trouvé un site de pâturage par cette démarche. Renseignement dans l'étude de bilan en fin de PPT.

Évaluation des impacts au regard du développement durable :

Fiches action 4 : Développement du sylvo-pastoralisme

○ Impacts

● Impacts très significatifs

	-	←	0	→	+
Economie emploi	■	■	■	■	●
Environnement	■	■	■	■	●
Social	■	■	■	○	■
Gouvernance	■	■	■	○	■
Validité	■	■	■	●	■

- **Economie** : répercussion sur la filière bois et la filière pastorale

- **Environnement** : accompagne le développement de la filière bois, source de matières premières renouvelables. Sylvo-pastoralisme plutôt favorable à l'environnement (diversification des milieux, paysage, risque incendie...)

- **Social** : facilite les relations entre propriétaires forestiers et éleveurs. Élément d'incitation des propriétaires forestiers au conventionnement de conventions pluriannuelles de pâturage

- **Gouvernance** : partenariat entre activités forestières et pastorales

- **Validité** : un couplage des aides publiques serait souhaitable.

Critères d'éligibilité

Type de bénéficiaires et maîtres d'ouvrages éligibles :

Sous action 4.1 (soutien aux opérations sylvicoles) : hors PPT.

Sous action 4.2 (suivi technique partenarial) : Hors PPT. Pour mémoire : CRPF, ONF

Sous action 4.3 (structuration de sites sylvopastoraux) : CRPF, ONF, ADEM, Chambre d'Agriculture.

Critère d'éligibilité aux aides sylvicoles : les forêts doivent présenter des garanties de bonne gestion (Plan Simple de Gestion ou autre)

Priorité : ++

Estimation des besoins et du calendrier*

Sous action 4.1 : (Pour mémoire, indépendante du PPT) 260 000 €, soit sur la durée du PPT : 40 sites de 5 ha avec un coût moyen de l'intervention de 1300 €/ha.

Sous action 4.2 : (Pour mémoire, indépendante du PPT) 2 journées de technicien à 450€ par site.

Sous action 4.3 : structuration de 2 sites, dont :

- 2 sites par un partenariat entre forestiers (ONF ou CRPF) et ADEM et Chambre d'Agriculture. 20 journées technicien à 400 €/j (prix moyen) par site.

Plan de financement

4 Développer le sylvo-pastoralisme

La première sous-action (soutien aux interventions) est financée indépendamment du PPT :

- soit par la mesure 122A du PDRH destinée à la sylviculture avec un taux de 60 %.
- soit par la mesure 226C du PDRH destinée à la DFCI, avec un taux 80 %. (seulement sur les sites avec enjeux identifié)

	Besoin (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323c	Etat	Département 26	Autofinanc.
4.1.Pour mémoire: Soutien financier aux interventions sylvicoles à intérêt pastoral sur les forêts présentant des garanties de bonnes gestions **	-	0%	40%	40%	0%	20%
4.2.Pour mémoire: Information, partenariat, suivi technique sur le sylvo-pastoralisme	-	0%	0%	0%	0%	100%
4.3.Structuration de sites sylvo-pastoraux sur les forêts présentant des garanties de bonnes gestions	16 000	35%	14%	0%	0%	51%
Montant total (€)	16 000	5 600	2 240	0	0	8 160

* Les coûts et quantités évoqués dans l'estimation des besoins sont donnée pour expliciter comment le montant avancé a été évalué. Les réalisations indiquées sont indicatives et non contractuelles, puisque les dossiers seront montés au coût réel.

Favoriser la cohabitation et la coproduction du pastoralisme avec les activités de pleine nature, de chasse et de tourisme

Contexte

Pastoralisme et chasse : La cohabitation des activités cynégétiques et pastorales se déroule généralement sans problème lorsqu'une négociation entre pastoraux et chasseurs locaux est possible. On note par contre fréquemment une exclusion temporelle ou spatiale de l'activité pastorale sur les lots de chasse domaniaux, alors que la cohabitation serait généralement possible si elle était négociée.

Pastoralisme, activités de pleine nature et tourisme : La cohabitation entre activités pastorales et de randonnée est assez bonne dans l'ensemble. Il existe quelques problèmes ponctuels (refus de passage). Le principal problème soulevé concerne l'interaction entre les chiens de protection patous et les randonneurs.

Sur le territoire la coproduction de richesse se manifeste au travers des fêtes de la transhumance, des randonnées accompagnées, etc.... Il existe notamment une forte demande pour des activités du type « trandioise », randonnée itinérante où les participants vont à la rencontre des bergers et éleveurs. Cela représente une opportunité pour valoriser les productions pastorales, en organisant un marché-dégustation en fin d'itinéraire : par exemple, environ 50 personnes participent à la trandioise, et une grande partie est en disposition pour acheter un agneau aux producteurs en fin d'itinéraire.

Objectifs poursuivis

1. Pastoralisme et chasse :

- Informer les acteurs sur les modalités de cohabitation possible
- Favoriser la rencontre et l'échange entre les acteurs, première étape pour la négociation des modalités de cohabitation

2. Pastoralisme, activités de pleine nature et tourisme :

- Favoriser les activités qui permettent un échange réel et approfondi entre randonneurs et pastoraux. Favoriser la micro-activité touristique locale permettant de valoriser l'activité pastorale sans la « folkloriser » :
 - Faire découvrir les produits du pastoralisme et le métier du pastoralisme
 - Faire découvrir les métiers de la randonnée aux pastoraux
- Maintenir et améliorer la cohabitation. En particulier :
 - éviter les problèmes entre randonneurs et patous

- éviter les détériorations de clôtures, et garantir la continuité des itinéraires de randonnée
- éviter le dérangement des troupeaux par les randonneurs ou leurs chiens

Description de l'action « 1. Chasse et pastoralisme »

1.1. Formations et transferts d'expériences entre sites sur les modalités de cohabitation du pastoralisme avec la chasse

Phase 1. Elaboration du contenu et ciblage des sites et acteurs : Repérage et analyse des acteurs et des sites où la cohabitation se déroule bien. Repérage et analyse des acteurs et des sites où la cohabitation est moins bonne, et compréhension des besoins.

Phase 2. Réalisation de journée de formations - visites : Journées de visite de sites exemples de cohabitation réussie à destination des chasseurs, des propriétaires, des agents ONF et des éleveurs. Programme comprenant interventions, repas et distribution de documents (plaquettes...)

1.2. Créations d'outils de communication :

- Ré-édition ou réalisation et édition d'une plaquette de synthèse (*hors PPT, pour mémoire*)
- Rédaction conjointe d'article pour la presse spécialisée (*Le Chasseur Drômois...*)

1.3. Conception d'expérimentations pasto-cynégétiques : *Pour mémoire, Financièrement hors PPT.* L'expérimentation en tant que telle est réalisée sur d'autres territoires et financée avec d'autres dispositifs spécifiques (ONCFS). L'idée était de réaliser un travail concerté entre pasteurs et chasseurs sur un site pastoral chassé et sous la forme d'un suivi. Les thèmes envisagés étaient les relations pastoralisme et chamois, ou pastoralisme et lièvre. La fédération des chasseurs se proposait d'apporter une partie du financement.

Description de l'action « 2. Pastoralisme, activités de pleine nature et tourisme »

2.1 : Création de support d'information des randonneurs

Ré-édition des panneaux et panonceaux déjà conçus par l'ADEM ou par d'autres. Conception de nouveaux outils, adaptés aux nouvelles problématiques (patous...). Édition d'affiches mise en place dans les offices du tourisme, autres supports d'information pérennes.

2.2 : Plateforme d'information pour favoriser la mise en réseau sur les espaces pastoraux, et notamment celle des accompagnateurs vers les pastoraux, *Pour mémoire, Financièrement hors PPT.* Cette action a été simplifiée à des échanges d'informations techniques : échange de listing...

Phase 1. étudier les modalités possible de création d'un outil d'information et de discussion : personnes relais, annuaire pastoral... animation de l'outil sous la forme de réunions, de rencontres annuelles conviviales... Cet outil pourrait notamment prendre la forme d'un annuaire des espaces pastoraux : pour favoriser la mise en lien des accompagnateurs avec les pastoraux. Cela permettrait aux accompagnateurs de préparer leurs itinéraires et d'avoir une liste de contacts :

- pour valider un itinéraire
- pour avoir des renseignements sur la possibilité de bivouaquer à un endroit donné,
- puis, éventuellement, pour faire participer les éleveurs ou berger à une discussion avec le groupe accompagné...

Cet annuaire contiendrait, pour les GP classiques : le contact du président du GP et du berger. Pour les GP à gestion concertée : le contact d'un éleveur relais. En complément des contacts, une liste de propositions des éleveurs ou bergers : produits en vente directe sur place, vente directe dans un centre urbain, accueil, gîtes, camping et sanitaires, possibilité d'organiser un repas, un méchoui, possibilité de discuter du métier, autres possibilités...

Cet annuaire regrouperait aussi les contacts des accompagnateurs, et éventuellement des chasseurs, des agents forestiers...

Phase 2. mise en œuvre, ou abandon du projet s'il ne s'avère pas pertinent.

Financièrement Hors PPT : 2.3 : Initier la mise en place de temps d'échange sur les espaces pastoraux : Création de produits type rencontre en alpage, nuit en alpages avec dégustation... Contact des pastoraux par l'ADEM. Communication sur le produit éventuellement confiée aux accompagnateurs. Possibilité de valoriser les productions des éleveurs et d'organiser une vente à la descente.

Financièrement Hors PPT : 2.4 : Intervention de professionnels pastoraux dans des formations à destination des accompagnateurs. Exemple :

- Formations d'accompagnateurs fédéraux, organisées par le comité départemental de la randonnée pédestre
- Formation du brevet d'état d'accompagnateur en moyenne montagne : il existe un référentiel national mais des adaptations locales sont possibles. L'unité fondamentale de formation se déroule à Chichiliane (contact : DDJS de Grenoble, service des BE). Expérimentation dans un premier temps. Par la suite, éventuellement proposer sur la base de l'expérience acquise une évolution du référentiel national, avec l'Association française du Pastoralisme par exemple.
- Formations du SNAMM (syndicat national des accompagnateurs en moyenne montagne) section Vercors. À l'occasion de l'assemblée générale annuelle au mois de novembre) une journée de formation est proposée aux 70 syndiqués sur le Vercors, 30 à 40 accompagnateurs étant généralement présents. Proposer éventuellement de réaliser cette journée sur le thème du pastoralisme, chez un éleveur par exemple. Contact : SNAMM Vercors, Philippe STREF.
- Formations organisées par le PNR du Vercors à destination des accompagnateurs labellisés « marque parc ».

NOTA : seul les dépenses d'édition de support d'information pérennes sont éligibles (ouvrage, panneau...) les plaquette et flyers ne le sont pas.

Articulation avec les autres fiches action :

La question des itinéraires et des franchissements de clôtures est prise en compte par la fiche action 1 sur les équipements pastoraux.

Articulation avec d'autres dispositifs :

Ces actions sont complémentaires des « rencontres en alpages ». Cette action consiste à faire accompagner un groupe sur un alpage par un AMM et un technicien pastoral à la rencontre d'un berger ou d'un éleveur. Cette action de communication est prise en charge par ailleurs, à une échelle départementale par la convention d'accompagnement signée entre l'ADEM et la région. **L'action 2.3 rentre donc dans ce cadre financier et reste hors PPT.**

De même pour l'action 2.4 : Les interventions par un technicien pastoral (éventuellement accompagné d'un éleveur - accompagnateur pluriactif) dans les formations à destination des accompagnateurs, pourraient également être envisagées dans un cadre départemental voir interdépartemental.

Prescriptions techniques

Action 1.1 (transfert d'expériences entre sites de cohabitation avec la chasse) : L'inscription de ces visites au plan de formation des agents ONF sera proposée. Il sera aussi proposé dans le cahier des charges de certaines locations de chasse d'inscrire un engagement de l'adjudicataire à participer à une formation. Les éleveurs concernés par la forêt ciblée seront également invités. Le programme des formations sera défini en partenariat entre la Fédération Départementale des Chasseurs, l'ONF, la DDAF, l'ADEM. En fin de formation une fiche d'évaluation simple sera distribuée aux participants.

Action 2.1. (Signalétique et support de communication)

En complément de la signalétique : informer de la possibilité de mettre des ficelles à disposition des randonneurs pour qu'ils puissent attacher leurs chiens lorsque cela paraît opportun. (à côté des panneaux « merci de tenir vos chiens » par exemple).

Si de nouveaux outils de communication sont conçus, le PNR V pourra donner des conseils pour la mise en forme du message. Une attention particulière devra être portée sur l'adaptation du message au public visé. Pour cela, il est nécessaire d'inclure dans le comité technique de conception des personnes ayant une bonne connaissance des pratiquants (VTTistes, randonneurs, promeneurs...).

Pour la zone concernée par le PNR du Vercors, rappeler que les gardes verts du parc peuvent apporter leurs contributions à la pose et au choix du meilleur emplacement. Le PNR V peut fournir des informations sur les meilleurs lieux pour placer les outils de communication. (auberge pour placer des affiches, par exemple)

Actions 2.3 et 2.2 (Initier de nouveaux produits pastoraux, hors PPT) : Chercher une réciprocité au temps passé par les bergers (faire passer l'idée de rendre service pour le ravitaillement, par exemple). Prévenir suffisamment tôt les organismes de diffusions (PNR, OT...) du programme des animations pour qu'il puisse être intégré aux guides estivaux.

Indicateurs de suivi des réalisations

1. Chasse :

- Nombre de journées d'échange réalisées
- Taux de présence et nombre de participants par catégorie d'acteurs (chasseurs locaux, chasse privée, agents ONF, éleveurs...)
- Recueil de l'impression des acteurs (fiche d'évaluation à distribuer en fin de journée)
- Evolution de la situation sur les sites visés.

2. Activités de pleine nature et tourisme :

Fiche action 5 : Favoriser la cohabitation et la coproduction du pastoralisme avec les activités de pleine nature, de chasse et de tourisme

Nb de panneaux et panonceaux mis en place, de plaquettes distribuées...
 renseignement par le suivi annuel des réalisations
 Avis des utilisateurs sur l'efficacité du message : renseignement par l'étude de bilan de fin de PPT
 Formations : public touché, durée des interventions, qualité du message

Évaluation des impacts au regard du développement durable :

Fiche 5, action 1 : Faciliter la cohabitation avec la chasse

○ Impacts
 ● Impacts très significatifs

	-	←	0	→	+
Economie emploi	■	■	■	●	■
Environnement	■	■	■	●	■
Social	■	■	■	○	■
Gouvernance	■	■	■	■	●
Validité	■	■	■	■	●

- **Economie** : permet de favoriser la co-habitation de deux activités économiques
- **Environnement** : peut permettre d'améliorer la gestion de l'espace (création éventuelle d'opérations pasto-cynégétique en faveur de la faune...)
- **Social** : Création de lien social et atténuation de conflits.
- **Gouvernance** : dialogue et concertation favorisés. Travail partenarial entre structures
- **Validité** : Action non réalisée en l'absence de politique publique

Fiche 5, action 2 : Cohabitation et coproduction avec les activités de pleine nature et le tourisme

○ Impacts
 ● Impacts très significatifs

	-	←	0	→	+
Economie emploi	■	■	■	■	●
Environnement	■	■	■	○	■
Social	■	■	■	■	●
Gouvernance	■	■	■	○	■
Validité	■	■	■	■	●

- **Economie** : développement d'activités en synergie
- **Environnement** : éducation à l'environnement du public touché, mais risque de drainer d'avantage de visiteurs
- **Social** : création de lien social et de dialogue
- **Gouvernance** : nécessite un travail d'échange entre les structures apte à favorise de nouvelles collaborations
- **Validité** : inscription d'une volonté de partenariat et d'ouverture aux autres usages

Critères d'éligibilité

Type de bénéficiaires et maîtres d'ouvrages éligibles :

Action 1 (chasse) : ONF, Fédération Départementale des Chasseurs, ADEM

Action 2 (activités de pleine nature et tourisme) :

Sous Action 2.1 : ADEM, Syndicats Agricoles, Collectivités locales, Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme

Sous Action 2.2 : Hors PPT.

Sous Action 2.3 : HORS PPT.

Sous Action 2.4 : HORS PPT.

Estimation des besoins et du calendrier*

1. Chasse :

1.1. Formation et transfert d'expérience : 1 journées de visite sur les 5 ans avec 15 journées technicien à 450 €.

1.2. Outils de communication : Ré-édition ou édition d'une plaquette de synthèse, Non éligible, *Hors PPT*

1.3. Innovation : 26 journées technicien à 450 €. *Hors PPT*.

2. Activités de pleine nature et tourisme :

Sous Action 2.1 Support d'information : réalisation de panneaux de signalétique : 20 000 € Correspond à un report augmenté des réalisations de la campagne de signalétique précédente (celle-ci avait été de 15 000 €).

Sous Action 2.2 : Plateforme d'information (*pour mémoire, hors PPT*)

Phase 1 : animation et étude de la forme à prendre : 10 jours

Phase 2 : réalisation (10 jours plus une réunion annuelle pendant 5 ans)

Sous Action 2.3 Initier la mise en place de temps d'échange sur les espaces pastoraux : *non budgété, pour mémoire.*

Sous Action 2.4. Intervention dans des formations (*non budgété, pour mémoire*) : Deux jours par intervention : un jour d'animation préalable et de négociation de l'intervention.

* Les coûts et quantités évoqués dans l'estimation des besoins sont donnée pour expliciter comment le montant avancé a été évalué. Les réalisations indiquées sont indicatives et non contractuelles, puisque les dossiers seront montés au coût réel.

Fiche action 5 : Favoriser la cohabitation et la coproduction du pastoralisme avec les activités de pleine nature, de chasse et de tourisme

Plan de financement

5 Favoriser la cohabitation du pastoralisme et la coproduction de richesses avec les activités de chasse, de pleine nature et de tourisme

	Besoin (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323c	Etat	Département 26	Autofinanc.
5.1.Pastoralisme et chasse						
5.1.1.Formations et transferts d'expériences entre sites sur les modalités de cohabitation	6 750	35%	0%	0%	0%	65%
5.1.2.Pour mémoire: Créations d'outils de communication	-	0%	0%	0%	0%	100%
5.1.3.Pour mémoire: conception d'expérimentations pastocynégétiques	-	0%	0%	0%	0%	100%
5.2.Pastoralisme et activités de pleine nature						
5.2.1.Création de support d'information des randonneurs	20 000	35%	23%	0%	22%	20%
5.2.2.Pour mémoire: plateforme d'information pour favoriser la mise en réseau des acteurs des activités de pleine nature vers les pastoraux	-	0%	0%	0%	0%	100%
5.2.3.Pour mémoire: Initier la mise en place de temps d'échange sur les espaces pastoraux	-	0%	0%	0%	0%	100%
5.2.4.Pour mémoire: intervention de professionnels pastoraux dans des formations à destination des accompagnateurs	-	0%	0%	0%	0%	100%
Montant total (€)	26 750	9 363	4 560	0	4 400	8 428

Mise en place de contrats agri-environnementaux

Contexte

La majeure partie des surfaces gérées par le pastoralisme possède une haute valeur environnementale. L'activité pastorale a contribué à constituer et maintenir ce patrimoine naturel.

Durant les deux dernières décennies les services environnementaux fournis par le pastoralisme ont pu être rémunérés par des contrats agri-environnementaux : Opération Locale Agri-Environnementale, puis Contrat Territoriaux d'Exploitation et enfin Contrat d'Agriculture Durable... La plus grande partie des surfaces pastorales ont été éligibles vis-à-vis de ces dispositifs.

En remplacement, la réforme de la politique agricole a mis en place à partir de 2007 le système des MAEt (Mesures Agri-Environnementales territorialisées). Ces contrats agri-environnementaux ont d'abord été ciblés sur les zones Natura 2000 et directive cadre sur l'eau. Dans un premier temps la majeure partie des enjeux environnementaux et des zones pastorales du Diois ont donc été exclus. Cependant, **un appel à projet a récemment ouvert la possibilité de monter des MAEt en dehors du zonage initial. L'autofinancement nécessaire au paiement des contractants n'est pas encore assuré (la CCD ne pouvant pas s'engager sur cette compétence), mais l'action de montage de la MAEt est conservée pour faire face à une évolution.**

Le diagnostic a permis de repérer un certain nombre d'enjeux environnementaux :

- La prise en compte de la faune et de la flore lors de la réalisation des aménagements pastoraux
- L'ivermectine et l'impact des produits vétérinaires sur la faune dégradant les fèces
- Le tétras lyre et la petite faune
- Le risque d'incendie et l'entretien du paysage
- Le maintien des milieux ouverts remarquables
- etc...

Certain de ces enjeux peuvent faire l'objet d'une MAEt. Les engagements unitaires pressentis comme potentiellement contractualisables sont :

- HERBE_09 : gestion pastorale : implique de définir des surfaces éligibles et un plan de gestion en concertation avec un organisme gestionnaire d'espace naturel. Critères assez libres : chargements, raclage, autres...
- HERBE_10 : Gestion de pelouse et lande en sous bois à intérêt sylvopastoral : insecte, chauves souris...: Implique de définir un programme de travaux (coupes, élagage, clôtures, entretiens, gestion rémanents...)
- OUVERT02 : Maintien de l'ouverture du milieu, élimination des rejets des ligneux

Les premières discussions sur les modalités de contractualisation et le retour d'expérience des CTE et OLAE mettent à jours la nécessité d'imaginer un accompagnement technique des exploitations. En garde fou on peut imaginer mettre en place une commission locale, qui réaliserait un pré examen des dossiers pour éviter les dérives par la contractualisation d'exploitations sans caractère productif (un minimum de volume de production d'agneaux ou de production laitière, un minimum de juments poulinières dans le troupeau...)

Objectifs poursuivis

1. Maintenir et améliorer la qualité pastorale et environnementale de l'espace.
2. Développer les complémentarités entre objectifs agro-environnementaux et objectifs socio-économiques : rémunérer les services environnementaux fournis par l'activité pastorale productive.
3. Positionner le pastoralisme du territoire sur le thème de l'excellence environnementale :
 - Faire reconnaître l'importance du patrimoine naturel géré par le pastoralisme.
 - Mobiliser les acteurs sur ce thème et favoriser les échanges techniques entre les acteurs pastoraux, les environnementalistes et les administrations.
 - Développer des indicateurs des services environnementaux localement adaptés : travail en priorité sur des engagements à objectifs de résultat et non sur des engagements à objectif de moyens.

Description de l'action : Montage d'un dossier de réponse à l'appel à projet

- 1. Réalisation d'une étude pour cibler les enjeux environnementaux prioritaires et les engagements contractuels.** Étude de synthèse des données environnementales existantes. Étude ciblée sur les enjeux pré identifiés dans le diagnostic du PPT.
- 2. Constitution et test d'indicateurs de bon état agro-environnemental des milieux**
- 3. Animation auprès des éleveurs, recueil des intentions de candidatures**
- 4. Contractualisation, paiement des éleveurs contractants et suivi**

Recherche de complémentarité

Couplage avec les autres actions du PPT et du plan régional pour l'agriculture et le développement rural :

- débroussaillage et action agri-environnementales
- aide au développement de l'emploi groupé et au gardiennage
- concertation de prise en compte de l'environnement préalable aux aménagements pastoraux.

Prescriptions techniques

Travail en priorité sur des mesures à indicateurs de résultats et non de moyen, dans l'esprit de l'application dans le massif des Bauges de la mesure « herbe07 : prairies fleuries ». Les

travaux effectués dans les Bauges par les équipes de l'INRA d'Avignon démontrent en effet l'intérêt des mesures à objectif de résultat pour une appropriation partagée des objectifs, et une plus grande souplesse de mise en œuvre. (AGREIL et al, 2003). Favoriser des indicateurs partageable avec le grand public et les consommateurs pour favoriser la valorisation de la démarche par les filières de vente directe.

Prise en compte de la dynamique de la mosaïque de milieux dans l'étude de ciblage des enjeux environnementaux. Raisonner les enjeux à l'échelle du Diois en termes de dynamique de la mosaïque de milieux.

Intégrer une approche par les réseaux écologiques dans l'étude de ciblage des enjeux environnementaux. Prise en compte des autres mesures de gestion : chercher une complémentarité par rapport à l'approche par sites locaux (type Natura 2000) et par rapport à l'approche globale régionale sur les corridors écologiques.

Indicateurs de réalisations et mode de renseignement :

Dossier de réponse à l'appel à projet accepté, montant de l'enveloppe allouée, nombre d'éleveurs potentiellement intéressés (source : étude d'évaluation en fin de PPT)

Évaluation des impacts au regard du développement durable :

Fiches action 6 : Mise en place de contrats agro-environnementaux

○ Impacts

● Impacts très significatifs

	-	←	0	→	+
Economie emploi		○			●
Environnement					●
Social			○		
Gouvernance				●	
Validité					●

- **Economie** : Ressource supplémentaire pour l'élevage pastoral. Encouragement au maintien de la ressource pastorale sur le long terme. Mais risque d'effet de manne et de dépendance vis-à-vis d'aides publiques à la pérennité incertaine (PAC 2013).

- **Environnement** : Maintien et amélioration des bonnes pratiques environnementales

- **Social** : Pas d'impact

- **Gouvernance** : Discussion technique entre éleveurs, environnementalistes, administration et collectivité locale.

- **Validité** : Effet levier des investissements : mobilisations d'autres fonds que ceux du PPT. Mise en place de critères localement plus adaptés pour évaluer les services environnementaux que ceux de la PHAE : Intérêt stratégique d'un positionnement du pastoralisme du territoire sur le créneau du service environnemental.

Critères d'éligibilité

Type de bénéficiaires et maîtres d'ouvrages éligibles : Collectivité locale, groupement de professionnels, associations.

Priorité : + + +.

Estimation des besoins *

40 journées de prestation à 450 € pour réalisation d'une étude de ciblage des enjeux, soit 18 000 €.

Plan de financement

6 Mise en place de contrats agri-environnementaux

	Besoin (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323c	Etat	Département 26	Autofinanc.
Réalisation d'une étude pour cibler les enjeux environnementaux prioritaires et les engagements contractualisables (Constitution et test d'indicateurs de bon état agro-environnemental des milieux, Animation auprès des éleveurs, recueil des intentions de candidatures)	18 000	35%	23%	0%	22%	20%
Pour mémoire: contractualisation, paiement des contractants et suivi	-	0%	0%	0%	0%	0%
Montant total (€)	18 000	6 300	4 104	0	3 960	3 636

* Les coûts et quantités évoqués dans l'estimation des besoins sont donnée pour expliciter comment le montant avancé a été évalué. Les réalisations indiquées sont indicatives et non contractuelles, puisque les dossiers seront montés au coût réel.

Animation générale du PPT, évaluation et communication

Contexte

1- La délibération régionale ayant mis en place le PPT a modifié le dispositif de soutien à l'aménagement pastoral. Le passage d'une gestion départementale à une gestion territoriale implique une adaptation de l'expertise développée depuis 20 ans par l'ADEM et les autres structures départementales (DDAF, Chambre d'Agriculture ...) sous la coordination de la Communauté des Communes du pays Diois. Il existe également un besoin de porter à connaissance de cette nouvelle formule auprès de bénéficiaires potentiels.

2 –En la territorialisant, la région a souhaité plus de lisibilité et d'efficacité pour sa politique pastorale. Evaluation participative et communication compléteront donc l'animation dans le volet ingénierie du plan.

Objectifs poursuivis

- Appliquer le plan.
- Améliorer l'efficacité technique et la pertinence de la politique pastorale.
- Permettre une meilleure appropriation de la politique pastorale. Faire connaître et comprendre les actions menées dans le PPT.

Description de l'action

1. Animation du plan

- Information des bénéficiaires potentiels : envoi d'un courrier aux groupements pastoraux et à l'ensemble des éleveurs diois, adhérents ou non à un GP. Article de presse. Mise en ligne du PPT sur le site Web du pays diois.
- Animation d'une réunion annuelle avec les maîtres d'ouvrage potentiels.

2. Suivi annuel

- Réalisation d'une programmation annuelle.
- Animation du comité de pilotage du plan pastoral.
- Réalisation d'un rapport annuel de suivi des réalisations présenté au comité de pilotage du plan pastoral
- Rédaction d'une proposition d'avenant si nécessaire

3. Instruction des dossiers

- Instruction technique
- Animation de deux Comité de Pilotage du Pays pour validation des dossiers (fin mars et novembre)

4. Renseignement d'une base de données SIG

Renseignement d'une base de données et du SIG complémentaire au diagnostic sur le domaine pastoral (proposition de structure en annexe C du diagnostic). Valorisation des données des dossiers de demande d'aide des GP.

5. Evaluation participative du plan

- Étude de bilan en avant dernière année.
- Organisation de réunion et de débats publics

6. Communication

- Rédaction d'articles de presse

Prescriptions techniques

L'évaluation participative constituera un pivot entre l'évaluation du plan précédent et la conception du prochain plan. Elle pourra s'appuyer sur le développement de scénarios prospectifs.

La période pour l'organisation des consultations devra être choisie en fonction de la disponibilité des acteurs : les mois de juin, juillet et août devront être évités.

Indicateur de réalisation

Nombre de rencontres sur la durée du plan.

Synthèse des rapports annuels

Éléments de la base de données renseignés.

Nombre de personnes touchées par les différentes phases de l'évaluation participative

Évaluation des impacts au regard du développement durable

Fiches action 7 : Animation générale du PPT, évaluation et communication

○ Impacts

● Impacts très significatifs

	-	←	0	→	+
Economie emploi	■	■	○	○	■
Environnement	■	■	○	○	■
Social	■	■	○	○	■
Gouvernance	■	■	○	○	●
Validité	■	■	○	○	●

- **Economie** : création d'activité pour les structures locales

- **Environnement** : implique des déplacements

- **Social** : Création de lien social lors des phases d'échange

- **Gouvernance** : implication de l'ensemble des acteurs dans une démarche de démocratie participative

- **Validité** : indispensable au bon fonctionnement du PPT

Critères d'éligibilité

Type de bénéficiaires et maîtres d'ouvrages éligibles : Communauté des Communes du Pays Diois.

Priorité : + + +

Dans la limite des 8% du montant total de l'enveloppe PPT.

Estimation des besoins et du calendrier

8 % du montant total de l'enveloppe du PPT.

Plan de financement

7 Animation générale du PPT, évaluation et communication

	Besoin (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323c	Etat	Département 26	Autofinanc.
Animation générale du PPT, évaluation et communication	26 060	80%	0%	0%	0%	20%
Montant total (€)	26 060	20 848	0	0	0	5 212

6. Tableau général de financement

Axes	Actions et Sous actions	RRA PPT		COFINANCEMENT			TOTAL DEPENSES		
		Taux	Montant	Feader 323c	Etat	Département 26	Autofinanc.	éligible PPT	autres dispositifs (pour mémoire)
Axe I - Optimiser les moyens de production du pastoralisme collectif			225 350 €	96 356 €	- €	27 540 €	339 868 €	689 114 €	80 000 €
Fiche 1	Aménager les espaces pastoraux*		190 850	87 356 €	- €	27 540 €	314 368 €	620 114 €	
1A	Investissements dans les équipements pastoraux		112 150	44 860	0	0	261 390	418 400 €	
	1 Clôtures et contention	35%	78 400 €	14%			51%	224 000 €	
	2 <i>Pour mémoire: Soutien expérimental à la main d'oeuvre collective pour une gestion optimum des modes de conduites facilitant la cohabitation des activités (clôtures à fils déposables...) et une meilleure durée de vie des investissements</i>		- €	0%			100%	113 400 €	
	3 Abreuvement du troupeau hors impluvium	35%	11 025 €	14%			51%	31 500 €	
	4 Impluvium	50%	18 000 €	20%			30%	36 000 €	
	5 Accès	35%	4 725 €	14%			51%	13 500 €	
1B	Création et remise en état de logements pastoraux		64 800 €	36 936 €	- €	27 540 €	32 724 €	162 000 €	
	1 Construction, rénovation ou implantation de logements ou d'abris pour les bergers et les éleveurs	40%	64 800 €	23%		17%	20%	162 000 €	
1C	Débroussailllements et action agri-environnementales		13 900 €	5 560 €	- €	- €	20 254 €	39 714 €	
	1 Débroussaillage de tous types	35%	9 175 €	14%			51%	26 214 €	
	2 Semis et régénération de couvert herbacé	35%	4 725 €	14%			51%	13 500 €	
	* y compris Assistance à membre 5%								
Fiche 2	Organisation foncière et innovation dans les formes d'organisation collectives		34 500 €	9 000 €	- €	- €	25 500 €	69 000 €	80 000 €
	1 Structuration foncière pour l'émergence et la consolidation de structures collectives de gestion du foncier	50%	11 250 €	20%			30%	22 500 €	
	2 Animation pour la création et l'accompagnement de GP	50%	11 250 €	20%			30%	22 500 €	
	3 Aide pour les AFP et les jeunes installés pour inciter les propriétaires à signer une Convention Pluriannuelle de Pâturage	50%	12 000 €				50%	24 000 €	
	4 <i>Pour mémoire: acquisitions foncières de terrains pastoraux</i>						100%		80 000

Axe II - Faciliter la coproduction de richesse et la cohabitation des activités			28 963 €					112 750	318 950
Fiche 3	Expertises et diagnostics pastoraux		14 000 €	15 960 €	18 500 €	7 400 €	14 140 €	70 000 €	0
1	Cinq diagnostics en zones Natura 2000	20%	10 000 €	23%	37%	0%	20%	50 000 €	- €
2	Deux diagnostics hors zones Natura 2000	20%	4 000 €	23%	0%	37%	20%	20 000 €	- €
Fiche 4	Développer le sylvo-pastoralisme		5 600 €	2 240 €	- €	- €	8 160 €	16 000 €	296 000 €
1	<i>Pour mémoire: Soutien financier aux interventions sylvicoles à intérêt pastoral sur les forêts présentant des garanties de bonnes gestions **</i>		- €	40%	40%		20%	- €	260 000 €
2	<i>Pour mémoire: Information, partenariat, suivi technique sur le sylvo-pastoralisme</i>		- €				100%	- €	36 000 €
3	Structuration de sites sylvo-pastoraux sur les forêts présentant des garanties de bonnes gestions	35%	5 600 €	14%			51%	16 000 €	- €
	** financement par mesures sylviculture (122A du PDRH) ou mesure DFCI (226C du PDRH)								
Fiche 5	Favoriser la cohabitation du pastoralisme et la coproduction de richesses avec les activités de chasse, de pleine nature et de tourisme		9 363 €	4 560 €	- €	4 400 €	8 428 €	26 750 €	22 950 €
1	Pastoralisme et chasse		2 363 €	- €	- €	- €	4 388 €	6 750 €	
1.1	Formations et transferts d'expériences entres sites sur les modalités de cohabitation	35%	2 363 €				65%	6 750 €	- €
1.2	<i>Pour mémoire: Créations d'outils de communication</i>		- €				100%		non budgeté
1.3	<i>Pour mémoire: conception d'expérimentations pasto-cynégétiques</i>		- €				100%		11 700 €
2	Pastoralisme et activités de pleine nature		7 000 €	4 560 €	- €	4 400 €	4 040 €	20 000 €	
2.1	Création de support d'information des randonneurs	35%	7 000 €	23%		22%	20%	20 000 €	- €
2.2	<i>Pour mémoire: plateforme d'information pour favoriser la mise en réseau des acteurs des activités de pleine nature vers les pastoraux</i>		- €				100%		11 250 €
2.3	<i>Pour mémoire: Initier la mise en place de temps d'échange sur les espaces pastoraux</i>		- €				100%	- €	Non budgeté
2.4	<i>Pour mémoire: intervention de professionnels pastoraux dans des formations à destination des accompagnateurs</i>		- €				100%	- €	Non budgeté

Fiche 6	Mise en place de contrats agri-environnementaux		6 300 €	4 104 €	- €	3 960 €	3 636 €	18 000 €		
1	Réalisation d'une étude pour cibler les enjeux environnementaux prioritaires et les engagements contractualisables (Constitution et test d'indicateurs de bon état agro-environnemental des milieux, Animation auprès des éleveurs, recueil des intentions de candidatures)	35%	6 300 €	23%		22%	20%	18 000 €		
2	<i>Pour mémoire: contractualisation, paiement des contractants</i>								Non budgeté	
			RRA PPT							
Total par financeurs			260 613 €		123 220 €	18 500 €	43 300 €	374 232 €	819 864 €	398 950 €
Taux moyen de financement			31,79%		15,03%	2,26%	5,28%	45,65%	100,00%	
Axe IV - Objectif opérationnel : ingénierie et bon fonctionnement du programme										
Fiche 7	Animation générale du PPT, évaluation et communication	20 848			-	-	-	5 212	26 060	
1	Animation et suivi annuels									
2	Instruction des dossiers									
3	Renseignement de la base de donnée SIG	80%			0	0	0	20%	26 060	
4	Evaluation participative									
5	Communication									
Total RRA PPT			281 461 €		TOTAL ENSEMBLE DES DEPENSES			1 244 874 €		

7. Synthèse des besoins et financements prévisionnels du PPT

RECAPITULATIF, montant RRA demandé

	PROPOSITION DU PPT validée en comité adhoc 16/01/2009	BESOINS initialement estimés à la suite du diagnostic	Historique Contrats Alpages précédent (hors animation)
Axe I - Optimiser les moyens de production du pastoralisme	225 350 €	386 840 €	263 500 €
Aménager les espaces pastoraux*	190 850 €	296 190 €	231 500 €
Organisation foncière et innovation dans les formes d'organisation collectives	34 500 €	90 650 €	32 000 €
Axe II - Faciliter la coproduction de richesse et la cohabitation des activités	28 963 €	71 295 €	15 200 €
Expertises et diagnostics pastoraux	14 000 €	14 000 €	14 000 €
Développer le sylvo-pastoralisme	5 600 €	30 450 €	- €
Favoriser la cohabitation du pastoralisme et la coproduction de richesses avec les activités de chasse, de pleine nature et de tourisme	9 363 €	26 845 €	1 200 €
Axe III - Objectif transversal : favoriser la gestion agri- environnementale de l'espace	6 300 €	6 300 €	- €
Axe IV - Objectif opérationnel : ingénierie et bon fonctionnement du programme	20 848 €	37 155 €	- €
Total	281 461 €	501 590 €	278 700 €

8. Circuit d’instruction des dossiers de demande de subvention

1. Montage du dossier

Possibilité de prise en charge des frais de montage du dossier (assistance à membre) dans la limite de 10% du montant de la dépense éligible.



2. Validation par le comité de pilotage du plan pastoral puis par le Comité de Pilotage Pays

Tenue de deux comités de pilotage par an, à l’initiative de la Communauté des Communes du Diois.



3. Transmission du dossier au guichet unique de la DDAF de la Drôme.

9. Annexes

Annexe A Liste des invités au comité de pilotage

Invités au Comité de Pilotage

Nicole BARGE, DDAF
Didier BEYNET, Fédération Départementale Ovine
Pierre COMBES, Conseil Général de la Drôme
Jean Michel COSTECHAREYRE, Chambre d'Agriculture de la Drôme
Robert DELAGE, ADEM
Mathieu ROUSSET, Conseil Régional de Rhône-Alpes
Richard GIBOIN, Association des Accompagnateurs en Montagne du Diois
Alain GOLIN, Fédération des chasseurs de la Drôme
Jean Luc LANGLOIS, Parc Naturel Régional du Vercors
Philippe LOQUINEAU,
Jean Louis MANCIP, représentant FDSEA
Claude MORIN, Office de Tourisme
Dominique NARBOUX, ADEM
Didier ODDON, éleveur représentant des GP
Gwenaëlle PARISSET, Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
Jean PLUVINAGE, INRA Montpellier SupAgro
Olivier REY, Représentant Chambre d'Agriculture de la Drôme
Pierre TABOURET, CRPF
Jean Paul VIERON, FRAPNA Drôme
Paul ZELLER, Office de Tourisme
Frédérique ZELMIRE, ONF

Président :

Olivier TOURENG, CCD, Vice-président chargé de l'agriculture

Animation :

Philippe MEJEAN puis Anouck AVONS, CCD, Chargé(e)s de mission agriculture

B. Personnes ressources locales et départementales

DDAF - Pastoralisme - Mme. Nicole BARGE
DDAF - Natura 2000 - Mme. Françoise BARROUILLET
DDAF - DFCI et environnement - M. Roger JEANNIN
DDAF - Prédation - Mme. Fanny PETITEAU
CG - service jeunesse et sports - M. Jean Marc PRIEUR
CG - service espaces naturels - M. Nicolas GOGUE-MEUNIER
CG - service agriculture - Mme. Fanny TEVENEAU
DDASS - captage d'eau potable - M. Michel ESMENJAUD
Fédération Départementale des Chasseurs - M. Philippe DOUVRE, M. MACAIRE
ONF - Mme. Frédérique ZELMIRE
CRPF - Forestiers privés - M. Pierre TABOURET, M. André AUBANEL
Fédération Départementale Ovine - Mme. Alexandra POILBLANC
Syndicat caprin - M. Joël BOEYERT
FRAPNA - M. Roger MATHIEU
Chambre d'Agriculture - M. Jaques BENOIT, M. Didier BEYNET
PNR - Sentiers - M. Mathieu ROCHEBLAVE, M. Michel MORIN
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre - Philippe POIRIER
Office du tourisme Diois - M. Paul ZELLER
Association des accompagnateurs en montagne - M. Richard GIBOIN
CCD - Autres dispositifs (PSADER, CPDRA...) du territoire et relais des communes - M. Philippe MEJEAN, M. Olivier TOURRENG

A. Consultation de groupements pastoraux

Réunions des GP à gestion concertée

9 réunions réalisées, pour 10 GP rassemblés (le GP de la Roanne et d'Aucelon à Chalancon ayant réunis ensemble)

Ces réunions d'une durée de 2heures à 4heures, ont réunis près de 80% des adhérents des GP concernés. En fin de réunion, environ une demi heure a été consacrée à un travail de repérage sur carte du domaine pastoral.

GP à gc consultés : Le Coin, La Roanne, Boulc à Miscon, Solaure, Le Charran, Combe Belle, L'Oule, Aucelon à Chalancon, Le Claps, Chamaloc

GP classiques

Les GP classiques de Ventecul, Mottaire et Fleyard, ont été consultés par un rapide entretien téléphonique. Le GP de Chironne a été consulté à l'occasion du GP à gc de Chamaloc.

Les GP du Jocou, de Chamousset, du Sapey, de Jabouit, des Battants n'ont pas été spécifiquement consultés, mais sont assez bien connus des techniciens de l'ADEM.

C. Réunion multi acteurs de consultation

La réunion du lundi 30 juin 2008 a permis de partager les éléments issus des consultations précédentes, et de les compléter sur certains points. Environ les deux tiers des 32 participants ont pris la parole durant cette réunion.

Listes des participants à la réunion du 30 juin 2008 à Châtillon en Diois :

Alain Blache (GP Mottaire)
Alexandra Poilblanc (Animatrice de la Fédération Départementale Ovine 26)
Benjamin Mothé (stagiaire ADEM)
Catherine Houlemare (Chargée de mission Natura 2000, commune de Lus)
Christian Rey (AICA Solaure Glandage)
Christiane Meyssonier (Association Foncière Pastorale de Val Maravel)
Dominique Narboux (technicienne ADEM)
François Manuel (Commune de Die)
Gérard Jalabert (GP de Ventecul)
Gilbert Parron (Association Foncière Pastorale de Lus)
Hervé Liotard (GP de Chamousset)
Jean François Dureau (GP de Fleyrard)
Jean Jaques Veillet (Commune de Boulc, Communauté des Communes du Diois)
Jean Louis Mancip (GP de Solaure)
Jean Luc Guilhut (GP de Jibouit)
Jean Pierre Sahy (ONF)
Joel Mazalaigue (ACCA Glandage)
Joel Morin (GP de l'Oule)
Laurent Flenet (CG26 service environnement)
Michel Denis (Commune de Barsac)
Michel Morin (PNR Vercors)
Monique Astier (commune de Val Maravel)
Patrice Rouveure (ONF)
Patrick Beaume (GP de ventecul)
Philippe Douvre (technicien FD Chasseurs)
Philippe Méjean (chargé de mission Communauté des Communes du Diois)
Pierre Macaire (FD Chasseurs)
Remmy Legaut (GP du Jocou)
Richard Giboin (Association des accompagnateurs en montagne du Diois)
Robert Delage (président ADEM et GP du Coin)
Sylvain Theobald (Accompagnateur en montagne, Lus)
Sylvène Galinier (Office du Tourisme de Lus)

Annexe C Proposition de structure pour les données géographiques du SIG pastoral 26

L'enquête pastorale de 1996 propose une définition de l'Unité Pastorale où il y a correspondance entre un gestionnaire unique et une surface pastorale de plus de 10ha. Une grande partie des surfaces pastorales Drômoises n'entre pas dans cette définition et n'est donc pas recensée.

Le domaine pastoral drômois et ardéchois est donc en grande partie atypique par rapport au reste de la région. Il n'en est pas moins réel. En l'absence d'inventaire, il est mal identifié par les politiques publiques.

Il est donc nécessaire de formaliser une définition du domaine pastoral qui donne une image fidèle du pastoralisme local. Cette définition doit être opérationnelle : elle doit pouvoir être appliquée lors d'un travail d'enquête à un coût raisonnable. On peut craindre que répondre simultanément à ces deux contraintes dans la Drôme relève de la quadrature du cercle. La conception du SIG pastoral drômois relève donc d'une recherche de compromis.

■ **Définir un domaine pastoral débordant largement des alpages : propositions pour le futur SIG pastoral Drômois**

► **Bien distinguer les surfaces pastorales des gestionnaires pastoraux** : une distinction majeure est à faire entre deux types d'informations sur le domaine pastoral :

- **les informations sur l'espace pastoral** lui-même : surfaces pâturables, équipements en place...
- **les informations sur les gestionnaires de l'espace pastoral** : contours d'AFP, contours des GP classiques, communes des éleveurs adhérents à un GP à gestion concerté...

► **Acter de l'imperfection de l'inventaire en proposant un SIG à plusieurs niveaux de précision et de complétude**, comme présenté dans le tableau page suivante.

NOTES : Les gestionnaires constituent des objets géographiques indépendants qui peuvent se recouper.

Chacune de ces couches est issue de données de statuts différents ; elles sont donc géographiquement indépendantes. Il n'y aurait qu'une seule relation géographique systématique : correspondance des contours entre certaines UP et les GP classiques.

Les surfaces pastorales et le domaine pastoral potentiel (1.2 et 1.3) constitueraient des données imprécises, de type statistique, donnant un ordre de grandeur à un moment donné pour une utilisation à l'échelle d'un territoire PPT. De ce fait, elles ne pourraient pas permettre de définir un zonage d'éligibilité équipement par équipement.

Proposition de structure des données géographiques pastorales :

	Source	Précision	Complétude à terme
1. Groupe de couches sur les surfaces pastorales			
1.1 Couche des Unités Pastorales au sens de l'enquête de 1996. « <i>UP26_2009.tab</i> »	Enquête pastorale de 1996, mise à jour à partir des diagnostics des PPT Abandon du critère « au dessus de l'habitat permanent ».	1 / 25 000	Bonne
1.2 Couche des surfaces pastorales engagées à la PAC	Déclaration PAC 2007 et 2004 et enquête auprès des éleveurs lors des diagnostics PPT	1 / 10 000	Mauvaise, données sous évaluant largement le domaine pastoral. Variation des déclarations en fonction des années.
1.3 Couche des surfaces pastorales potentielles.	Inventaire Forestier National (selon tableau page suivante) et enquête auprès des éleveurs lors des diagnostics PPT	1 / 50 000 voir moins	Très bonne pour la partie IFN, moyenne pour la partie enquêtée auprès des éleveurs.
2. Groupe de couches sur les gestionnaires pastoraux			
2.1 GP classiques « <i>GP_classiques.tab</i> »	Enquête pastorale de 1996, mise à jour à partir des diagnostics des PPT et des déclarations PAC des GP	1 / 25 000	Excellente, données exhaustive
2.2 Aire d'influence des GP à gestion concertée : communes des éleveurs adhérents « <i>GP_gestion_concerte.tab</i> »	Données internes ADEM	1 / 25 000	Bonne
2.3 Associations Foncières Pastorales « <i>AFP.tab</i> »	Données internes ADEM	1 / 25 000	Excellente, données exhaustive
3. Groupe de couches sur les équipements pastoraux Uniquement des objets ponctuels			
3.1. <i>Chalets.tab</i>		1 / 10 000	Bonne
3.2 <i>Impluvium.tab</i>		1 / 10 000	Bonne
3.3 <i>Corrals.tab</i>		1 / 10 000	Bonne

Domaine pastoral potentiel:

Définition d'un potentiel pastoral probable en fonction des formations végétales IFN

Classement effectué en recoupant sur l'ensemble du département la carte de la formation végétale avec la carte des unités pastorales de 1996 et les déclarations PAC de 2007. Les formations végétales qui ne présentent que de rares recoupements avec les UP96 et la PAC2007 ont été classées comme non pastorales. Le potentiel pastoral probable n'est qu'une première approximation plutôt maximisatrice du potentiel pastoral réel. **Un travail de vérification statistique par recouplement avec les données relevées sur carte avec les éleveurs sera à réaliser.**

Potentiel pastoral probable	Formation végétale IFN	
	Code	Nom
Non pastoral	10	ESPACE VERT URBAIN
	AH	FUTAIE DE HETRE
	AH9	FUTAIE DE HETRE (PROTECTION)
	CR	FUTAIE D'AUTRES CONIFERES
	CR9	FUTAIE D'AUTRES CONIFERES (PROTECTION)
	CW	FUTAIE DE SAPIN-EPICEA
	EW	REBOISEMENT EN PLEIN DE SAPIN-EPICEA
	FR1	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES
	FR2	FUTAIE MIXTE DE CONIFERES ET FEUILLUS
	FR9	FUTAIE MIXTE (PROTECTION)
	HF	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS
	HF9	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS (PROTECTION)
	MR1	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)
	MR2	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)
	MR9	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (PROTECTION)
	P5	PEUPLERAIE CULTIVEE
	QF	TAILLIS D'AUTRES FEUILLUS
	QF9	TAILLIS D'AUTRES FEUILLUS (PROTECTION)
	QH	TAILLIS DE HETRE
	QH9	TAILLIS DE HETRE (PROTECTION)
SF	BOISEMENT MORCELE DE FEUILLUS	
SF9	BOISEMENT MORCELE DE FEUILLUS (PROTECTION)	
Potentiellement pastoral	00	ZONE NON BOISEE AU SENS IFN
	44	GRANDE LANDE MONTAGNARDE
	45	GRANDE LANDE NON MONTAGNARDE
	46	INCULTE OU FRICHE
	48	LANDE ALPINE
	63	GRANDE FORMATION PASTORALE
	68	PELOUSE ALPINE
	CN	FUTAIE DE PIN NOIR
	CS	FUTAIE DE PIN SYLVESTRE
	CS9	FUTAIE DE PIN SYLVESTRE (PROTECTION)
	EF	REBOISEMENT EN PLEIN DE FEUILLUS
	EN	REBOISEMENT EN PLEIN DE PIN NOIR
	ER	REBOISEMENT EN PLEIN D'AUTRES CONIFERES
	PN1	REBOISEMENT EN BANDES DE PIN NOIR (FEUILLUS MAJORITAIRES)
	PN2	REBOISEMENT EN BANDES DE PIN NOIR (CONIFERES MAJORITAIRES)
	PR1	REBOISEMENT EN BANDES D'AUTRES CONIFERES (FEUILLUS MAJ.)
	PW1	REBOISEMENT EN BANDES DE SAPIN-EPICEA (FEUILLUS MAJ.)
	QB	TAILLIS DE CHENES DECIDUS
	QB9	TAILLIS DE CHENES DECIDUS (PROTECTION)
	SR	BOISEMENT MORCELE DE CONIFERES
	SR9	BOISEMENT MORCELE DE CONIFERES (PROTECTION)
	WF	BOISEMENT LACHE DE FEUILLUS
	WF9	BOISEMENT LACHE DE FEUILLUS (PROTECTION)
	WR	BOISEMENT LACHE DE CONIFERES
	WR9	BOISEMENT LACHE DE CONIFERES (PROTECTION)
	ZF	GARRIGUE BOISEE DE FEUILLUS
	ZF9	GARRIGUE BOISEE DE FEUILLUS (PROTECTION)
	ZR	GARRIGUE BOISEE DE CONIFERES

Canton de Die :

AIX-en-DIOIS
BARSAC
CHAMALOC
DIE
LAVAL d'AIX
MARIGNAC
MOLIERES GLANDAZ
MONTMAUR-en-DIOIS
PONET ST AUBAN
PONTAIX
ROMEYER
SAINT ANDEOL-en-QUINT
SAINT JULIEN-en-QUINT
SAINTE CROIX
VACHERES-en-QUINT

Canton de Luc en Diois :

AUCELON
BARNAVE
BEAUMONT-en- DIOIS
BEAURIERES
CHARENS
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LES PRES
LESCHE EN DIOIS
LUC-en-DIOIS
MISCON
MONTLAUR-en-DIOIS
PENNES LE SEC
POYOLS
RECOUBEAU JANSAC
VALDROME
VAL MARAVEL

Canton de Châtillon en Diois :

BOULC
CHATILLON-en-DIOIS
GLANDAGE
LUS-la-CROIX HAUTE
MENGLON
ST ROMAN
TRESCHENU-CREYERS

Canton de La Motte Chalancon :

ARNAYON
BELLEGARDE EN DIOIS
BRETTE
CHALANCON
ESTABLET
GUMIANE
LA MOTTE CHALANCON
PRADELLE
ROCHEFOURCHAT
ROTTIER
ST DIZIER-en-DIOIS
ST NAZAIRE-le-DESERT
VOLVENT

Canton de Rémuzat :

CORNILLAC
CORNILLON-SUR-OULE
POMMEROL
LA CHARCE